



Contrôle général  
économique et financier

n° 060736

Conseil général de  
l'Agriculture, de  
l'Alimentation et des  
Espaces Ruraux

n°1234

Inspection de  
l'Enseignement Agricole

n° R 06 033

## Mission d'audit de modernisation

# Rapport

## sur

### l'enseignement technique agricole

Etabli par

**Alain BOLIO**

Ingénieur général du génie  
rural, des eaux et des forêts

**Yvonne CUVIER**

Contrôleur général  
Contrôle Général  
Economique et Financier

**Geneviève FERNIER**

Inspectrice de l'enseignement  
agricole

**Eric MARSHALL**

Doyen de l'inspection de  
l'enseignement agricole

**Sophie SAYANOFF-LEVY**

Contrôleur général  
Contrôle Général  
Economique et Financier

Avec le concours du cabinet Deloitte

- Juin 2006 -

# Synthèse

## Analyse de l'adéquation formations-enseignants-élèves dans l'enseignement agricole

Constats

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Audits de modernisation

### 1. Cadre de l'audit

- Depuis 1999, le code rural assigne à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole les cinq missions suivantes :
  - ✓ formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
  - ✓ participation au développement des territoires ;
  - ✓ contribution à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
  - ✓ contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
  - ✓ participation à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.
- Dans ce cadre, la mission avait pour objectifs :
  - ✓ D'analyser l'adéquation de la formation initiale technique agricole - hors pêche - (enseignement scolaire, soit 174 246 élèves accueillis à la rentrée 2005, et apprentissage, 29 506 apprentis accueillis à la rentrée 2004-2005) aux missions qui lui sont assignées ;
  - ✓ D'examiner les moyens mobilisés, notamment humains, et les modalités de formation des coûts dans les établissements scolaires publics et les établissements privés sous contrat ainsi que dans les centres de formation des apprentis (CFA) publics et privés.

### 2. Constats

- ✓ L'enseignement agricole aujourd'hui a élargi progressivement son offre de formation.
- ✓ Les sections à faible effectif représentent 18 % des sections en moyenne pour l'ensemble de l'enseignement agricole public et privé
- ✓ **La carte de l'enseignement agricole montre un ancrage territorial profond et un maillage très dense qui traduit le poids politique.**
- ✓ La comparaison des coûts de formation entre établissements publics et établissements privés n'est pas pertinente en l'état actuel des données disponibles.

MINEFI - DGME - 2006

CGEFI – IG-GREF – Inspection de l'enseignement agricole – Deloitte – Juin 2006

## Analyse de l'adéquation formations-enseignants-élèves dans l'enseignement agricole

Propositions

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Audits de modernisation

### 3. Recommandations

- Mieux structurer les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) ;
- Affirmer la fonction académique du Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, en renforçant les compétences du Chef de Services Régional de la Formation et du Développement ;
- Améliorer la connaissance des coûts et du financement du dispositif ;
- Rationaliser la carte des formations et diplômes professionnels ;
- Mieux communiquer sur l'enseignement agricole, en vue de l'amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants ;
- Expérimenter les mutualisations possibles dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » ;
- Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole.

### 4. Impact attendu

- Rationalisation de l'organisation administrative et pédagogique
- Renforcement du pilotage et de la connaissance du dispositif
- Amélioration du dispositif de gestion et de formation des enseignants
- Mutualisation des ressources dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire ».
- Amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants

MINEFI - DGME - 2006

CGEFI – IG-GREF – Inspection de l'enseignement agricole – Deloitte – Juin 2006

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE PERIMETRE DE L'AUDIT

### PERIMETRE PHYSIQUE

Le périmètre physique de l'étude se résume ainsi :

Eléments de périmètre de l'audit	Nombre	Commentaires
Enseignement initial scolaire public	195 établissements regroupant 217 lycées 66 396 élèves (rentrée 2005)	Dont lycées d'enseignement général et technologiques agricoles et lycées professionnels agricoles
Enseignement initial scolaire privé sous contrat	630 établissements 107 850 élèves (rentrée 2005)	Dont 203 CNEAP <sup>(1)</sup> , 378 UNMFREO <sup>(2)</sup> , 47 UNREP <sup>(3)</sup> et 2 divers (non affiliés)
Apprentissage agricole (public et privé)	162 centres de formation d'apprentis 29 506 apprentis (rentrée 2004)	100 centres de formation publics et 62 centres de formation privés

<sup>(1)</sup> Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

<sup>(2)</sup> Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

<sup>(3)</sup> Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion

### PERIMETRE FINANCIER

Le périmètre financier repris dans le tableau ci-après est limité aux seuls crédits du programme 143 « enseignement technique agricole » inscrits dans le projet de loi de finances 2006. Par ailleurs, les établissements bénéficient de financements d'autres origines (autres financements publics et recettes privées), dont les montants n'ont pas pu être identifiés dans le cadre de l'audit (voir le développement correspondant au § 3.1 du rapport) :

Eléments de périmètre	Montant (en millions d'euros)	Commentaires
Dépenses de personnel (titre 2)	867,95	Charges de personnel des établissements publics et privés à temps plein
Dépenses de fonctionnement (titre 3)	10,35	
Dépenses d'investissement (titre 5)	0,17	
Dépenses d'intervention (titre 6)	380,74	Dont bourses aux élèves et subventions aux établissements privés à rythme approprié
<b>Total programme 143</b>	<b>1 259,21</b>	

## **EFFECTIFS CONCERNES**

### **1) LA LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2006**

Le plafond d'emplois prévu en loi de finances pour le programme 143 « enseignement technique agricole » est de 18 955 ETP, dont 13 920 emplois au titre de l'action 01 « enseignement public » et 5 035 au titre de l'action 02 « enseignement privé » .

Les prévisions de dépenses correspondantes sont indiquées ci-après (en millions d'euros) :

Art.143.01.13	Personnels titulaires et stagiaires de l'enseignement technique agricole public	609,030
Art.143.01.14	Assistants d'éducation	19,078
Art.143.01.20	Personnels enseignants	29,261
Art.143.01.21	Personnels non enseignants	7,324
Art.143.02.30	Financement des établissements du temps plein – personnel	206,904
<b>Total</b>		<b>871,596</b>

### **2) LA REPARTITION FONCTIONNELLE DES EFFECTIFS (DONNÉES RENTRÉE 2005)**

<b>Nombre d'agents (en ETP)</b>	<b>Service(s)</b>	<b>Commentaires</b>
328 (rentrée 2005)	Personnels de direction (à destination des établissements <u>publics</u> )	Art.143.01.13
588 (rentrée 2005)	Ingénieurs (à destination des établissements <u>publics</u> )	Art.143.01.13
6 831 (rentrée 2005)	Enseignants (à destination des établissements <u>publics</u> )	Art.143.01.13 et 143.01.20
1 547 (rentrée 2005)	Personnels d'éducation et de surveillance (à destination des établissements <u>publics</u> )	Art.143.01.13
4 042 (rentrée 2005)	Personnels administratifs et ouvriers (à destination des établissements <u>publics</u> )	Dont 2 460 TOS en cours de décentralisation Art.143.01.13 et art.143.01.21
219 (rentrée 2005)	Personnels de laboratoires (à destination des établissements <u>publics</u> )	Art.143.01.13
141 (rentrée 2005)	Personnels de santé (à destination des établissements <u>publics</u> )	Art.143.01.13
238	Techniciens des établissements publics d'enseignement agricole (à destination des établissements <u>publics</u> )	Art.143.01.13
901	Assistants d'éducation sous contrat (à destination des établissements <u>publics</u> et <u>privés</u> )	Art.143.01.14 Hors plafond d'emplois
5 035 (rentrée 2005)	Personnels des établissements <u>privés</u> temps plein	Art.143.02.30 Contractuels de droit public et de droit privé

## **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

*(par ordre chronologique de mise en œuvre)*

<b>Numéro</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Pages du rapport</b>	<b>Responsables de mise en œuvre</b>	<b>Calendrier d'exécution</b>
01	Mieux structurer les EPLEFPA	29	DRAF	Mise en œuvre immédiate
02	Affirmer la fonction académique du DRAF, en renforçant les compétences du CSRFD et de ses services	32	Secrétariat général et DGER	2006, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2007
03	Améliorer la connaissance des coûts et du financement du dispositif	34	DGER	Instructions à partir de 2006 ; phase expérimentale jusqu'en 2008
05	Améliorer l'articulation de la gestion des personnels de l'enseignement public au niveau régional	39	Secrétariat général et DGER	Phase expérimentale dès la rentrée 2006
06	Rationaliser la carte des formations et diplômes professionnels	41	DGER	De la rentrée 2006 jusqu'en 2008
08	Mieux communiquer sur l'enseignement agricole, en vue de l'amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants	46	DGER, DRAF et recteurs	Année scolaire 2006-2007
07	Expérimenter les mutualisations possibles dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire »	44	Secrétariat général et DGER pour le Ministère de l'agriculture, à effectuer d'un commun accord avec l'Education nationale	Phase expérimentale à partir de la rentrée 2007
04	Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole	37	DGER	Année 2007

## PRINCIPALES AMELIORATIONS QUALITATIVES ATTENDUES

Amélioration attendue	Numéro des recommandations correspondantes	Principaux bénéficiaires					Nature de l'amélioration attendue (*)	Indicateur(s) de mesure envisageable(s)
		Citoyen	Usager	Contribuable	Agents	Autres (préciser)		
Rationalisation de l'organisation administrative et pédagogique	1, 6		X				(2), (5)	
Renforcement du pilotage et de la connaissance du dispositif	2, 3		X	X	X		(2), (5), (7), (8)	
Amélioration du dispositif de gestion et de formation des enseignants	4, 5				X		(2), (9)	
Mutualisation des ressources dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire »	7				X		(2), (5), (8)	
Amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants	8		X		X		(6)	

- (\*) :
- (1) Amélioration de l'égalité d'accès aux services publics
  - (2) Meilleure adaptation des missions de l'Etat aux besoins; meilleure allocation des moyens de l'Etat par rapport aux besoins
  - (3) Simplification des procédures
  - (4) Réduction des délais de traitement
  - (5) Modernisation du fonctionnement des structures de l'Etat
  - (6) Meilleur accès à l'information
  - (7) Renforcement des capacités de pilotage / de contrôle de l'Etat
  - (8) Amélioration des conditions de travail des agents
  - (9) Autres : réactivité dans les procédures/dans la gestion

## PRINCIPAUX GAINS FINANCIERS ET DE PRODUCTIVITE ATTENDUS

Gains financiers attendus	Numéro des recommandations correspondantes	Horizon temporel indicatif d'obtention des gains	Montant (en millions d'euros)	Nature			Commentaires
				Augmentation des recettes	Réduction des dépenses	Dépenses évitées ou en moindre progression	
Transformation d'emplois	1		Environ 0,2 M€an		X		Transformation générée par le regroupement des EPLEFPA
Meilleure connaissance des coûts de formation	3	A horizon 2010	Non chiffrable à ce stade		X		
Réduction des frais de déplacement	4		-		X		Frais de déplacement liés aux activités de formation des enseignants
Economies indiciaires	5		Environ 0,5 M€an			X	Economies générées par le recours privilégié à des PLPA
Réduction des dépenses d'examen et de matériel pédagogique	6		Environ 0,3 M€an		X		
Réduction des frais d'organisation des écrits des concours de recrutement	7		Environ 0,1 M€an		X		

Gains de productivité attendus	Numéro des recommandations correspondantes	Horizon temporel indicatif d'obtention des gains	Nombre d'ETP	Masse salariale (en millions d'euros)	Commentaires
Non remplacement des agents via la mutualisation dans l'intérêt du service	5	A horizon 2010	Environ 45 ETP	Environ 1,2 M€/ an à partir de 2010	5% de non remplacement des départs à la retraite d'ici à 2010

## RESUME

L'audit intitulé « analyse de l'adéquation formations/enseignants/élèves dans l'enseignement agricole » a été effectué dans le cadre de la troisième vague des audits de modernisation dont les principes ont été fixés par la circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2005.

Cet audit a été validé par une lettre du directeur du cabinet du Ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat en date du 21 mars 2006, qui fixait les quatre objectifs suivants à l'audit :

1. analyser si l'offre d'enseignement correspond bien aux besoins des élèves,
2. analyser la répartition des enseignements, options ou spécialités entre les classes et, dans une même classe (analyse notamment des taux d'heures d'enseignement devant moins de 10 élèves),
3. déterminer si la répartition des établissements et des structures de formation sur l'ensemble du territoire est optimale, au regard des objectifs de cet enseignement,
4. étudier les causes des écarts importants des coûts de formation par élève entre les établissements publics et entre les établissements publics et les établissements privés.

A la rentrée 2005, l'enseignement technique agricole accueille 175 500 élèves et 29 000 apprentis au sein de 848 établissements publics et privés. Le programme 143 « enseignement technique agricole » s'élève à 1,288 milliards d'euros, et est une composante de la mission interministérielle « enseignement scolaire ».

Les principales conclusions de l'audit sont synthétisées ci-dessous :

1. L'enseignement agricole aujourd'hui ne forme plus exclusivement aux métiers de l'agriculture, mais a élargi progressivement son offre de formation aux métiers de la transformation agroalimentaire, à ceux de l'aménagement et ceux des services en espace rural. En outre, l'origine sociologique des élèves a considérablement évolué puisque plus de 80% des élèves ne sont pas d'origine agricole. C'est dans ce contexte qu'il convient de poser les questions d'adéquation de l'offre d'enseignement aux besoins des élèves. Cette adéquation a été notamment approchée par le taux de réussite aux examens, le taux de poursuite d'études et par l'évaluation de l'employabilité des diplômés. L'analyse montre que :
  - Les taux de réussite aux examens (plus de 80 % en moyenne) sont supérieurs à ceux de l'Education nationale à diplômes équivalents,
  - Les taux d'insertion sont élevés : entre 70 et 90 % des diplômés ont un emploi 4 ans après l'obtention du diplôme,
  - La poursuite d'études est importante pour les diplômés moins directement professionnalisant tels que le BEPA ou le bac technologique (plus de 80 % de poursuite d'études).

Les systèmes d'information actuels ne permettent pas d'analyser les taux de satisfaction des demandes d'inscription effectuées par les élèves, toutefois, le taux de déperdition entre les inscrits en début d'année et les élèves présents aux examens est stable depuis plus de 10 ans et ne dépasse pas 5 % en moyenne. Ce taux faible tend à prouver que la satisfaction des élèves par rapport à l'enseignement dispensé est de bon niveau.

Ces constats témoignent de la capacité de l'enseignement agricole à remplir des fonctions de préparation à la vie professionnelle dans la diversité des métiers, d'insertion/remédiation (renforcée par la présence d'internat dans les établissements) et de poursuite d'études.

2. Concernant les sections de moins de 10 élèves, l'audit a montré que ces sections à faible effectif représentent 18 % des sections en moyenne pour l'ensemble de l'enseignement agricole public et privé (taux comparable à celui des lycées professionnels de l'Education nationale). L'analyse globale se révèle délicate dans la mesure où les sections à faible effectif peuvent trouver leur justification par l'existence de spécificités locales, ou par la nécessité de conserver un savoir-faire rare. Après analyse, des disparités importantes sont constatées selon les secteurs et les affiliations ; elles concernent principalement les formations rares, les spécialités pointues à l'intérieur d'une option ou les secteurs à faible attractivité pour les élèves. La proposition n°6 s'attache ainsi à rationaliser la carte des formations, en introduisant notamment le recours plus général au « tronc commun de formation professionnelle ». Cet effort de rationalisation devra en

outre s'inscrire dans un contexte démographique favorable, avec un afflux prévisible de jeunes à horizon 2012, qui pourra constituer un facteur d'amélioration de l'efficacité du dispositif.

3. La carte de l'enseignement agricole montre un ancrage territorial profond, un maillage très dense qui peut, en première lecture, ne pas paraître optimal mais traduit le poids politique, l'attachement à certaines filières et à des traditions locales.

Pour juger de l'efficacité de la répartition territoriale des établissements, il convient toutefois de distinguer deux typologies :

- la répartition territoriale des établissements du temps plein (public et privé), encadrée par la Loi d'orientation agricole de 1960 (qui prévoyait un lycée public par département), et pour laquelle l'audit a proposé des axes de rationalisation et de mise en conformité avec la loi d'orientation agricole de 1999 (cf. proposition n°1),
- la répartition territoriale des établissements du rythme approprié (établissements privés affiliés à l'UNMFREO) avec des spécificités locales marquées et une logique pédagogique qui conduit à limiter la taille des établissements à une centaine d'élèves. L'Etat n'a pas de maîtrise sur la répartition de ces établissements et leur financement se fait à l'élève et non à l'établissement.

En outre, d'autres réseaux de formation (Education nationale, réseaux consulaires,...) proposent également des formations analogues dans certaines filières, ce qui complexifie la lecture de la répartition territoriale.

Notons enfin que la préoccupation de la répartition territoriale est largement intégrée puisqu'il existe un dispositif de régulation de l'offre (ouvertures/fermetures de classes) pour les systèmes public et privé à temps plein. La régulation est effectuée au niveau national pour les BTS et au niveau régional pour les autres diplômes.

4. Les écarts de coûts de formation entre établissements publics et établissements privés souvent évoqués se fondent en général sur une comparaison entre les ratios de dépenses budgétaires de l'établissement ramenées à l'élève. Cette comparaison n'est pas pertinente. L'audit, en l'absence d'éléments de coût au niveau national, a réalisé une enquête de terrain ; les résultats de l'analyse des états financiers obtenus, complétés des éléments financiers des BOP, montrent que les distorsions de coût de l'enseignement agricole, rapporté à « l'heure de face à face enseignant – élève », sont faibles : moins de 20 points entre le CNEAP et les établissements publics, quasiment nulle entre les établissements de l'UNMFREO et les établissements publics.

Les propositions présentées au terme de cet audit prennent en compte l'intérêt de préserver les spécificités majeures de l'enseignement agricole, qui conditionnent son efficacité ; elles tiennent compte des contraintes liées à la structure budgétaire et sont en cohérence avec la double évolution qui affecte la politique publique de l'enseignement : décentralisation et déconcentration et création de la mission interministérielle « enseignement scolaire » dans la loi de finances.

Etant donné l'état actuel de connaissance des coûts du dispositif, les propositions présentées sont pour l'essentiel sous-tendues par une logique d'optimisation des moyens existants (réseau d'établissements, personnels, heures d'enseignement,...) destinée à améliorer l'efficacité du dispositif d'enseignement technique agricole.

Certaines des propositions formulées, dans la logique interministérielle de la mission « enseignement scolaire », cherchent également à mettre en œuvre une mutualisation qui ne relève pas uniquement du ministère de l'agriculture, mais suppose une coopération entre enseignement agricole et Education nationale.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	1
<b>I. UN DISPOSITIF DE FORMATION SPECIFIQUE QUI ACCOMPAGNE LES EVOLUTIONS DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOCIETE...</b>	<b>3</b>
1.1 Eléments de contexte .....	3
1.1.1 Le cadre juridique actuel est le produit de l'histoire .....	3
1.1.2 L'origine sociologique des publics en formation est en pleine évolution .....	3
1.1.3 Le rapprochement entre l'agriculture et la société .....	4
1.1.4 Adaptation de l'offre et organisation générale .....	5
1.2 L'enseignement agricole aujourd'hui : portrait et chiffres clés .....	5
1.2.1 Typologie des effectifs .....	5
1.2.2 Des effectifs en évolution depuis 1990, stabilisés depuis 1999.....	7
1.3 Des caractéristiques communes qui fondent la spécificité de l'enseignement technique agricole .....	8
1.3.1 Des établissements aux missions diversifiées, répartis sur tout le territoire, et à taille humaine	8
1.3.2 Une pédagogie spécifique .....	8
<b>II...DONT IL EST POSSIBLE DE MESURER L'EFFICACITE .....</b>	<b>10</b>
2.1. La mesure de l'efficacité par la réussite aux examens et diplômes .....	10
2.2 La mesure de l'efficacité par l'insertion professionnelle.....	11
2.2.1 Les taux d'insertion .....	11
2.2.2 Le point de vue des professionnels.....	12
2.3 L'efficacité au regard du territoire .....	13
2.3.1 L'ancrage dans le territoire.....	13
2.3.2 L'exemple de Midi-Pyrénées .....	14
<b>III. ...MAIS DONT L'EFFICIENCE EST DIFFICILE A MESURER .....</b>	<b>15</b>
3.1 Des données financières éparées et non consolidées aux niveaux régional et national.....	15
3.1.1 Un système d'information encore peu axé sur le suivi des données financières .....	15
3.1.2 Des sources de financement multiples et non agrégées .....	16
3.2 La mesure de l'efficacité de la gestion des heures d'enseignement .....	18
3.2.1 Les effectifs des personnels de l'enseignement technique agricole.....	18
3.2.2 L'offre de formation dans les sections à faibles effectifs .....	19
3.2.3 Les établissements à effectifs réduits (moins de 100 élèves) .....	21
3.2.4. Les enseignants « non disponibles » .....	21
3.3 Les enseignements de l'enquête terrain en Midi-Pyrénées.....	21
3.3.1 La variété des modèles économiques par affiliation.....	21
3.3.2 Comparaison des coûts ramenés à l'heure de face à face enseignant/élève.....	24
3.3.3 Essai de comparaison des coûts avec l'Education nationale .....	24

IV. PROPOSITIONS .....	26
4.1 Avant Propos.....	26
4.2 Synthèse des Propositions.....	27
4.2.1 Mieux structurer les EPLEFPA .....	29
4.2.2 Affirmer la fonction académique du DRAF, en renforçant les compétences du CSRFD et de ses services.....	32
4.2.3 Améliorer la connaissance des coûts et du financement du dispositif.....	34
4.2.4 Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole.....	37
4.2.5 Améliorer l'articulation de la gestion des personnels de l'enseignement public au niveau régional .....	39
4.2.6 Rationaliser la carte des formations et diplômes professionnels .....	41
4.2.7 Expérimenter les mutualisations possibles dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » .....	44
4.2.8 Mieux communiquer sur l'enseignement agricole, en vue de l'amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants .....	46
 OBSERVATIONS DU MINISTERE.....	 48
 REPONSE DE LA MISSION.....	 54
 ANNEXES.....	 57

## INTRODUCTION

L'audit intitulé « analyse de l'adéquation formations/enseignants/élèves dans l'enseignement agricole » a été effectué dans le cadre de la troisième vague des audits de modernisation dont les principes ont été fixés par la circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2005.

Cet audit a été validé par une lettre du directeur du cabinet du Ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat en date du 21 mars 2006.

Depuis 1999, le code rural assigne à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole les cinq missions suivantes :

- « ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- ils participent à l'animation et au développement des territoires (la loi de 1999 ne parlait que « d'animation rurale » ; l'extension du libellé de cette mission a été conférée par la Loi sur le développement des territoires ruraux de février 2005);
- ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes (la loi de 1999 ne conférait cette mission qu'au seul enseignement agricole public, cette mission a été également conférée à l'enseignement agricole privé par la Loi sur le développement des territoires ruraux de février 2005);
- ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants. »

Dans ce cadre, et bien que les missions soient très imbriquées dans les établissements, l'audit a porté sur :

- l'adéquation de la formation initiale technique agricole - hors pêche - (enseignement scolaire, soit 174 246 élèves accueillis à la rentrée 2005, et apprentissage, 29 506 apprentis accueillis à la rentrée 2004-2005) aux missions (scolaires, sociales, professionnelles, d'aménagement du territoire) qui lui sont assignées ;
- l'examen des moyens mobilisés, notamment humains, et des modalités de formation des coûts dans les établissements scolaires publics et les établissements privés sous contrat - regroupés au sein de trois fédérations : CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé) pour le temps plein confessionnel, UNMFREO (Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation) pour le rythme approprié et UNREP (Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion) - ainsi que dans les CFA publics et privés.

La mission s'est efforcée d'analyser :

- l'adéquation de l'offre aux besoins des élèves en termes éducatifs, culturels, sociaux (niveaux de formation et filières offertes, réussite aux examens, modalités d'insertion professionnelle, « remédiation » d'adolescents en situation d'échec) ;
- l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des secteurs professionnels dans lesquels les élèves et les apprentis seront insérés (notamment prise en compte des « nouveaux métiers ») ;
- l'adéquation de l'appareil de formation aux besoins des territoires (localisation des établissements et des formations par filières et par niveaux : adaptation et cohérence globales ; recherche des complémentarités et/ou concurrence avec les autres dispositifs de formation initiale).

Elle a cherché à identifier et analyser des différentes composantes du coût, en distinguant les coûts de l'enseignement et les autres coûts (hébergement, encadrement des élèves et aides sociales notamment) et à recenser les modalités de financement (budget de l'Etat, collectivités territoriales, fonds européens, taxe d'apprentissage, recettes propres des établissements, financement par les familles, ...).

Les méthodes utilisées pour l'audit ont inclus :

- la consultation des travaux de synthèse récents sur l'enseignement technique agricole ainsi que des documents et des travaux budgétaires (Cf. Annexe 3 – Liste des principaux documents recueillis dans le cadre de la mission) ;
- l'exploitation des données statistiques du ministère de l'agriculture ;

- le recueil d'informations auprès des organismes fédérant le secteur privé (conseil national de l'enseignement agricole privé ; union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation ; union rurale d'éducation et de promotion) et des fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) ;
- la consultation d'organisations professionnelles des filières concernées (association pour l'emploi des cadres ingénieurs et techniciens de l'agriculture, fédérations artisanales, industries agro alimentaires, commerce de gros alimentaire et horticole...).

En outre, les premières analyses du dispositif financier ayant mis en évidence l'existence de financements variés, publics et privés, dont la mise en œuvre apparaissait coordonnée à l'échelon régional, la mission a effectué une étude terrain en région Midi Pyrénées afin de recueillir sur place des éléments d'appréciation de l'efficacité et de l'efficience du dispositif, au travers notamment de la visite d'établissements (privés ou publics) et d'entretiens réalisés avec les acteurs locaux impliqués dans l'enseignement agricole (Cf. Annexe 2 – Liste des entretiens).

L'audit a été réalisé avec le concours du cabinet DELOITTE – Elisabeth HACHMANIAN, Associée, Vincent PICHARD, Manager, Anne BERANGER, Consultante.

L'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale, qui devait à l'origine participer à l'audit, n'a finalement pas été représentée. Les éléments de comparaison qui figurent dans le rapport sont extraits des sources d'information générales (rapports parlementaires sur le projet de loi de finances, informations disponibles sur les sites internet).

Le présent rapport analyse les **spécificités de l'appareil de formation initiale agricole**, qui tiennent à la complémentarité de ses différentes composantes et à l'originalité de son organisation et de ses méthodes, les **éléments qui témoignent de son efficacité**, tant pour les jeunes en formation que pour les secteurs professionnels concernés, et constate qu'il est **difficile de mesurer son efficience** à partir des données disponibles actuellement, en raison de la diversité et de la complexité des modèles économiques des opérateurs et en l'absence d'une centralisation des informations.

Les **propositions** présentées au terme de cette étude prennent en compte l'intérêt de **préserver les spécificités majeures** de l'enseignement agricole, qui conditionnent son efficacité ; elles tiennent compte des **contraintes liées à la structure budgétaire** et sont en cohérence avec la double évolution qui affecte la politique publique de l'enseignement : **décentralisation et déconcentration** des crédits et création de la **mission interministérielle « enseignement scolaire »** dans la loi de finances.

Les propositions visent donc plus à l'optimisation des moyens qu'à leur réduction, et s'attachent à l'optimisation des partenariats interministériels.

# **I. UN DISPOSITIF DE FORMATION SPECIFIQUE QUI ACCOMPAGNE LES EVOLUTIONS DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOCIETE...**

## **1.1 ELÉMENTS DE CONTEXTE**

### **1.1.1 Le cadre juridique actuel est le produit de l'histoire**

L'enseignement agricole français s'inscrit dans une longue tradition. Il est né d'un décret-loi de juillet 1848 créant un système complet d'enseignement à trois degrés (fermes-écoles, écoles régionales et institut national agronomique) pour former des agriculteurs, ses finalités résultant d'une triple volonté :

- politique pour promouvoir un groupe social qui occupait une place importante dans la société ;
- professionnelle, la formation étant nécessaire pour accompagner les mutations et le développement du secteur ;
- sociale, les familles rurales souhaitant que leurs enfants bénéficient de l'effort de scolarisation.

Lors de l'instauration du Marché commun, la loi d'orientation agricole de 1960 assignait à l'agriculture un objectif d'autosuffisance alimentaire et plaçait l'enseignement agricole sous la tutelle exclusive du ministère de l'agriculture ; les programmes d'enseignement des techniques agricoles ont été marqués pendant trente ans par cet objectif de productivité et d'utilisation rationnelle des facteurs de production, puis la politique agricole ayant progressivement pris en compte la politique alimentaire, celle de l'espace rural et de l'environnement, l'enseignement agricole a diversifié son offre de formation vers les métiers correspondants.

La Loi de 1960 a également introduit une parité des voies de formation (générale, technologique et professionnelle) et des niveaux des diplômes de l'enseignement agricole avec l'Education nationale, ainsi qu'une parité statutaire des personnels enseignants et des personnels techniques ; ainsi les réformes engagées au ministère de l'Education nationale ont une répercussion directe sur l'enseignement agricole. L'enseignement agricole a ainsi conservé la spécificité de ses programmes et de sa pédagogie tout en devenant une composante du système éducatif général.

Enfin, les établissements publics se distinguent de ceux de l'Education nationale, d'une part, sur le plan pédagogique parce qu'ils offrent sur le même site des formations par le dispositif scolaire (initial et apprentissage) et par la formation professionnelle adulte et, d'autre part, sur le plan organisationnel du fait que leurs conseils d'administration sont présidés par une personnalité extérieure qui est le plus souvent soit un élu d'une collectivité territoriale soit le responsable d'une organisation professionnelle agricole (cf. Annexe 4 – Les conseils d'administration des EPLE et des EPLEFPA).

Les lois Rocard de 1984 configurent définitivement l'enseignement agricole ; celle de juillet adapte le nouveau statut juridique des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) créé par les lois de décentralisation aux établissements publics qui font désormais l'objet d'un partage de compétence entre l'Etat et les Collectivités, et celle de décembre organise les différentes familles de l'enseignement agricole dans un seul service public, en attribuant aux établissements privés les mêmes missions qu'aux établissements publics et en précisant le régime contractuel des deux ordres d'enseignement privé, le temps plein et le rythme approprié.

La loi d'orientation agricole de 1999 a introduit une mission d'insertion pour l'enseignement public, que la loi sur le développement des territoires ruraux de février 2005 a également confié à l'enseignement privé.

### **1.1.2 L'origine sociologique des publics en formation est en pleine évolution**

Corollaire de la diminution des agriculteurs dans la population active, la proportion d'élèves issus des familles d'agriculteurs est en constante diminution depuis les années 60 ; en 2002, ces élèves ne représentent plus que 17,3% du total des effectifs (40,1% en 1985, 34% en 1990). Si on y ajoute les élèves issus de familles de salariés agricoles, le total représente 18,9% des effectifs. Toutefois, l'enseignement agricole attire comparativement toujours nettement plus les jeunes issus des milieux agricoles que l'Education nationale qui en compte moins de 3%.

L'enseignement agricole, dont les effectifs n'ont pas diminué pendant cette période (cf. Annexe 5 - Evolution des effectifs depuis 1990), s'adresse désormais à plus de 80% de jeunes qui ne sont pas d'origine agricole, et attire une part de jeunes issus des professions intermédiaires (21% d'enfants

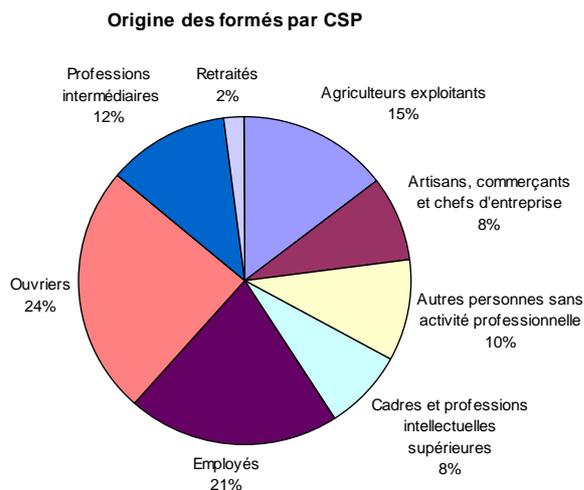
d'employés notamment) relativement plus importante que l'Education nationale ; il reste encore très en retrait auprès des publics de cadres et des professions intellectuelles.

Ce renouvellement des catégories socioprofessionnelles est un signe d'attractivité qui a plusieurs explications:

- l'attractivité d'un enseignement lié aux sciences de la vie, de la nature et de l'environnement,
- l'excellent taux d'insertion professionnelle des publics en formation (cf. § 2.2.1),
- des établissements à taille humaine qui permettent un suivi plus fin des élèves.

Mais c'est aussi une difficulté car les publics en formation sont peu imprégnés de culture du vivant ou du monde rural, qu'il convient donc de leur faire acquérir. Ce constat vaut également pour les enseignants des établissements d'enseignement agricole qui sont désormais pour l'essentiel d'origine non agricole.

Les secteurs circulaires du disque ci-après représentent l'origine des élèves (formation initiale scolaire tout enseignement confondu) à la rentrée 2005, selon les données DGER :



Cf. Annexe 6 – Données sur l'origine socioprofessionnelle des élèves de la formation initiale scolaire.

### 1.1.3 Le rapprochement entre l'agriculture et la société

Trois préoccupations influencent fortement l'agriculture aujourd'hui :

- Un objectif de développement durable exprimé depuis la conférence de Rio de 1992 qui renvoie à la bonne gestion des ressources naturelles et des systèmes alimentaires et à l'appréciation des conséquences à long terme des décisions relatives à l'agriculture. Cet objectif rejoint les préoccupations environnementales et territoriales (biodiversité et des paysages) ;
- la sécurité sanitaire, la traçabilité et la qualité des aliments : les récentes crises sanitaires – vache folle et grippe aviaire-, relayées par les médias, ont cristallisé une forte demande des consommateurs dans ce domaine ;
- La question de l'équilibre des territoires : le développement de l'activité agricole dépend également de la qualité et de la densité du tissu social dans lequel vivent les agriculteurs tandis que l'équilibre des territoires ruraux repose sur une coexistence équilibrée entre l'activité des agriculteurs, devenus démographiquement très minoritaires, et le mode de vie des autres actifs.

Ces préoccupations ne sont pas (ou plus) seulement celles de l'agriculture mais sont devenues celles de la société toute entière. L'enseignement agricole, qui a intégré ces préoccupations, a aussi gagné la capacité de traiter des questions de société (nutrition, protection des ressources naturelles, problèmes éthiques, problèmes d'acceptabilité sociale des risques...) et non plus des questions strictement agricoles. Désormais le périmètre des savoirs qu'il dispense se déplace du pôle « agricole » vers un triptyque plus élargi « agriculture, alimentation, environnement ».

### 1.1.4 Adaptation de l'offre et organisation générale

Deux instances interviennent dans la régulation et l'évaluation des besoins en termes d'enseignement agricole. Il s'agit :

- **En premier lieu de la Commission Professionnelle Consultative (CPC) :**

Outre les représentants des branches professionnelles pour lesquelles l'enseignement agricole prépare de futurs cadres et employés (machinisme, paysage, fonction publique territoriale, industries agroalimentaires, commerce et distribution, vétérinaires, exploitants agricoles, Coopération, Association Pour l'Emploi des Cadres Ingénieurs et Techniciens en Agriculture) la CPC regroupe des représentants de l'ensemble des acteurs de la formation (enseignement agricole public et privé) et des ministères concernés (Education Nationale et Travail). Il faut souligner le fait que le secteur des services n'est pas représenté dans la CPC, alors même qu'il accueille de plus en plus de personnes formées dans l'enseignement technique agricole.

Elle intervient dans l'évaluation des besoins de formation, et donne son avis sur le périmètre et le niveau des diplômes au travers d'une analyse de l'emploi qu'elle traduit en une proposition de référentiels métiers et de formation. En amont son travail est préparé avec l'aide de délégués régionaux de l'ingénierie de formation (DRIF) plus particulièrement spécialisés dans un métier ou une branche professionnelle.

Dans leur grande majorité, les partenaires consultés ont tenu à faire part de remarques plutôt négatives sur le fonctionnement actuel des CPC et sur leur réactivité insuffisante (Cf. proposition N°6).

- **En second lieu du Conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) :**

Instance consultative de concertation le CNEA regroupe l'ensemble des représentants des usagers, des partenaires et des utilisateurs de l'enseignement technique agricole. Outre sa contribution à l'élaboration du Schéma Prévisionnel National des Formations, il procède à l'examen des propositions de structures pédagogiques et des textes réglementaires (décrets, arrêtés, notes de services et circulaires) qui régissent le fonctionnement de l'enseignement agricole.

Les perspectives ouvertes par la déconcentration de certaines décisions au niveau régional doivent entraîner une révision de son fonctionnement en lui conférant un rôle davantage centré sur l'orientation, la définition et l'évaluation de politiques publiques en matière d'enseignement agricole.

## 1.2 L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AUJOURD'HUI : PORTRAIT ET CHIFFRES CLÉS

Décrire l'offre globale de formation de l'enseignement technique agricole implique de caractériser la répartition des effectifs d'élèves et d'apprentis à l'aide des éléments suivants :

- les voies de formation,
- les niveaux de formation,
- les secteurs professionnels.

Ces mêmes critères permettent de mettre en évidence des positionnements distincts dans l'offre de formation selon la nature publique ou privée de l'établissement (§ 1.2.1)

En outre, le contexte démographique amène à préciser l'évolution récente des effectifs et les besoins prévisibles par classes d'âge (§ 1.2.2).

### 1.2.1 Typologie des effectifs

Le tableau ci-après présente la répartition des effectifs en formation initiale scolaire et par apprentissage (Cf. éléments détaillés en Annexe 7) :

- par voie de formation (générale, technologique, professionnelle),
- par secteur pour la voie professionnelle :
  - aménagement (espaces, paysage, forêt, environnement,...),
  - production agricole (végétale, animale,...),
  - services (services aux personnes, services aux entreprises, commercialisation),
  - transformation (industries agro-alimentaires),
- par niveau de formation (VI, V, IV, III<sup>1</sup>). Cf. Annexe 8 – Liste et classification des diplômes.

---

<sup>1</sup> Le niveau VI comporte les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole, le niveau V les BPA, CAPA et BEPA, le niveau IV les classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> S et Terminales S ainsi que les bacs pro et les bacs techno, le niveau III les BTS.

## Ensemble des élèves et apprentis

Niveau de formation		Formation initiale scolaire						Formation initiale par apprentissage							
		Niveau VI	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau sup *	Total tous niveaux	Répartition par voie de formation	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total tous niveaux	Répartition par voie de formation
Générale	4° et 3°	34 194					34 194	20%							
	Seconde			8 650			8 650	5%							
	1°S et TS			3 779			3 779	2%							
	<b>Total</b>	<b>34 194</b>		<b>12 429</b>		<b>540</b>	<b>47 163</b>	<b>27%</b>							
Technologique	Bac STAE			12 024			12 024	7%							
	Bac STPA			1 002			1 002	1%							
	Bac STL			185			185	0%							
	<b>Total</b>			<b>13 211</b>			<b>13 211</b>	<b>8%</b>							
Professionnelle	Aménagement		9 760	4 435	5 165		19 360	11%	3 257	1 696	1 154	17	290	6 414	22%
	Production		20 885	10 550	8 199		39 634	23%	9 350	4 771	3 075	78	51	17 325	59%
	Services		32 956	14 316	2 813		50 085	29%	2 150	1 059	774	51		4 034	14%
	Transformation		1 348	1 081	2 364		4 793	3%	989	608	103	33		1 733	6%
	<b>Total</b>		<b>64 949</b>	<b>30 382</b>	<b>18 541</b>		<b>113 872</b>	<b>65%</b>	<b>15 746</b>	<b>8 134</b>	<b>5 106</b>	<b>179</b>	<b>341</b>	<b>29 506</b>	<b>100%</b>
<b>Total toutes voies</b>		<b>34 194</b>	<b>64 949</b>	<b>56 022</b>	<b>18 541</b>	<b>540</b>	<b>174 246</b>	<b>100%</b>	<b>15 746</b>	<b>8 134</b>	<b>5 106</b>	<b>179</b>	<b>341</b>	<b>29 506</b>	<b>100%</b>
Répartition par niveau		20%	37%	32%	11%	0%	100%		53%	28%	17%	1%	1%	100%	

\*classes préparatoires BCPST et post BTSA

Sources :

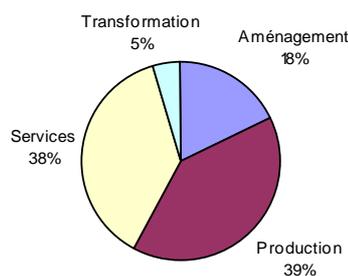
-pour les élèves : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005),

-pour les apprentis : Education nationale, Enquête 51 (chiffres rentrée 2004).

NB : On trouve parfois une présentation par secteurs professionnels qui consolide la voie technologique et la voie professionnelle. Ici, la seule voie professionnelle a été prise en compte.

La répartition par secteur professionnel (agrégant la formation initiale scolaire et celle par apprentissage) se décompose comme suit :

**Répartition par secteur professionnel  
(voie professionnelle, élèves et apprentis)**



Sources : DGER/Education nationale

### Comparaison formation initiale scolaire/formation initiale par apprentissage

La comparaison des poids respectifs de la formation initiale scolaire (voie professionnelle uniquement) et de la formation initiale par apprentissage dans chacun des secteurs montre que :

- l'apprentissage est davantage présent dans les secteurs de la production, de l'aménagement et de la transformation (entre 25% et 30% des formés),
- l'apprentissage est beaucoup moins présent que la formation initiale scolaire dans le secteur des services (7% des formés).

La comparaison par **niveaux de formation** met en évidence une plus forte représentation de l'apprentissage dans les niveaux III et V (respectivement 22% et 20% de l'offre de formation dans ces niveaux).

On peut également souligner que l'enseignement public forme les 2/3 des apprentis, alors qu'il accueille moins de la moitié des élèves (48%).

#### Comparaison public/privé

La comparaison de la répartition des effectifs en formation initiale scolaire et par apprentissage, en distinguant l'enseignement public de l'enseignement privé, par secteur pour la voie professionnelle, par niveau de formation et par voie de formation montre que :

- Le public, avec 217 lycées regroupés dans 195 établissements, constitue la part de l'offre de formation la plus significative dans les **secteurs** de la transformation (68% des élèves de la voie professionnelle), de l'aménagement (53%) et de la production (49%), tandis qu'il est peu représenté dans le secteur des services (seulement 19%).  
Lorsqu'on compare l'ensemble de l'offre (formation initiale scolaire et par apprentissage) publique et privée, le poids du public augmente en proportion davantage dans les secteurs de la production et de la transformation ; ceci est lié à l'importance de ces secteurs dans l'offre de formation par apprentissage et à l'absence d'exploitations agricoles dans certains établissements privés.
- La comparaison par **niveaux de formation** entre public et privé (toutes affiliations confondues) montre que le public est davantage présent dans les niveaux de formation les plus élevés (III et IV), tandis que le privé est plus présent dans les niveaux de formation les plus faibles (V et surtout VI).
- La répartition public-privé par **voie de formation** est en revanche plus homogène ; la part de la voie professionnelle dans l'offre publique de formation est toutefois plus importante que dans l'offre privée (14% contre 3% de la formation initiale scolaire).

#### Comparaison entre familles du privé

La répartition des effectifs entre familles du privé est la suivante :

- CNEAP (51 149 élèves, soit 47,3% des effectifs du privé ; 203 établissements),
- UNMFREO (49 875 élèves, soit 46,3% des effectifs du privé ; 378 établissements),
- UNREP (6 826 élèves, soit 6,3% des effectifs du privé ; 47 établissements).

Les établissements du CNEAP (privé confessionnel temps plein) sont plus implantés que les autres établissements privés dans le niveau IV. En termes de secteur de formation, le CNEAP est plus présent dans le secteur professionnel des services (41% des effectifs de la voie professionnelle, contre 15% dans le public).

Les établissements de l'UNMFREO (privé rythme approprié) se distinguent par une forte spécialisation dans les niveaux de formation VI et V qui représentent 70% de leurs effectifs : les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole constituent ainsi 35% de leurs élèves (contre 7% des élèves du public).

Les établissements de l'UNREP (privé rythme approprié ou temps plein) sont également fortement représentés dans les niveaux VI et V (respectivement 29% et 49% de leurs élèves).

#### **1.2.2 Des effectifs en évolution depuis 1990, stabilisés depuis 1999**

Les effectifs de l'enseignement agricole ont fortement augmenté depuis 1990 passant de 132 400 à 174 500, soit une augmentation de 32,5% (Cf. Annexe 5 précitée – Evolution des effectifs depuis 1990). Cette augmentation a été très forte au cours des dix premières années de la période, l'effectif maximum de 178500 étant atteint en 1999, soit une progression de près de 35% (le même pic étant observé par ailleurs au sein de l'Education nationale, pour des raisons démographiques).

Cette évolution des effectifs de l'enseignement agricole se caractérise par :

- une stagnation du nombre d'élèves dans le secteur de la production, qui correspond à celle du nombre d'actifs dans ce domaine,
- une extrême faiblesse des effectifs dans les formations « transformation », probablement en raison de la mauvaise image des métiers correspondants et à la difficulté d'acquérir des spécialisations en formation initiale dans des industries qui sont dominées par le « process »,

- l'émergence des formations « forêt aménagement », s'expliquant par le développement de nouveaux marchés et à l'attrait manifesté par les jeunes pour l'environnement,
- le développement et l'élévation du niveau de qualification du secteur des services à la personne.

### 1.3 DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES QUI FONDENT LA SPÉCIFICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

#### 1.3.1 Des établissements aux missions diversifiées, répartis sur tout le territoire, et à taille humaine

L'ensemble des missions imparties à l'enseignement agricole sont exercées dans les établissements à temps plein, qui sont à la fois acteur de développement, pôle de ressources techniques, culturelles, scientifiques pour leur région, partenaire du développement territorial, grâce à la présence d'ingénieurs et de professeurs d'éducation socioculturelle, d'équipes interdisciplinaires, et à l'existence d'un centre de ressources, renforcée, dans les établissements publics, par une exploitation agricole.

Les 847 établissements d'enseignement agricole et les 162 CFA maillent tout le territoire national (Cf. Annexe 9 - Liste et localisation des établissements d'enseignement agricole). L'existence d'au moins un établissement public par département est une obligation légale depuis 1960.

La taille moyenne des établissements publics est de 300 élèves<sup>2</sup> (à titre de comparaison, elle est de 1000 environ pour les lycées de l'Education Nationale), avec l'existence d'un internat qui favorise le développement d'une vie culturelle et des projets d'établissement (cf. Annexe 10 - L'internat).

#### 1.3.2 Une pédagogie spécifique

La spécificité pédagogique de l'enseignement agricole tient à trois facteurs essentiels : le contenu de l'enseignement, les méthodes pédagogiques et la formation des enseignants.

- **Les compétences essentielles auxquelles prépare l'enseignement agricole** ont été adaptées pour tenir compte de la place nouvelle de l'agriculture dans la société. L'enseignement agricole vise à transmettre aux élèves des compétences fondamentales que sont notamment :
  - **La relation au vivant** : un des problèmes actuels, outre les questions environnementales ou de sécurité sanitaire des aliments voire de sécurité alimentaire, réside dans la perte des liens directs de la société avec le vivant. Parce qu'ils sont dotés, pour la plupart, d'élevages et de cultures en vraie grandeur, les établissements d'enseignement agricole procurent aux élèves des supports irremplaçables d'observations et de pratiques.
  - **L'intelligence de la complexité et de l'action** : la complexité est la caractéristique des systèmes d'exploitation agricole qui associent la gestion du vivant et ses équilibres fragiles, l'économique et le social, qui nécessite de raisonner en situation d'incertitude, de penser l'action à des échelles de temps et d'espace différentes. L'exploitation agricole des établissements, sans être un support pédagogique unique, est un outil privilégié d'apprentissage à la complexité et à la prise de décision.
  - **La relation au territoire** : l'enseignement agricole sait travailler avec le territoire à différentes échelles : parcellaire, réseau d'entraide, aires de ramassage et de collecte, notions de terroir, de bassin versant etc. Il y a été préparé de longue date avec l'étude des écosystèmes. La création du domaine « aménagement » autour des mots clé « paysage, nature, eau, forêt » a favorisé cette évolution.
  - **La formation au fait alimentaire** : l'enseignement agricole cherche aujourd'hui à promouvoir le fait alimentaire comme élément de culture commune aux différents niveaux de formation et à faire de l'aliment un objet intégrateur des savoirs parcellisés : par l'appréhension globale de la chaîne alimentaire, par la comparaison des systèmes alimentaires au niveau international, et par la clarification des exigences contradictoires et des représentations qui entourent l'aliment (qualité, sécurité sanitaire, plaisir, santé, coût).
  - **La formation à la citoyenneté** : l'établissement d'enseignement est une cité en miniature où s'expérimentent au quotidien la démocratie et la vie associative, à travers notamment la représentation d'élèves élus ; l'internat y ajoute une forte vie culturelle interne, l'engagement dans des activités de coopération internationale, le fort ancrage des établissements dans leurs territoires et leur vie locale.

<sup>2</sup> La taille moyenne est de 240 élèves pour les établissements privés à temps plein, et de 125 élèves pour les établissements à rythme approprié.

- **Les méthodes pédagogiques**

Les rénovations pédagogiques dont l'enseignement agricole a été l'objet depuis le début des années 1980 témoignent de sa capacité d'innovation et d'expérimentation. Ce sont principalement les suivantes :

- **un diplôme professionnel fondé sur une analyse préalable des métiers auxquels il prépare** : les activités professionnelles des métiers visés sont décrites dans leur contexte social, leurs définitions sont établies avec les partenaires professionnels ; le référent « métier » permet aux élèves d'accéder en permanence au sens de ce qui est leur est enseigné ;
- **une organisation modulaire et pluridisciplinaire de la formation**, définie en termes d'objectifs et de compétences : à un module dans les formations professionnelles ou à une « matière » dans les formations technologiques correspondent à un objectif général et plusieurs disciplines qui concourent, par leurs contenus et méthodes à atteindre cet objectif ; l'ensemble des objectifs se planifie dans un itinéraire pédagogique établi par l'équipe pédagogique pour les deux ans du cycle de formation. La pluridisciplinarité se justifie par le fait que l'enseignement agricole prend appui sur des supports pédagogiques qui sont des objets complexes (exploitation agricole, eau, aliment, bassin versant...) qu'aucune discipline à elle seule ne saurait appréhender totalement ;
- **une diversification des parcours de formation des élèves** : plusieurs parcours possibles selon les capacités et les motivations de l'élève à un moment de sa scolarité ;
- la prise en compte du contrôle en cours de formation dans la délivrance des diplômes **dont le poids peut aller de un tiers à la moitié** ;
- **une diversification des méthodes pédagogiques** : travaux en petits groupes, situations concrètes de formation, travail personnel, soutien aux élèves en difficulté, intégration des stages dans la formation, évaluation formative et plus globalement pédagogie du contrat ;
- **un travail en équipe des formateurs et des équipes responsables** pour organiser les itinéraires de formation, les activités interdisciplinaires et les stages, adapter la formation aux réalités de l'environnement de l'établissement, se mobiliser sur les objectifs communs de la formation, se concerter avec les professionnels et en particulier les maîtres de stage.

- **La formation des enseignants**

- **Les enseignants titulaires** sont majoritairement issus du ministère de l'agriculture (concours spécifiques y compris dans les disciplines générales). Deux spécificités supplémentaires de l'enseignement agricole public sont la présence dans les établissements d'ingénieurs fonctionnaires et celle de professeurs d'éducation socioculturelle.
- **La présence d'ingénieurs** s'explique d'une part par la nature de certains enseignements techniques qui n'ont pas de correspondance universitaire (agronomie, productions animales, gestion et économie des exploitations agricoles, machinisme agricole) et d'autre part par la nature des missions des établissements (missions de développement et d'expérimentation agronomique exercées en étroite liaison avec les organisations professionnelles agricoles et les centres de recherche agronomique).
- **La présence de professeurs d'éducation socioculturelle** s'explique par le fait que les élèves sont en majorité internes (60 % en moyenne), que les établissements sont souvent loin des grands pôles culturels urbains, et surtout par une volonté de mobiliser le levier d'une éducation socioculturelle transdisciplinaire permettant de préparer les publics formés aux mutations de tous ordres qui continuent de traverser le monde agricole et rural dans sa relation avec la société.

Tous les enseignants de l'enseignement agricole public sont formés depuis 1988 à l'École nationale de formation agronomique de Toulouse, qui est le lieu de l'acquisition d'une culture de l'enseignement agricole et notamment de pratiques interdisciplinaires. Les ingénieurs qui se destinent à exercer leur fonction en établissement ainsi que les personnels de direction (directeur d'établissement, directeur de centre, attaché, CPE) sont formés quant à eux à l'ENESAD (École nationale d'enseignement supérieur agronomique de Dijon).

## II...DONT IL EST POSSIBLE DE MESURER L'EFFICACITE ...

L'efficacité des formations et de l'organisation de l'enseignement agricole peut être évaluée à l'aide des indicateurs suivants (qui sont également les indicateurs retenus dans le PAP) :

- La réussite aux examens et diplômes, qui permet de juger de la capacité de l'enseignement agricole à former les élèves et à sanctionner cette formation par l'obtention d'un diplôme à la sortie du système scolaire (§ 2.1),
- Les taux d'insertion professionnelle et de poursuite d'études, qui complètent l'indicateur précédent à travers la mesure de l' « employabilité » des diplômés ou de leur capacité à valoriser les diplômes moins professionnalisants en poursuivant d'autres études (§ 2.2.1).

Les entretiens réalisés avec les professionnels ont permis d'enrichir cette approche statistique d'éléments qualitatifs sur la pédagogie de l'enseignement agricole et la pertinence de la carte des formations et de l'orientation des élèves (§ 2.2.2).

L'efficacité de l'enseignement agricole se mesure également au développement de synergies avec le territoire (§ 2.3).

### 2.1. LA MESURE DE L'EFFICACITÉ PAR LA RÉUSSITE AUX EXAMENS ET DIPLÔMES

Le tableau ci-dessous indique les taux de réussite (admis/présents) aux diplômes de l'enseignement agricole et aux diplômes de niveau équivalent dans l'Education nationale :

Diplômes de l'Enseignement Agricole	Taux de réussite (2004)*	Diplômes homologues de l'Education Nationale	Taux de réussite (2004)**
CAPA	84,3%	CAP	74,5%
BEPA	81,7%	BEP	74,7%
BTA	78,7%	BT et BMA	75,1%
Bac pro agri et EN	81%	Bac pro	76,9%
Bac S	83%	Bac S	83%
Bac techno	76,4%	Bac techno	76,9%
BTSA	73%	BTS et assimilés, DNTS, DMA	64,1%

\*Sources enseignement agricole :

Logiciel de gestion des examens "INDEXA" auprès des CIRSEs et des Services Examens des SRFD

\*\*Sources Education nationale

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche – édition 2005,

Note d'information 05-09 – Le baccalauréat : résultats définitifs – session 2004.

Les taux de réussite aux diplômes de l'enseignement agricole sont nettement supérieurs à ceux des diplômes équivalents de l'Education nationale pour les CAP, BEP, BT, Bac pro et BTS.

Les taux de réussite de l'enseignement agricole aux baccalauréats technologique et scientifique sont quasiment identiques à ceux obtenus par l'Education nationale, ce qui peut être analysé comme une meilleure performance de l'enseignement agricole si l'on considère sa plus faible proportion d'élèves issus de la catégorie socioprofessionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures ».

En complément, et de façon plus précise sur l'enseignement agricole, sont présentés des tableaux d'évolution de la réussite aux examens par niveau pour les sessions 1992, 2000 et 2005, ainsi que les indicateurs « admis/inscrits en début d'année » et « taux de déperdition », c'est-à-dire le taux d'élèves non inscrits aux examens par rapport à l'effectif de début d'année (cf. Annexe 11 – Données sur la réussite aux examens de l'enseignement agricole).

De par sa spécificité l'enseignement agricole contribue à la diversification de l'offre de formation et subséquemment à la performance globale du système éducatif français. En effet, d'une manière générale, les académies les plus performantes sont caractérisées « par une offre de formation diversifiée, tant générale, technologique que professionnelle, publique et privée, de niveau V comme de niveau IV, sous statut scolaire comme d'apprenti ». (Note d'information 06-15, direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de l'Education nationale)

## 2.2 LA MESURE DE L'EFFICACITÉ PAR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### 2.2.1 Les taux d'insertion

Malgré les handicaps (métiers peu connus, communication faible en raison de l'atomisation des branches professionnelles, rupture entre le monde urbain et la ruralité), les résultats obtenus en matière d'insertion professionnelle sont globalement satisfaisants (plus de 80% pour les diplômés de CAPA (apprentis), de BAC PRO, de BTA et de BTSA).

Le ministère chargé de l'Agriculture a fait réaliser par l'ENESAD depuis 1993 des enquêtes sur le devenir professionnel des diplômés quatre ans après l'obtention de leur diplôme. La comparaison des résultats des enquêtes successives permet d'observer le processus d'insertion des élèves et des apprentis. Les résultats sont globalement en sensible régression entre 2000 et 2004 ; cette évolution correspond sur la même période à la forte augmentation du chômage en général et plus particulièrement chez les jeunes, les ouvriers et les femmes et contribue à l'augmentation du taux de poursuite d'études.

Dans certaines filières, le fort taux de poursuite d'études (entre 70% et 95%) pour les diplômés de CAPA scolaire, BEPA et BAC TECHNO indique soit que ces diplômes sont moins directement professionnalisants, soit offrent des passerelles vers des formations professionnalisantes (cas du bac techno). Ce phénomène traduit également le rôle de « remédiation » de l'enseignement agricole à l'égard d'élèves en difficulté. Le BEPA se présente désormais comme un diplôme qui ouvre l'accès aux études de niveau IV (qui concerne plus de 82% des diplômés), voire aux études supérieures (un élève sur quatre), que comme un diplôme d'entrée dans la vie active.

L'adéquation entre la filière de formation et le secteur d'activité professionnelle, nettement plus forte pour les apprentis que pour les élèves (72% des anciens apprentis en CAPA travaillant dans les secteurs liés à l'agriculture, contre 53% pour les anciens élèves), traduit des phénomènes analogues.

Soulignons toutefois que, selon les professionnels, il existe pourtant des emplois à pourvoir à l'issue de ces segments de formation.

L'adéquation formation-emploi est également plus forte chez les hommes que chez les femmes (61% des garçons titulaires d'un « BEPA unique » travaillant dans un secteur lié à l'agriculture contre 39% des filles) et globalement meilleure pour les BTSA unique dont 80% des titulaires travaillent dans un secteur lié à l'agriculture, à l'agroalimentaire, au milieu rural ou à l'aménagement.

L'insertion professionnelle est d'autant plus satisfaisante que le niveau de sortie du système éducatif est élevé (78% des titulaires du « BEPA unique », 93% des bacheliers professionnels et des diplômés de BTSA), avec toutefois des différences assez sensibles selon les filières, l'horticulture, l'aménagement de l'espace, les IAA, le secrétariat et la vente enregistrant des taux plus faibles.

Synthèse des taux de poursuite d'études et des taux d'insertion par diplôme (dernière enquête disponible)

		% poursuite études	% insertion professionnelle
Niveau III	BTSA - Enquête 2004	43%	92%
	BTA - Enquête 2005	68%	83%
Niveau IV	Bac Professionnel - Enquête 2005	48%	92%
	Bac Technologique - Enquête 2005	95%	74%
Niveau V	BEPA - Enquête 2004	83%	78%
	CAPA scolaire - Enquête 2005	72%	66%
	CAPA scolaire apprentis - Enquête 2005	54%	83%

Sources : Enquêtes d'insertion ENESAD, années 2004 et 2005 (taux de poursuite d'études et taux d'insertion professionnelle 4 ans après l'obtention du diplôme ; le calcul du taux d'insertion professionnelle s'effectue sur une base réduite, excluant la population poursuivant des études)

(Cf. Annexe 12 - Détail des taux de poursuite d'études et des taux d'insertion par option)

### 2.2.2 Le point de vue des professionnels

Afin d'évaluer l'adéquation des formations à l'emploi selon les filières, la mission a rencontré les représentants des différents secteurs professionnels concernés et les représentants des fédérations de parents d'élèves (Cf. Annexe 2 précitée - Liste des entretiens).

Un consensus se dégage pour expliquer le bon taux d'insertion professionnelle par « *la pédagogie de l'enseignement agricole qui ramène des salariés de bon sens, qui ont déjà une connaissance de l'entreprise grâce aux stages de mise en situation* »<sup>3</sup>.

Cependant, les secteurs professionnels formulent certaines observations, confirmées globalement par les représentants des parents d'élèves et les responsables des fédérations de l'enseignement privé :

- une relative inadéquation des niveaux de formation, les offres d'emploi concernant plus des BTS ou des niveaux V et IV issus de l'apprentissage,
- les fonctions recherchées par les jeunes diplômés (fonctions support autour de la production, marketing) ne sont pas celles qui sont offertes (encadrement intermédiaire de la production et de la vente pour l'agroalimentaire, techniciens et commerciaux pour le paysager),
- la faible mobilité des candidats à l'emploi, en particulier pour les métiers « peu attractifs » (agroalimentaire notamment), malgré la forte dispersion de l'appareil de formation,
- l'inadéquation entre certains référentiels des diplômés et les compétences requises.

Cette inadéquation s'explique en partie par une **offre trop segmentée et pléthorique des formations** : à titre d'exemples, quatre dominantes dans le CAP de production horticole (pépinière, arboriculture, légumes et fleurs, maraîchage) et un CAP paysage, un BTS « vente de produits amylicés »...

Plusieurs interlocuteurs ont ainsi remarqué « *l'absurdité d'un système qui spécialise à outrance les formations de très jeunes, ce qui ferme leur horizon et complexifie l'enseignement* » et recommandé de « *ne pas vouloir avoir des diplômés qui correspondent directement à l'emploi, mais donner des compétences professionnelles de base et compléter ensuite la formation « sur le tas » par des contrats de professionnalisation* ».

**Cette spécialisation est telle que certains estiment qu'à terme certaines activités risquent de ne plus recruter de telle sorte qu'on ne couvrira plus une partie de l'emploi.**

Certains secteurs, tels que les services à la personne, recouvrent une grande diversité de prestations (ménage, préparation de repas, jardinage, garde d'enfants, assistance aux personnes âgées,...) et requièrent des qualités de comportement et de savoir être que le diplôme ne valorise pas toujours. Pourtant ce secteur émergent, notamment en milieu rural, est en forte croissance, dopée par le dispositif du chèque emploi service universel, et concerne massivement une population de femmes peu qualifiées.

Le système éducatif ne doit pas être construit pour une trajectoire vers une vie professionnelle homogène mais pour « *l'acquisition de compétences transversales, par famille de métiers, et de compétences facilitant l'insertion dans le premier emploi* ». Cette préoccupation est entre autre exprimée par le secteur de la distribution pour lequel les compétences fondamentales recherchées chez les jeunes issus de l'enseignement agricole sont celles qui concernent le produit ou la technique de vente, les compétences mixtes ou périphériques ne correspondant qu'à un nombre restreint d'emplois (marketing, qualité...).

L'insuffisance des procédures d'orientation scolaire est également soulignée :

- une trop forte demande des élèves pour des filières saturées (paysage, filière hippique, accueil et vente...) n'est pas découragée,
- l'enseignement agricole est mal connu des conseillers d'orientation de l'Education nationale qui ne proposent pas les formations pour lesquelles existe une forte demande, et ignorent les filières des établissements spécialisés situés en dehors de leur secteur géographique (les guides Onisep ne mentionnent d'ailleurs que les établissements du secteur), alors que certaines filières ont vocation à recruter au niveau départemental voire régional,

---

<sup>3</sup> Les expressions en italique dans ce paragraphe reprennent les propos de certains des interlocuteurs rencontrés dans le cadre de la mission.

- la pénibilité de certaines filières est parfois exagérée (notamment dans le cas de l'industrie agroalimentaire).

## **2.3 L'EFFICACITÉ AU REGARD DU TERRITOIRE**

### **2.3.1 L'ancrage dans le territoire**

Les établissements d'enseignement agricole, du fait de leur origine et de leur localisation, sont profondément ancrés dans leurs territoires d'implantation avec lesquels ils ont noué des relations très étroites et dont ils constituent un élément essentiel, économique, social, culturel et par conséquent politique. En effet, l'établissement agricole :

- est souvent le principal employeur de la commune et fournit toujours un nombre important d'emplois ruraux et qualifiés. A coté des enseignants, il emploie en effet de nombreux personnels de service, de surveillance et d'entretien. Cet aspect est important au regard du retrait du service public dans les communes rurales (Poste, trésoreries, etc.),
- maintient un service de proximité favorable à la poursuite d'études des enfants résidents dans des zones très enclavées, qui justifie l'existence d'établissements à faibles effectifs. L'existence d'un internat joue un rôle analogue (Cf. Annexe 10 précitée – L'internat),
- emploie généralement plus de diplômés de niveau Bac+3 ou Bac+5 qu'une entreprise implantée en milieu rural, contribuant ainsi à l'animation culturelle du territoire, par l'existence d'une librairie, l'organisation d'animations à l'initiative des enseignants ou des élèves (cinéclub, théâtre, expositions...), etc.

Ces différents aspects expliquent la très forte sensibilité politique du dossier que traduisent l'importance des débats et le nombre des questions parlementaires, notamment à l'occasion du vote de la loi de finances.

Il en résulte ainsi, sur certaines filières, un maillage territorial qui peut ne pas apparaître optimal, mais qui mesure le poids politique et illustre l'attachement à une filière, à des traditions locales.

A titre illustratif, la répartition des enseignements sur le territoire national a été étudiée, à travers trois filières : les industries agro-alimentaires, la filière sylvicole et celle du cheval. Ces filières nécessitent des équipements assez spécialisés et coûteux, et comptent un effectif d'élèves relativement faible au niveau national (2 000 à 3 000 élèves, à comparer à la filière « services en milieu rural » qui constitue l'une des filières présentant les plus gros effectifs avec 16 000 élèves).

Le nombre des sections préparant aux diplômes de la filière a ainsi été recensé pour chaque région, afin de mettre en évidence une certaine dispersion des enseignements au niveau national.

Les tableaux en Annexe 13 dénombrent, pour chaque filière, les sections (exemple : 1<sup>ère</sup> année de CAPA soigneur d'équidés) présentes dans la région ainsi que la part de la filière couverte dans la région.

On constate :

- une forte dispersion régionale dans ces filières de petits effectifs et dont les débouchés sont faibles (hors pour l'industrie agro-alimentaire) ;
- la présence de filières parfois très incomplètes (par exemple seulement un CAP ou un bac pro) dans certaines régions

### 2.3.2 L'exemple de Midi-Pyrénées

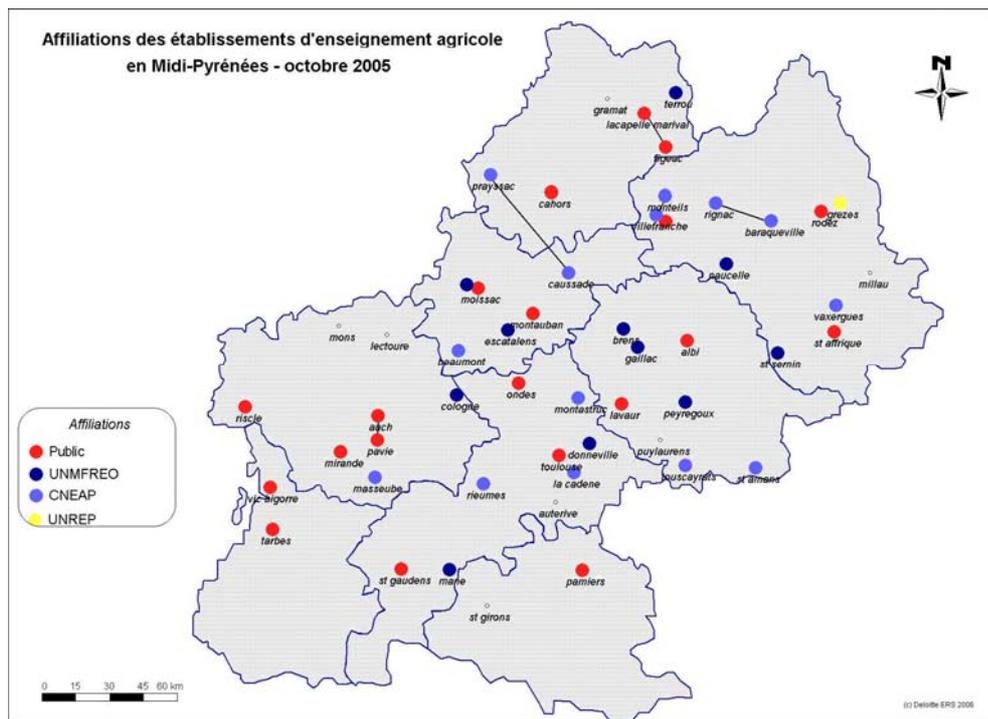
Dans chaque département, on trouve au moins un établissement public, dans le respect de la législation de 1960. On observe que le maillage territorial est dense dans la région.

Les données analysées à partir de la région Midi-Pyrénées montrent que :

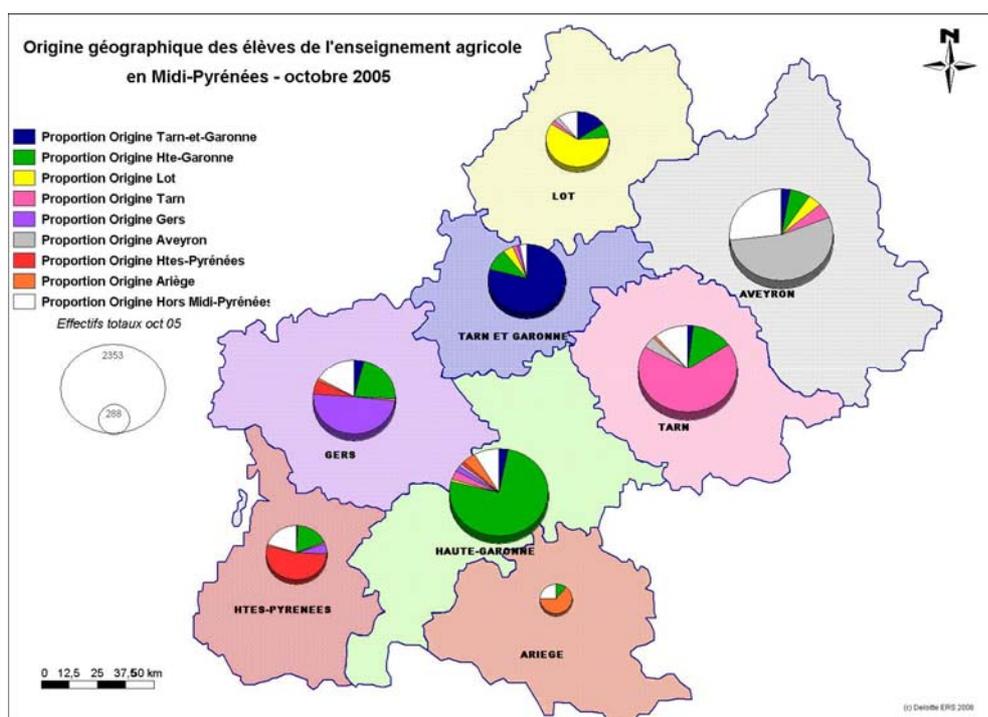
- 48 % (Gers) à 77% (Tarn-et-Garonne) des élèves sont issus du département où est situé l'établissement,
- 73% (Aveyron) à 97% (Tarn-et-Garonne) des élèves sont issus de la région Midi-Pyrénées.

L'analyse de l'origine géographique des élèves (formation initiale scolaire) en Midi-Pyrénées fait ainsi ressortir que, à l'exception de certaines sections rares ou de certains BTS qui ont une base de recrutement nationale, les établissements ont un recrutement de proximité (département ou région).

#### Cartographie des différents établissements en région (Sources : DGER)



#### Cartographie de l'origine géographique des élèves de l'enseignement agricole (Sources : DGER, Scolagri)



### **III. ...MAIS DONT L'EFFICIENCE EST DIFFICILE A MESURER**

#### **3.1 DES DONNÉES FINANCIÈRES ÉPARSES ET NON CONSOLIDÉES AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL**

Il n'est pas facile de mesurer l'efficacité du dispositif de l'enseignement technique agricole dans la mesure où il fait l'objet de financements variés, d'origines publique et privée, dont la mise en œuvre apparaît peu coordonnée.

La difficulté est double :

- D'une part, il n'existe pas de données financières consolidées au niveau national : les différentes sources de financement, décrites au § 3.1.2., concourent au fonctionnement et à l'équipement des établissements selon leurs propres règles de gestion, sans qu'il y ait ni prévision d'ensemble, ni récapitulatif des réalisations. A cet égard, la consolidation du financement des établissements ne constitue pas, pour les pouvoirs publics, un outil de pilotage du réseau.
- D'autre part, il n'est pas non plus facile, même au niveau d'un établissement, d'isoler les coûts de formation des élèves en formation initiale, en raison de l'imbrication des différentes fonctions et missions dans les établissements et des synergies qui existent entre elles. Surtout, les coûts mesurés à partir des comptes des établissements sont très incomplets puisque les charges salariales des enseignants et d'une partie des autres personnels, financés par le budget de l'Etat, ne sont pas communiquées aux établissements et ne figurent pas dans leurs comptes. Enfin, la large autonomie laissée aux établissements, y compris les établissements publics, contribue aussi à la grande diversité des modèles économiques, qui ne facilite pas l'évaluation de l'ensemble. Nous entendons ici par « modèle économique » la manière dont les sources publiques ou privées de financement de l'établissement sont combinées pour couvrir les charges liées à l'exercice des différentes missions. L'importance des sources privées de financement est cependant limitée par le fait que la mission principale des établissements est une mission d'intérêt général et que leurs exploitations évoluent dans un contexte concurrentiel.

En outre, malgré le mouvement engagé de regroupement par département des agents comptables intervenant sur l'enseignement agricole, l'obtention de données financières précises et consolidées reste difficile.

Dans ces conditions, on ne peut que recommander la plus grande circonspection face aux écarts de coûts par élève entre enseignement public, enseignement privé à temps plein et enseignement privé à rythme approprié régulièrement mis en avant par certains opérateurs, dans la mesure où il est pratiquement impossible de calculer des coûts complets en l'état actuel de la dispersion des informations pertinentes.

Les informations recueillies en région Midi Pyrénées, reprises au § 3.3., permettent d'illustrer la disparité des situations, y compris à l'intérieur d'une même famille d'établissements.

#### **3.1.1 Un système d'information encore peu axé sur le suivi des données financières**

La DGER a récemment développé des outils statistiques permettant le suivi des élèves et des structures pédagogiques des établissements (Cf. Annexe 14 – Recensement des outils statistiques de la DGER).

Ces applications, en particulier GEODE et, plus récemment, MAYA et SIBL'E, constituent des outils de simulation et de gestion des besoins, notamment de la partie des besoins liée au « face à face élève », c'est-à-dire à la partie « dure » de la Dotation Globale Horaire. En outre, les outils de suivi des élèves et structures pédagogiques (Structures, Scolagri) permettent l'obtention de données consolidées au niveau national. Ces systèmes d'information se concentrent donc plutôt sur l'évaluation de la Dotation Globale Horaire allouée aux établissements.

Le logiciel Cocwinelle, mis au point par le CNERTA (Centre National d'Etude et de Recherche des Technologies Avancées – intégré à l'ENESAD), fournit un outil de gestion comptable pour les établissements. Toutefois, ces outils ne permettent pas le suivi et la consolidation des données financières (sources de financement des établissements, comptes des établissements).

### 3.1.2 Des sources de financement multiples et non agrégées

L'enseignement technique agricole, public et privé, est financé principalement par des crédits publics (budget de l'Etat, Régions, autres collectivités territoriales, fonds européens), mais il bénéficie aussi de concours privés variés, dont l'audit n'a pas permis de calculer les montants au plan national, mais dont les origines ont été identifiées à partir des cas concrets étudiés lors du déplacement de la mission dans la région Midi Pyrénées. Ces ressources sont énumérées ci-après.

- **Le budget de l'Etat<sup>4</sup>**

Il finance, pour l'essentiel, les personnels de l'enseignement public (609 M€) et de l'enseignement privé à temps plein (207 M€), le fonctionnement de l'enseignement privé à temps plein (113 M€), le soutien, calculé forfaitairement à l'élève, à l'enseignement privé à rythme approprié (181M€) et les bourses accordées aux élèves (83,7 M€). La somme de ces crédits représente 92,6 % du total. Les autres crédits (7,4%) financent les charges de pension des personnels « déprécarisés » (12,9M€) et diverses actions communes (frais d'inspection, d'examens, actions pédagogiques, ...).

A partir de la loi de finances 2006, ces crédits ont été massivement déconcentrés à l'échelon régional. Le tableau ci-dessous donne la répartition des crédits inscrits en loi de finances initiale 2006 entre les différentes actions du programme et entre budget central et budget déconcentré.

Actions du programme	BOP central (en M€)	BOP déconcentré (en M€)		TOTAL (en M€)
		personnel	hors personnel	
<b>Action 01</b> <b>Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics</b>	20,758	648,408	20,471*	<b>689,637</b>
<b>Action 02</b> <b>Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés</b>	2,863	206,904	294,086	<b>503,853</b>
<b>Action 03</b> <b>Aide sociale aux élèves</b>	-	-	83,678	<b>83,678</b>
<b>Action 04</b> <b>Evolution des compétences et dynamique territoriale</b>	2,834	-	3,796	<b>6,630</b>
<b>Action 05</b> <b>Moyens communs à l'enseignement agricole public et privé</b>	0,968	-	3,440	<b>4,408</b>
<b>Total du programme</b>	<b>27,423</b>	<b>855,312</b>	<b>405,471</b>	<b>1 288,206</b>

\* dont le financement des assistants d'éducation pour 19,077 M€

- **Le financement des régions et des départements**

Dans le cadre de leurs compétences légales, les régions ont en charge, pour la formation initiale, la gestion de l'ensemble du parc d'établissements, et l'essentiel du financement des centres de formation d'apprentis. Elles apportent en outre des financements supplémentaires à divers titres (soutien des projets des établissements notamment).

A titre facultatif, les départements apportent aux établissements des aides directes et contribuent aussi indirectement à l'efficacité du dispositif d'enseignement par des politiques telles que le transport scolaire. De même, les autres collectivités territoriales participent indirectement à la vie scolaire (mise à disposition d'installations sportives, etc.).

<sup>4</sup> Les données sont celles de la Loi de Finances Initiale pour 2006 : l'écart de 30 millions par rapport au PLF provient d'amendements parlementaires, destinés notamment à réaliser un rattrapage en faveur des maisons familiales (pour environ 15 M€) et au rattrapage du versement des bourses dans le temps plein (privé et public).

Le financement apporté aux formations initiales, principalement par les régions, concerne à la fois l'investissement et le fonctionnement. Cependant, les montants en cause sont difficiles à identifier. Les ordres de grandeur peuvent être approchés à partir des informations contenues dans le livre blanc consacré aux concours publics à l'agriculture en 2004 en annexe du projet de loi de finances pour 2006, ces données n'étant disponibles que pour 2000 et 2002. Dans ce document, les concours à l'apprentissage ne peuvent pas être distingués des concours à la formation continue.

Les montants (en M€) figurant dans ce document sont repris ci-après.

Domaine	Conseils généraux		Conseils régionaux		Total	
	2000	2002	2000	2002	2000	2002
<b>Enseignement technique</b>	<b>11,59</b>	<b>12,11</b>	<b>155,40</b>	<b>157,49</b>	<b>166,99</b>	<b>169,60</b>
<i>investissement</i>	4,26	4,65	89,98	106,35	94,24	111,00
<i>fonctionnement</i>	7,13	5,42	65,27	49,95	72,40	55,37
<i>autres</i>	0,21	2,05	0,15	1,19	0,36	3,24
<b>Apprentissage et formation continue</b>	<b>1,16</b>	<b>1,54</b>	<b>104,07</b>	<b>100,26</b>	<b>105,23</b>	<b>101,80</b>
<i>Investissement</i>	-	0,49	3,33	7,74	3,33	8,23
<i>Fonctionnement</i>	0,14	0,65	99,65	91,54	99,79	92,19
<i>autres</i>	1,02	0,39	1,09	0,99	2,11	1,38
<b>Total</b>	<b>12,75</b>	<b>13,65</b>	<b>259,47</b>	<b>257,75</b>	<b>272,22</b>	<b>271,40</b>

- **Les fonds européens**

Du livre blanc précité, il ressort que les concours européens apportés en 2004 à l'agrégat «enseignement recherche» sont peu élevés : 2,7 M€ de crédits du Fonds Social Européen, en totalité affectés à l'apprentissage et à la formation continue.

Cependant, l'examen de l'échantillon d'établissements recueilli en région Midi Pyrénées permet de constater la contribution au financement des établissements, notamment au titre des exploitations des établissements publics, d'aides européennes d'autres origines (FEOGA garantie, FEOGA structures et FEDER).

Ces financements ne peuvent être déterminés que par agrégation des données de chacun des établissements.

- **Le produit de la taxe d'apprentissage**

Comme tous les établissements dispensant des formations initiales à caractère professionnel ou technologique, les établissements de l'enseignement technique agricole et les centres de formation d'apprentis du secteur peuvent recevoir des entreprises assujetties les versements libératoires de la taxe d'apprentissage, selon les règles de droit commun, en particulier le respect du quota (40 % du montant de la taxe à l'origine, passé à 52 % à partir de 2006) au profit de la formation des apprentis proprement dits.

En outre, les CFA agricoles peuvent bénéficier du reversement, par l'intermédiaire des régions et dans le cadre des conventions qui les lient, de la part de la taxe d'apprentissage versée au Trésor public (22% soit environ 42% du quota) au titre de la péréquation et du développement de l'apprentissage.

Les flux totaux ne peuvent être appréhendés qu'au niveau des établissements.

- **Les ressources privées**

Les ressources privées constituent une part importante des recettes des établissements, y compris pour les établissements publics.

Elles sont de nature diverse et comprennent notamment :

- les contributions des familles aux frais de scolarité (enseignement privé) et aux frais d'hébergement et de restauration des élèves (internes pour le plus grand nombre dans le

public comme dans le privé) ; pour donner un ordre de grandeur des montants en cause, on peut rappeler que le montant des bourses destinées à compenser une partie de ces dépenses pour les familles à faibles revenus est de 83,7 M€;

- les recettes commerciales des établissements, qui incluent la vente de prestations de services telles que locations de locaux, animations diverses, les produits des exploitations agricoles et ateliers technologiques, les profits indirects provenant de l'activité de formation continue ;
- le recours à l'emprunt ;
- les ressources spécifiques du secteur privé associatif et confessionnel (bénévolat, dons, fondations, foncier et immeubles mis à disposition, etc.).

Le montant global de ces ressources ne peut, là encore, être approché que par agrégation des données des établissements, pour autant qu'elles puissent être valorisées de manière exhaustive.

### 3.2 LA MESURE DE L'EFFICIENCE DE LA GESTION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT

#### 3.2.1 Les effectifs des personnels de l'enseignement technique agricole

Le plafond d'emplois prévu en loi de finances 2006 pour le programme 143 « enseignement technique agricole » est de 18 955 ETP, dont 13 920 emplois au titre de l'action 01 « enseignement public » et 5 035 au titre de l'action 02 « enseignement privé », qui se répartissent ainsi :

- personnels à destination des établissements publics :
  - 328 personnels de direction,
  - 588 ingénieurs,
  - 6831 enseignants,
  - 1547 personnels d'éducation et de surveillance,
  - 4042 personnels administratifs et ouvriers,
  - 219 personnels de laboratoire,
  - 141 personnels de santé,
  - 238 techniciens des établissements publics,
- personnels à destination des établissements publics et privés :
  - 901 assistants d'éducation sous contrat,
- personnels à destination des établissements privés :
  - 5035 personnels des établissements privés temps plein.

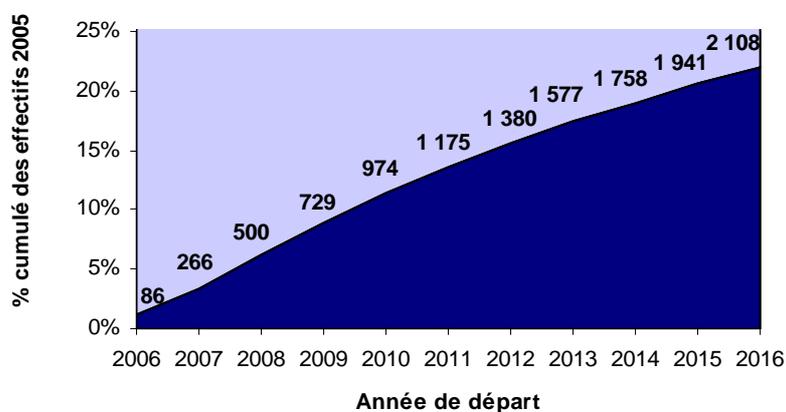
Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs pour les catégories enseignants et CPE, catégories les plus concernées par la recherche de synergies au sein de la mission interministérielle « enseignement scolaire ». Le nombre prévisionnel de départs à la retraite (en cumulé) à échéance 2010 et 2016 est calculé sur la base d'une hypothèse de départs à la retraite à 60 ans et le pourcentage présenté rapporte les effectifs cumulés de départs à la retraite à l'effectif total de titulaires à la rentrée 2005.

Catégorie	Postes (titulaires) à la rentrée 2005	Personnels partant à la retraite à l'échéance 2010		Personnels partant à la retraite à l'échéance 2016	
		Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Conseillers Principaux d'Education (CPE)	340	36	11%	62	18%
Personnels Certifiés de l'Enseignement Agricole (PCEA)	4 197	542	13%	1 191	28%
Professeurs de Lycées Professionnels Agricoles (PLPA)	2 381	326	14%	704	30%
Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (IGREF) et Ingénieurs Techniques Agricoles (ITA)	584	70	12%	151	26%
<b>Total</b>	<b>7 502</b>	<b>974</b>	<b>13%</b>	<b>2 108</b>	<b>28%</b>

Source : GEODE, Chiffres de septembre 2005

Le graphique ci-dessous présente les départs à la retraite prévisionnels pour l'ensemble de ces titulaires (Cf. Annexe 15 pour les détails par catégorie – Pyramide des âges des enseignants titulaires).

### Départs à la retraite prévisionnels (ensemble)



### 3.2.2 L'offre de formation dans les sections à faibles effectifs

L'analyse de l'offre de formation dispensée dans des sections à faibles effectifs constitue un élément d'appréciation de l'efficacité du dispositif de formation. Elle permet d'évaluer les éventuelles possibilités de simplification de la carte des formations et de regroupement géographique de certaines sections.

Dans une approche semblable, le taux d'heures de formation dispensées devant moins de 10 élèves est un indicateur retenu dans le cadre du PAP.

L'analyse ci-dessous détaille, par secteur professionnel et par type d'établissement, les sections comportant des effectifs de moins de 10 élèves. Les tableaux dénombrent à la fois le nombre d'élèves scolarisés dans des sections de moins de 10 élèves, en le rapportant à l'effectif national, et le nombre de sections concernées, en le rapportant au nombre total de sections.

#### Remarques :

L'analyse par sections ne comporte pas les sections gelées ou vides à la rentrée 2005 : le nombre de sections concernées par un effectif de moins de 10 élèves et le nombre total de sections comprennent donc uniquement les sections en fonctionnement à la rentrée 2005.

Les notions de « sections » et de « classes » au sens strict ne s'appliquent pas dans les établissements affiliés à l'UNMFREO où on parle de « formations ».

#### Analyse par secteurs professionnels

L'analyse des sections de moins de 10 élèves (sur la base des données de la rentrée 2005 – Source DGER, Structures) en formation initiale scolaire fait apparaître une distinction selon les quatre secteurs professionnels :

- les secteurs de la production et de la transformation présentent, proportionnellement à leur poids dans le dispositif de formation, davantage de sections de 10 élèves ou moins,
- les secteurs de l'aménagement et des services (services à la personne, services commercialisation, services aux entreprises), à l'inverse, sont proportionnellement moins concernés par ces sections à faible effectif.

Le traitement par secteurs professionnels concerne les voies professionnelles et technologiques.

L'enseignement général (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, 1<sup>o</sup> et T<sup>oS</sup>) est à traiter à part. On observe peu de différences entre les sections de 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> et les sections de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> S et Terminale S.

*% des effectifs dans des sections de moins de 10 élèves*

Secteur	Effectifs concernés	Nombre total d'élèves du secteur	% effectifs du secteur
Production	5822	46214	13%
Transformation	693	5980	12%
Aménagement	1544	24804	6%
Services	2587	50085	5%
4ème, 3ème, CLIPA	443	33801	1%
2nde, 1°S, TS	164	13362	1%
<b>Total</b>	<b>11253</b>	<b>174246</b>	<b>6%</b>

*% des sections comportant moins de 10 élèves*

Secteur	Nombre de sections concernées	Nombre total de sections du secteur	% sections
Production	830	2910	29%
Transformation	95	368	26%
Aménagement	206	1274	16%
Services	350	2235	16%
4ème, 3ème, CLIPA	62	1334	5%
2nde, 1°S, TS	19	579	3%
<b>Total</b>	<b>1562</b>	<b>8700</b>	<b>18%</b>

Les sections concernées dans les secteurs production et transformation sont présentées de manière détaillée en Annexe 16 (Détail des sections production et transformation de moins de 10 élèves). On constate qu'il s'agit principalement :

- de formations rares, présentant peu de sections : le BEP maréchalerie, le Bac pro maintenance des matériels, etc.,
- de spécialités à l'intérieur d'une option : on peut mentionner à titre d'exemple les sections de BEPA option « productions animales », qui comportent des spécialités « élevage porcin » ou « élevage avicole » ou les CAPA et BEPA option « productions horticoles » qui comportent des spécialités « pépinières », « productions florales et légumières » ou « productions fruitières »,
- de secteurs à faible attractivité pour les élèves, tels le secteur horticole, les IAA, l'industrie des viandes,...

La rationalisation des classes à petits effectifs doit faire l'objet d'une approche au cas par cas (cf. proposition n°6).

#### Analyse selon l'affiliation de l'établissement (public/CNEAP/UNMFREO/UNREP)

La comparaison entre les sections du public et celles du privé (CNEAP, UNMFREO, UNREP) montre qu'on trouve, en proportion, davantage de sections de moins de 10 élèves dans les établissements de l'UNREP et de l'UNMFREO. Ce constat est à mettre en relation avec la taille de ces établissements, plus faible en moyenne que les établissements du CNEAP et surtout du public.

*% des effectifs dans des sections de moins de 10 élèves*

Affiliation	Effectifs concernés	Nombre total d'élèves	% effectifs
Public	3525	66396	5%
Privé CNEAP	3340	51149	7%
Privé UNMFREO	3427	49875	7%
Privé UNREP	961	6826	14%
<b>Total</b>	<b>11253</b>	<b>174246</b>	<b>6%</b>

% des sections comportant moins de 10 élèves

Affiliation	Nombre de sections concernées	Nombre total de sections	% sections
Public	430	3425	13%
Privé CNEAP	453	2523	18%
Privé UNMFREO	529	2338	23%
Privé UNREP	150	414	36%
<b>Total</b>	<b>1562</b>	<b>8700</b>	<b>18%</b>

Si le pourcentage de sections de moins de 10 élèves est élevé dans l'absolu, cette donnée est sans doute assez comparable à celle observée pour l'Education nationale ; selon le projet de loi de finances pour 2006 (p 89), le pourcentage d'heures délivrées devant des groupes de moins de 10 élèves (notion sensiblement différente de celle disponible pour l'enseignement agricole) est de 8,8% en 2004, pour l'enseignement scolaire public du second degré, mais atteint 20,3% pour les lycées professionnels avec lesquels la comparaison est pertinente.

### 3.2.3 Les établissements à effectifs réduits (moins de 100 élèves)

La comparaison entre les établissements du public et du privé (CNEAP, UNMFREO, UNREP) qui accueillent moins de 100 élèves montre qu'on trouve davantage de petits établissements parmi les établissements affiliés à l'UNMFREO et notamment dans l'Ouest de la France. A l'inverse, peu d'établissements publics présentent des effectifs de moins de 100 élèves. (Cf. Annexe 17 – Carte des établissements de moins de 100 élèves).

### 3.2.4. Les enseignants « non disponibles »

Dans l'enseignement public, si l'on excepte le cas des enseignants qui assurent les autres missions de l'enseignement agricole au sein de l'EPL et de suivi des stages, on constate qu'un certain nombre d'agents comptabilisés dans les effectifs d'enseignement se trouvent sur des missions autres. En 2004, leur nombre, qui mériterait d'être affiné, s'élevait à environ **1750 ETP**. Bon nombre d'entre eux exercent dans l'établissement des missions connexes (directeurs d'exploitation, directeurs de CFPPA/CFA), d'autres contribuent au fonctionnement général de la mission d'enseignement (agents en SRFD, en Etablissements Publics Nationaux), d'autres enfin exercent des missions spécifiques (décharges syndicales, missions nationales, mise à disposition).

Pour ces deux dernières catégories au moins il conviendrait de définir une position administrative particulière reconnaissant la spécificité des missions et évitant de les comptabiliser dans les effectifs de l'enseignement.

A quelques nuances près, que seule une analyse plus fine permettrait de préciser, 11% des agents n'occupent pas un poste correspondant à leur positionnement administratif.

## 3.3 LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE TERRAIN EN MIDI-PYRÉNÉES

L'ensemble des données présentées s'attache à décrire le seul périmètre de l'établissement d'enseignement initial hors atelier technologique, centres de ressources, CFA, CFPPA, exploitation agricole. Les données sont principalement issues de l'enquête terrain réalisée en Midi-Pyrénées.

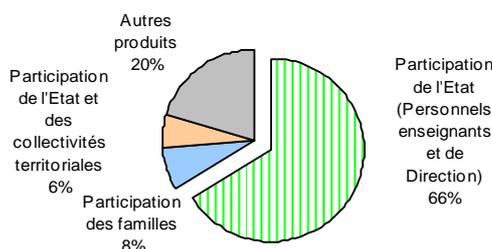
### 3.3.1 La variété des modèles économiques par affiliation

- Analyse des Etablissements Publics (Midi Pyrénées)

Sources et hypothèses de traitement des données : les données traitées ci-après se fondent sur l'analyse des états financiers de 13 établissements publics sur 17 de la région Midi-Pyrénées, pour l'année scolaire 2004/2005.

Les données de chaque établissement présentent une relative homogénéité, sauf pour la participation des familles (qui évolue du simple au double). L'agrégation des données régionales se présente comme suit :

**Principales sources de co-financement  
des Etablissements Publics (Référentiel  
Midi Pyrénées - Année 2005)**



*Source : 13 établissements LEGTA-LPA de Midi Pyrénées – Année 2004/2005*

L'Etat - Ministère de l'Agriculture est le principal financeur du système éducatif et représente près de 70% des sources de financement. Ce poids dans le financement de l'enseignement s'explique par la prise en charge de l'ensemble des traitements des enseignants (qui représentent les deux-tiers des financements), premier poste de dépense du système éducatif. En outre, l'Etat subventionne des emplois jeunes.

La participation des familles (avant transfert des bourses) couvre environ 8% du financement des établissements publics, devant les aides de fonctionnement des collectivités territoriales environ 6% (émanant pour la quasi-totalité du Conseil Régional). Notons que la participation des collectivités territoriales s'exprime principalement par les subventions d'investissement : celles du Conseil Régional s'élèvent ainsi à environ 5% des financements de fonctionnement.

Les autres produits sont notamment constitués de la participation des entreprises (à travers la taxe d'apprentissage), d'autres ventes de prestations de services (repas fournis, locations des locaux en période estivale, mise à disposition de personnels, ventes d'études et de réalisations), des bourses accordées et la reprise de la quote-part des subventions d'investissements (produits exceptionnels).

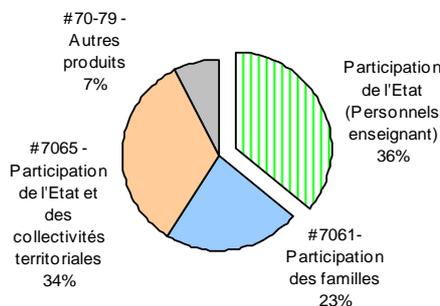
- Analyse des établissements affiliés au CNEAP (Midi Pyrénées et niveau national)

Sources et hypothèses de traitement des données : les données présentées se fondent sur l'analyse des données nationales recueillies auprès du CNEAP, complétées d'états financiers de 9 établissements affiliés au CNEAP en région Midi-Pyrénées. Le rapprochement des données au niveau national et régional est très cohérent.

Notons que les éléments fournis par le niveau national ne valorisent pas les personnels enseignants pris en charge par l'Etat.

Dans le cas des établissements de Midi-Pyrénées présentés ci-dessous, les enseignants mis à disposition par l'Etat sont valorisés sur la base d'un salaire moyen de 27 000 Euros<sup>5</sup>.

**Principales sources de co-financement  
des établissements CNEAP de Midi  
Pyrénées (Année 2005)**



*Source : Etablissements CNEAP de Midi Pyrénées – Année 2004-2005*

La part des contributions publiques (Etat – personnels enseignant, subventions et autres collectivités territoriales), représente ainsi plus des deux-tiers des recettes : la part de l'Etat est prépondérante et couvre la quasi-totalité de cette participation.

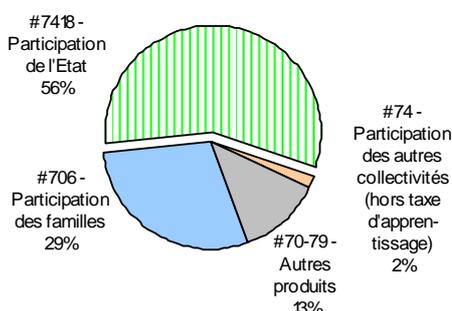
<sup>5</sup> La valorisation salariale découle du coût horaire de l'enseignement privé de 41 €/h et d'un nombre d'heures annuels de 648 h, soit : environ 27 000 Euros

La part des produits issus des familles représente plus de 20% des recettes : ils couvrent l'ensemble des frais pédagogiques et des coûts liés à l'internat ou la demi-pension - pour mémoire, la part des internes atteint 40% pour l'ensemble des établissements du CNEAP, et celle des demi-pensionnaires environ 50%.

La répartition des recettes marque une certaine stabilité depuis plusieurs exercices.

- Analyse d'établissements de l'UNMFREO (départements : Indre-et-Loire et Finistère) : Sources et hypothèses de traitement des données : les données présentées se fondent sur l'analyse des états financiers de 5 établissements affiliés aux Maisons Familiales Rurales des départements d'Indre-et-Loire et Finistère ; cet échantillon est constitué d'établissements de tailles différentes (de 93 à 204 élèves). Les comptabilités analysées concernent l'année 2004 – 2005. Le rapprochement des données des établissements de taille différente fait apparaître une relative homogénéité des données.

**Principales sources de co-financement  
d'établissements Maison Familiale  
(Année 2005)**



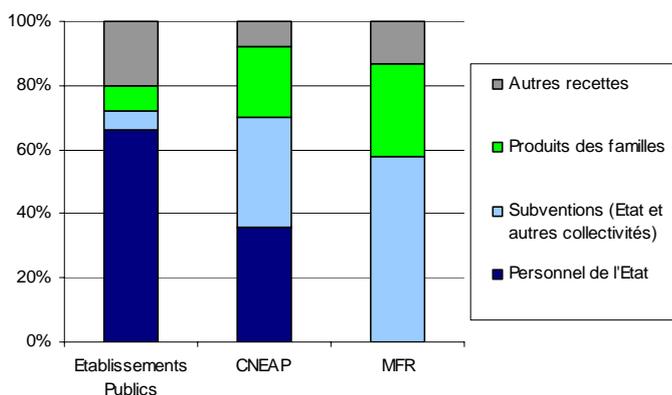
Source : Etablissements UNMFREO de l'Indre-et-Loire et Finistère – Année 2004-2005

Parmi les éléments de divergences entre établissements UNMFREO, nous pouvons souligner que :

- la participation des familles a tendance à diminuer avec l'accroissement de la taille des établissements ;
- la part des éléments exceptionnels (reprise de la quote-part des subventions d'investissements) a tendance à s'accroître avec l'accroissement de la taille des établissements.

- Tableau récapitulatif

Aux limites et hypothèses de traitement des données présentées ci-dessus, nous pouvons comparer la structure de co-financements en fonction de l'affiliation :



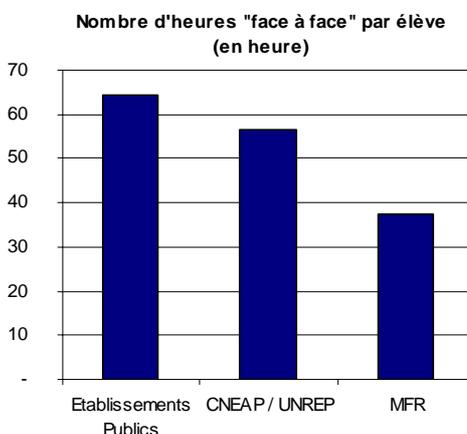
Source : Consolidation des informations présentées auparavant

Il apparaît que la part des participations des familles est en moyenne trois fois plus importante dans les établissements de l'UNMFREO que dans les établissements publics. L'accroissement de cette participation correspond à une diminution des participations des collectivités territoriales et de l'Etat.

### 3.3.2 Comparaison des coûts ramenés à l'heure de face à face enseignant/élève

- Présentation du nombre d'heures de « face à face » par élève

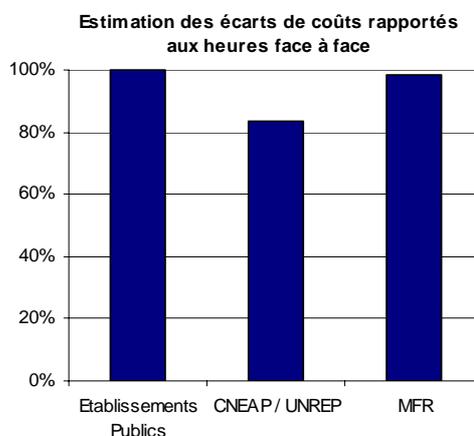
Les données collectées en Midi Pyrénées permettent d'évaluer pour la rentrée 2005 le nombre d'heures de « face à face » par élève, en fonction de l'affiliation des établissements de Midi Pyrénées. Il apparaît que le nombre d'heures « face à face » est d'environ 40 heures par élève pour les établissements de l'UNMFREO contre plus de 60 heures de face à face pour l'établissement public :



Source : Données Midi Pyrénées – Rentrée 2005

- Evaluation de la distorsion de coût rapporté à l'heure « face à face élève » selon l'affiliation

Il s'agit de comparer, en fonction de l'affiliation des établissements, l'ensemble des charges des établissements étudiés en Midi Pyrénées et dans les départements de l'Indre-et-Loire et Finistère pour les Maisons Familiales, rapporté à l'heure de face à face.



Sources :

*Etats financiers 2004/2005 de quelques établissements avec leur effectif en formation initiale scolaire*  
*Nombre d'heure « face à face » (rentrée 2005) de Midi-Pyrénées.*

Au-delà des montants bruts, nous avons présenté le coût des heures « face à face », relativement à l'établissement public (base 100). Les distorsions de coût de l'enseignement agricole rapporté à l'heure de face à face sont faibles (moins de 20 points avec le CNEAP), voire inexistantes entre les établissements de l'UNMFREO et les établissements publics.

### 3.3.3 Essai de comparaison des coûts avec l'Education nationale

La mission a tenté de comparer le coût budgétaire de l'élève dans l'enseignement agricole public et dans l'Education nationale.

Cette comparaison a porté sur l'enseignement public du second degré, dont le budget est plus facile à cerner dans le projet de loi de finances pour 2006, et qui sert de référence à la détermination du taux de subvention aux établissements privés sous contrat.

Les crédits pris en compte sont ceux :

- pour l'enseignement agricole, dans le programme 143, l'action 01 « mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics », qui regroupe l'ensemble des coûts budgétaires de ces formations y compris les formations post-bac ;
- pour l'Education nationale, dans le programme 141, les crédits de l'action 02 « enseignement général et technologique en lycée », de l'action 03 « enseignement professionnel sous statut scolaire » et de l'action 05 « enseignement post-baccalauréat en lycée », auxquels il convient d'ajouter un coût moyen par élève correspondant aux crédits des actions de soutien du programme 141 (action 06 « besoins éducatifs particuliers », 07 « aide à l'insertion professionnelle », 08 « information et orientation », 10 « formation des personnels enseignants et d'orientation », 11 « remplacement », 12 « pilotage, administration et encadrement pédagogique », 13 « personnels en situation diverses » et 14 « subventions globalisées au EPLE »), soit 6,19 milliards pour 4,408 millions d'élèves et un coût supplémentaire correspondant de 1404 €/par élève.

Montants en milliers d'euros

Programme et action	Crédits budgétaires	Nombre d'élèves	Dépense par élève (sur le budget de l'Etat)	Dépense estimée des actions support	Dépense totale estimée par élève (sur le budget de l'Etat)
143/01 (EA)	687 000	66 400	10,35	-	10,35
141/02 (EN)	5 972 000	1 207 600	4,95	1,4	6,35
141/03 (EN)	3 718 000	561 100	6,63	1,4	8,03
141/05 (EN)	1 798 000	217 200	8,28	1,4	9,68

Si la dépense budgétaire par élève est effectivement supérieure dans l'enseignement agricole, elle l'est en moyenne de l'ordre de 25% pour l'enseignement professionnel et de 6,5% pour les formations post-bac. Ces comparaisons sont encore moins défavorables à l'enseignement agricole si on prend en compte que :

- les lycées agricoles comptent 20% d'élèves en formation post-bac, pourcentage nettement supérieur à celui de l'Education nationale,
- la plupart des formations de la filière agricole nécessitent la mise en œuvre de moyens pédagogiques onéreux (matériel de laboratoire, travaux sur le « vivant »...), tandis qu'une partie seulement des formations de l'Education nationale requiert un véritable plateau technique, qui au demeurant ne nécessite pas de maintenance en l'absence des élèves.

## IV. PROPOSITIONS

### 4.1 AVANT PROPOS

Les propositions de la mission prennent en compte l'intérêt de **préserver les spécificités majeures de l'enseignement technique agricole qui conditionnent son efficacité.**

Elles visent également à **corriger une image « décalée » de l'enseignement agricole**, telle qu'elle ressort d'une enquête récente dont les constats sont confirmés par une partie des entretiens.

Les propositions formulées tiennent compte **des contraintes liées à la structure budgétaire** actuelle et sont **en cohérence avec la double évolution qui affecte la politique publique de l'enseignement technique agricole.**

- La structure budgétaire du programme 143 impose les contraintes suivantes :
  - les dépenses du Titre II (traitements des fonctionnaires) représentent près de 70% du programme,
  - les dépenses d'intervention représentent 30% du programme : sur ce montant 22% sont affectés aux bourses, 48% au financement forfaitaire (subvention à l'élève) des établissements privés du rythme approprié, et le tiers, soit 112,85 millions d'euros, au financement du fonctionnement des établissements privés du temps plein hors personnel – il faut observer que ces montants font l'objet de conventions qui sont en cours de conclusion pour l'année scolaire 2006-2007.
- Les propositions formulées se situent dans une double évolution :
  - d'une part, les propositions s'inscrivent dans la nouvelle vague de déconcentration et de décentralisation des compétences de l'Etat ;
  - d'autre part, les propositions visent à faire émerger les synergies induites par l'insertion de l'enseignement technique agricole dans la mission interministérielle de l'enseignement scolaire.

Enfin, les propositions s'articulent avec l'évolution du dispositif de pilotage actuellement mis en place (ou en cours de développement) par la DGER (projet stratégique, contrôle de gestion,...).

Après les lois de **décentralisation** des années 80 qui avaient instauré la compétence des régions sur les équipements et le fonctionnement des établissements, la **déconcentration** au niveau régional au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de l'essentiel des crédits de l'Etat ainsi que la décentralisation de la gestion des personnels ATOS modifient le cadre et les enjeux de la concertation entre l'Etat et les régions pour définir la politique publique de ce secteur.

Si l'Etat conserve au niveau central la maîtrise de la définition des référentiels et des diplômes ainsi que la politique d'ouverture et de fermeture des classes pour la formation initiale générale et technologique de niveau IV et, en formation professionnelle, pour les BTS et les formations rares (dites formations à enjeu particulier), il déconcentre au niveau régional la responsabilité de l'élaboration des projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA), destinés à mettre en cohérence la politique centrale et les objectifs des régions en matière de formation ; les PREA sont soumis à l'avis des Comités Régionaux de l'Enseignement Agricole, qui deviennent ainsi le lieu privilégié de dialogue et de concertation entre l'Etat, les régions et les professions.

Par ailleurs, l'enseignement agricole constituant l'un des six programmes de **la mission interministérielle « Enseignement scolaire »** de la loi de finances pour 2006, le rattachement de ses établissements à l'Education nationale pourrait constituer une tentation, dans une logique de rationalisation du dispositif éducatif. Bien que l'objet du présent audit ne porte pas directement sur une telle hypothèse, la mission a été confrontée à ce débat lors de certains entretiens.

Cette analyse trouve toutefois ses limites dans la mesure où le poids de l'enseignement agricole au sein de l'ensemble du système éducatif français est trop faible pour garantir la pérennité des spécificités pédagogiques et organisationnelles qui font son mérite. Une telle fusion serait de plus néfaste à la performance de l'ensemble du système éducatif français en réduisant sa capacité à accueillir certains publics en difficulté (grâce notamment à l'internat) et en le privant de sa diversité et des possibilités de comparaison entre les établissements du secteur public.

En outre, **le contexte démographique favorable** avec un afflux prévisible de jeunes à horizon 2012 pourra constituer un facteur d'amélioration de l'efficacité du dispositif. En effet, l'enseignement agricole pourra accueillir plus d'élèves et sera moins en « concurrence » avec l'Education nationale pour l'orientation, ce qui pourrait permettre d'optimiser l'utilisation des équipements et des moyens existants.

#### **4.2 SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS**

La déclinaison par actions des propositions est présentée dans le tableau ci-après.

Chaque proposition fait ensuite l'objet d'une fiche détaillant :

- Les constats et dysfonctionnements,
- Les améliorations et résultats attendus,
- La description des actions envisagées avec, pour chacune, les mentions suivantes :
  - des risques éventuels
  - des principaux bénéficiaires
  - de l'impact financier attendu
  - de l'échéancier envisagé
  - du responsable de la mise en œuvre
  - d'indicateurs de suivi
- Les principaux bénéficiaires de la proposition,
- Le pilote de la mise en œuvre de la proposition,
- Le calendrier de la mise en œuvre

N°	Proposition	Déclinaison en actions
1	<b>Mieux structurer les EPLEFPA</b>	1.1 Mettre en conformité avec la loi d'orientation agricole du 9/07/1999 les 44 établissements publics 1.2 Clarifier le fonctionnement des établissements multisites 1.3 Améliorer le fonctionnement des agences comptables
2	<b>Affirmer la fonction académique du DRAF, en renforçant les compétences du CSRFD et de ses services</b>	2.1 Elaborer un référentiel de compétences pour le nouveau profil de chef de SRFD 2.2 Constituer un vivier et procéder aux affectations selon les procédures en vigueur pour tout chef de service déconcentré 2.3 Fusionner certaines fonctions (GRAF, DRTIC) avec l'équivalent (FORMCO, RSI)
3	<b>Améliorer la connaissance des coûts et du financement du dispositif</b>	3.1 Collecter et regrouper les comptes de l'ensemble des établissements (publics et privés) dans chacune des régions 3.2 Reconstituer, dans chaque région, les modèles économiques 3.3 Centraliser les informations budgétaires et financières recueillies et traitées dans chaque région 3.4 Expérimenter la mise en place d'une comptabilité analytique pour les établissements publics et privés, testée sur une région pilote
4	<b>Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole</b>	4.1 Organiser par pôles de compétences une actualisation permanente des savoirs techniques et scientifiques des enseignants 4.2 Associer par pôles de compétences les établissements d'enseignement technique aux programmes de développement et transfert technologique des pôles
5	<b>Améliorer l'articulation de la gestion des personnels de l'enseignement public au niveau régional</b>	5.1 Généraliser la pratique des « mutations dans l'intérêt du service » 5.2 Poursuivre l'affectation des agents sur l'EPL (et non sur le lycée) 5.3 Recourir à des PLPA (au lieu des CAPESA et CAPETA) chaque fois que c'est possible et justifié 5.4 Scinder la DGH en une part fixe et une part variable contractualisée en fonction du projet d'établissement
6	<b>Rationaliser la carte des formations et diplômes professionnels</b>	6.1 Achever la suppression des CAPA en un an et des BTA, remplacés par les CAPA en deux ans et les bac-pro 6.2 Après un inventaire des sections à faible effectif, saisir les CPC concernées pour préparer de nouveaux référentiels 6.3 Etudier l'impact de ces regroupements sur les besoins en heures d'enseignement 6.4 Renforcer le poids et améliorer le fonctionnement et la composition des CPC
7	<b>Expérimenter les mutualisations possibles dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire »</b>	7.1 Organiser des concours avec l'Education nationale comportant des épreuves écrites communes, pour le CAPES et des CAPET d'enseignement général 7.2 Donner à l'enseignement agricole la possibilité de recourir à des mises à disposition par Education nationale de professeurs remplaçants 7.3 Expérimenter la possibilité d'effectuer des détachements croisés de professeurs entre Education nationale et enseignement agricole
8	<b>Mieux communiquer sur l'enseignement agricole, en vue de l'amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants</b>	8.1 Réaliser des actions de communication auprès des élèves 8.2 Réaliser des actions de communication auprès des enseignants de l'Education nationale

## 4.2.1 Mieux structurer les EPLEFPA

## Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration

1) L'organisation administrative des EPLEFPA, décidée par la loi de 1985, a été confirmée par la loi d'orientation agricole de 1999 :

Code Rural – Article L. 811-8 (LOA 99 – Article 124) :

« Tout établissement public local d'enseignement agricole et de formation professionnelle agricole a pour siège, soit un lycée d'enseignement général et technologique agricole, soit un lycée professionnel agricole et regroupe plusieurs centres :

1° Un ou plusieurs lycées d'enseignement général et technologique agricole ou lycées professionnels agricoles ;

2° Un ou plusieurs centres de formation professionnelle et de promotion agricoles ou centres de formation d'apprentis qui dispensent les formations mentionnées au présent chapitre ;

3° Un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles. »

44 établissements ne répondent pas aujourd'hui à cette définition : 11 établissements sont constitués d'un seul centre « lycée » et 33 établissements sont constitués seulement de 2 centres (par exemple un lycée et une exploitation, ou un lycée et un CFPPA). Ceci est cependant à nuancer par le fait que parmi ces 44 établissements, certains hébergent dans leurs locaux des activités relevant d'un autre EPLEFPA, de sorte que l'on peut trouver sur un site des élèves en formation scolaire, des apprentis, des stagiaires de la formation professionnelle continue, une exploitation agricole ou un atelier technologique. Mais ces antennes posent un problème pour le périmètre et le suivi du projet d'établissement.

2) Les établissements multisites représentent la moitié des EPLEFPA actuels, et les questions relatives à leur fonctionnement interne sont connues. Il s'agit de présenter des modalités d'organisation interne propres à assurer un fonctionnement optimal.

Lorsque l'un des sites d'un EPLEFPA « multisites » n'est constitué que d'un seul centre, la responsabilité du site revient naturellement au directeur de centre qui peut être aussi directeur adjoint de l'EPL.

En revanche lorsqu'un site, autre que le site siège, est constitué de plusieurs centres ou parties de centres différents (il y a 65 sites non siège dans ce cas), il devient une unité géographique d'activité, qui nécessite que des règles de vie collective soient élaborées et suivies. Deux questions importantes se posent alors :

- la désignation d'un responsable de site ;
- la constitution d'une commission de site.

3) Dans certains établissements, la fonction d'agent comptable est exercée par un comptable du Trésor (système des adjonctions de service) par ailleurs chargé de plusieurs autres comptabilités, relevant de plusieurs réglementations distinctes de celle de l'EPLEFPA, non décomptée dans son poste comptable, et reposant sur une autre réglementation, et d'autres outils.

## Améliorations / Résultats attendus

- Offre des trois dispositifs de formation dans un même EPL et d'une exploitation agricole par EPL.
- Recherche des meilleures synergies possibles entre les établissements ainsi regroupés.
- Diminution du nombre d'EPL sans diminution du nombre de sites pour maintenir le même maillage territorial.
- Gain en postes de directeurs d'EPL remplacés par des adjoints, et meilleure identification des responsabilités sur les sites.
- Rationalisation de la gestion, apport d'un meilleur service aux établissements et, à terme, facilitation des coordinations régionales et des analyses transversales par la mise en place de regroupements comptables : l'agent comptable unique, dont le poste est mis en place par le Ministère de l'agriculture, coordonne le travail des personnels fournis par les EPLEFPA concernés et met en œuvre une réglementation commune.

Description / Déclinaison par action						
Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, pré requis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<p><b>Mettre en conformité avec la loi d'orientation agricole du 9/07/1999 les 44 établissements publics</b></p>	<p>Risques sociaux et risques politiques, justifiant que les règles suivantes soient respectées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Toute réflexion sur la structuration d'établissements doit être conduite et animée par le DRAF.</li> <li>2- Cette réflexion doit associer l'ensemble des personnels des EPLEFPA concernés, ainsi que les partenaires : Conseil Régional, professionnels, élus locaux, Education Nationale, parents d'élèves, notamment.</li> <li>3- La proposition d'évolution doit s'intégrer dans le projet régional de l'Enseignement Agricole</li> <li>4- Une fois défini, ce projet de structuration doit être formalisé par écrit et communiqué aux instances réglementaires, notamment les Conseils d'administration des EPLEFPA concernés, qui auront à donner leur avis.</li> <li>5- Il doit ensuite être communiqué pour avis au Conseil Régional et à la DGER.</li> <li>6- Le DRAF ou la DGER pourra, le cas échéant, saisir l'Inspection de l'Enseignement Agricole pour complément d'expertise.</li> <li>7- Si le projet est validé par les instances réglementaires, le Conseil Régional et la DGER, l'autorité académique prépare les arrêtés préfectoraux à prendre pour mettre en place la nouvelle structuration.</li> </ol>	<p>Publics en formation : synergies entre les dispositifs de formation au sein du même établissement, présence d'une exploitation dans chaque établissement</p>	<p>Faible : transformation d'emplois (substitutions entre directeurs et directeurs adjoints, soit environ 100 points d'indice par opération)</p> <p>Montant estimé : 44*100*53,71, soit environ 0,2 millions d'euros</p>	<p>Mise en œuvre immédiate</p>	<p>DRAF</p>	<p>% d'établissements mis en conformité</p>
<p><b>Clarifier le fonctionnement des établissements multisites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-désigner un responsable de site,</li> <li>-constituer une commission de site, chargée d'examiner les questions relevant de son fonctionnement et de son organisation.</li> </ul>		<p>Publics en formation</p>	<p>-</p>	<p>Mise en œuvre immédiate</p>	<p>Directeur d'EPL et DRAF</p>	

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, pré requis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Améliorer le fonctionnement des agences comptables.</b> Substituer au système des adjonctions de service, des agents comptables à temps plein, chargés de la comptabilité de plusieurs EPLEFPA, appliquant une même réglementation	Cette action ne peut être mise en œuvre qu'en collaboration avec la comptabilité publique	Mise en œuvre d'une même réglementation comptable  Meilleure organisation et service rendu pour les établissements	-		DGER/DGCP	% d'établissements disposant d'une agence comptable dédiée

### Principaux bénéficiaires de la proposition

Publics en formation, personnels, Etablissements

### Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination

DRAF

### Calendrier de mise en œuvre

Mise en œuvre immédiate, en respectant les règles ci-dessus

**Intitulé de la proposition / recommandations****N° 2****4.2.2 Affirmer la fonction académique du DRAF, en renforçant les compétences du CSRFD et de ses services****Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration**

Les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt sont longtemps restés en marge des problématiques liées à la formation, laissant aux Chefs de Services Régionaux de la Formation et du Développement (CSRFD) le soin du dialogue avec la DGER.

- Les récentes mesures de déconcentration d'un certain nombre de décisions au niveau régional demanderont une plus grande implication des Directeurs Régionaux dans l'exercice de « l'autorité académique » en direction des partenaires locaux au premier rang desquels il faut citer les Conseils Régionaux et les Rectorats.

Pour sa part, le CSRFD se trouve en situation d'exercer à la fois un rôle de contrôle (contrôle des actes du CA et du Directeur) et un rôle hiérarchique (par délégation du DRAF) vis-à-vis de ces directeurs, et de l'ensemble des personnels de l'Etat. Il doit avoir en conséquence une légitimité et une autorité sur ces deux volets, ce qui ne peut correspondre au profil d'un poste de début de carrière. Il ne peut non plus être, statutairement et professionnellement, en deçà de la fonction de directeur d'EPL.

- Dans ce cadre, les CSRFD ont un rôle décisif, ce qui nécessite, sur la base de la définition d'un profil de fonction (référentiel), de faire un effort spécifique de recrutement et de formation.
- Il convient aussi de doter le service d'équipes performantes et aux compétences renouvelées pour répondre efficacement aux nouveaux enjeux résultant de la décentralisation et de la déconcentration.

**Améliorations / Résultats attendus**

Favoriser un dialogue entre la DGER, les DRAF et les CSRFD par l'organisation de séminaires avec, par voie de conséquence, des réunions sur un rythme trimestriel pour les CSRFD. Intégration de la fonction de chef de SRFD dans un parcours professionnel qualifiant pour en améliorer l'attractivité : développement des aptitudes au management et à la gestion administrative dans la perspective d'offrir par la suite des postes de direction (services extérieurs, établissements d'enseignement, essaimage, etc.).

**Description / Déclinaison par action**

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre
<b>Elaborer un référentiel de compétences pour le nouveau profil de chef de SRFD</b>	Publication de la note de service sur l'autorité académique		-	Mise en œuvre immédiate	Secrétaire général et DGER

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre
<b>Constituer un vivier et procéder aux affectations selon les procédures en vigueur pour tout chef de service déconcentré</b>			-		Commission mixte d'examen des candidatures et d'affectation entre le Secrétaire général et la DGER
<b>Fusionner certaines fonctions (GRAF, DRTIC) avec l'équivalent (FORMCO, RSI). Définir et diffuser des fiches de postes pour les agents affectés en SRFD</b>	Appel de candidature auprès des agents et avis des CAP		-		Secrétariat général

#### **Principaux bénéficiaires de la proposition**

Acteurs, partenaires et utilisateurs du dispositif d'enseignement

#### **Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination**

Secrétariat général et DGER

#### **Calendrier de mise en œuvre**

Dès 2006 pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2007

**Intitulé de la proposition / recommandations****N° 3****4.2.3 Améliorer la connaissance des coûts et du financement du dispositif****Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration**

Le dispositif de l'enseignement technique agricole fait l'objet de financements variés, d'origines publique et privée, dont la mise en œuvre apparaît peu coordonnée.

La difficulté est double :

- D'une part, il n'existe pas de données financières consolidées au niveau national : les différentes sources de financement concourent au fonctionnement et à l'équipement des établissements selon leurs propres règles de gestion, sans qu'il y ait ni prévision d'ensemble, ni récapitulatif des réalisations. A cet égard, le financement des établissements ne constitue pas, pour les pouvoirs publics, un outil de pilotage du réseau.
- D'autre part, il n'est pas non plus facile, même au niveau d'un établissement, d'isoler les coûts de formation des élèves en formation initiale, en raison de l'imbrication des différentes missions et fonctions dans les établissements et des synergies qui existent entre elles. Surtout, les coûts mesurés à partir des comptes des établissements sont très incomplets puisque les charges salariales des enseignants et d'une partie des autres personnels, financés par le budget de l'Etat, ne sont pas communiquées aux établissements et ne figurent pas dans leurs comptes. Enfin, la large autonomie laissée aux établissements, y compris les établissements publics, contribue aussi à la grande diversité des modèles économiques, qui ne facilite pas l'évaluation de l'ensemble.

Le défaut de vision globale du financement des établissements ne permet pas d'apprécier son efficacité, ni de mesurer l'impact des mesures budgétaires sur le dispositif, puisque l'effet de «levier» des financements publics n'est pas apprécié.

**Améliorations / Résultats attendus**

Il s'agit de doter l'administration de l'information nécessaire à une évaluation du coût total et des modes de financement des établissements de l'enseignement technique agricole et des centres de formation d'apprentis, de manière à pouvoir étudier l'efficacité de l'ensemble du dispositif et de chacune de ses composantes, dans le but de construire une politique d'optimisation des moyens.

**Description / Déclinaison par action**

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Collecter et regrouper les comptes de l'ensemble des établissements (publics et privés) dans chacune des régions.</b>	Eventuelles réactions du secteur privé, peu accoutumé à « rendre des comptes » à l'administration	-	-	Instruction immédiate pour regroupement à l'été 2007 des comptes 2006	-DGER (instructions) -DRAF et SRFD (regroupement des comptes)	Nombre de régions ayant mis en œuvre la collecte des comptes Taux de remontée des comptes par région

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre
<b>Reconstituer, dans chaque région, les modèles économiques</b> en agrégeant aux comptes des établissements les éléments qui n'y figurent pas (principalement les dépenses prises en charge par le budget de l'Etat)	Des instructions précises et une formation adaptée des SRFD sont à prévoir	-	-	Synthèses régionales disponibles fin 2007 au plus tôt	DRAF et SRFD
<b>Centraliser les informations budgétaires et financières recueillies et traitées dans chaque région</b> pour une étude nationale de la structure réelle des coûts et des financements de l'ensemble du dispositif		-	Economies éventuelles, grâce à l'amélioration du contrôle des établissements privés rendu possible par une meilleure connaissance	Début 2008 au plus tôt	DGER
<b>Expérimenter la mise en place d'une comptabilité analytique pour les établissements publics et privés, testée sur une région pilote :</b> -définir une méthode d'analyse des coûts « à géométrie variable » pouvant être adaptée à tous les types d'établissements et permettant le suivi des grandes fonctions (enseignement, recherche, logistique, internat,...), -test de cette méthode sur quelques sites dans une région pilote, -mise en œuvre au niveau national afin d'alimenter une base de données sur les coûts permettant d'élaborer un référentiel et des comparaisons	Travail à mener conjointement avec l'ensemble des acteurs nationaux (fédérations)	-	A terme, éléments permettant d'optimiser les moyens	Expérimentation à partir de 2008	DGER (conception et pilotage) et DRAF et SRFD de la région pilote de l'expérimentation pour la première phase

**Principaux bénéficiaires de la proposition**

Mesure interne à l'administration (construction d'un nouvel outil de connaissance, afin d'améliorer le pilotage du dispositif)

**Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination**

DGER

**Calendrier de mise en œuvre**

A partir de 2006 (instructions); phase expérimentale jusqu'en 2008.

**4.2.4 Renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole****Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration**

La réforme de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire a proposé de structurer les 18 établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MAP et les trois écoles d'ingénieurs sous tutelle du MENESR en sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement », chacun d'eux disposant d'une taille critique en potentiel humain et intellectuel, et capables de mettre en synergie la recherche, la formation et le développement. A ces pôles de compétence s'ajoutent deux politiques locales de site.

Chaque pôle devait avoir pour objectifs de :

- développer une offre de formation attractive et lisible, articulée sur le schéma européen des parcours LMD,
- définir une politique scientifique fondatrice de l'unité du pôle (liens avec les centres INRA, CEMAGREF, IFREMER, CIRAD et liens avec les universités) et identifier deux ou trois thématiques de recherche visant à l'excellence,
- renforcer les interactions avec les secteurs économiques par des structures de transfert et de développement,
- renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole.

Ce dernier point a pour raison d'être le fait que l'enseignement technique doit rester dans la mouvance des évolutions scientifiques. Ceci ne va pas de soi : autant l'enseignement supérieur est irrigué en permanence par la recherche, autant ce n'est pas le cas de l'enseignement technique et pourtant celui-ci est le siège des mêmes débats scientifiques au sein des différentes formations offertes (OGM, sciences du vivant, sécurité alimentaire, problèmes éthiques,...). Or, outre le fait que les pôles géographiques de compétences sont bien répartis sur le territoire, leur périmètre scientifique est quasiment identique (à des degrés près) et s'organise autour du triptyque « agronomie, alimentation, environnement » ; il est donc possible d'offrir au niveau de chaque pôle un programme d'actualisation des connaissances scientifiques des enseignants des établissements techniques situés dans la mouvance du pôle, sur le modèle actuel du cours supérieur sur l'alimentation et la nutrition humaines.

Les enseignants du technique (en particulier ceux qui enseignent en classe de BTS ou en licence professionnelle) doivent rester confrontés à la « science en train de se faire », celle qui n'a pas encore donné lieu à une matière enseignable mais qui donne lieu néanmoins à des questions des élèves à leurs enseignants. Il est alors important que les chercheurs et les enseignants-chercheurs puissent organiser des débats scientifiques dans les établissements techniques et que les enseignants de l'enseignement technique avec leurs élèves puissent les interroger.

Enfin, les établissements d'enseignement technique, avec leur maillage territorial, leur ancrage dans les petites régions, leurs exploitations agricoles, sont des lieux de développement et de transfert technologique et peuvent donc à la fois renvoyer des bonnes questions aux structures de recherche des pôles (à condition d'organiser ce lien) et s'intégrer davantage dans des réseaux et les programmes de recherche-développement des pôles.

**Améliorations / Résultats attendus**

- Maintien du potentiel technologique, scientifique et professionnel des enseignants.
- Meilleure intégration des établissements dans les évolutions scientifiques.
- Meilleure association des établissements au développement agricole et des territoires – effet induit de transfert technologique vers les secteurs professionnels.

**Description / Déclinaison par action**

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Organiser par pôles de compétences une actualisation permanente des savoirs technologiques et scientifiques des enseignants</b>	-	Enseignants. Publics en formation.	Réduction des frais de déplacement liés aux activités de formation	Dès l'année 2007	Un correspondant « enseignement technique » désigné au sein de chaque pôle de compétences	Nombre de stages de formation pour enseignants organisés dans les pôles de compétences et nombre d'heures stagiaires
<b>Associer par pôles de compétences les établissements d'enseignement technique aux programmes de développement et de transfert technologique des pôles</b> (liens avec les Unités mixtes technologiques- UMT)	-	Les établissements d'enseignement technique et les établissements d'enseignement supérieur	-	-	Le responsable du transfert au sein de chaque pôle et le chargé de mission « développement » des établissements d'enseignement technique	Nombre de conventions entre pôles de compétences et établissements d'enseignement technique

**Principaux bénéficiaires de la proposition**

- Enseignants et établissements du technique  
- Pôles de compétences

**Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination**

DGER

**Calendrier de mise en œuvre**

Dès l'année 2007

## 4.2.5 Améliorer l'articulation de la gestion des personnels de l'enseignement public au niveau régional

## Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration

Les procédures actuelles (propositions d'ouvertures et de fermetures de classes, procédures d'affectation des agents, etc.) ne permettent pas toujours la réactivité et de la souplesse nécessaires pour adapter le dispositif de formation aux besoins émergents.

Pourtant, l'établissement, bien implanté dans son territoire, est le bon niveau pour la perception des enjeux territoriaux, la définition de ses besoins en moyens et la mise en œuvre d'une stratégie de formation. Il faut permettre au chef d'établissement de jouer pleinement son rôle de manager en transférant de nouvelles responsabilités en termes de gestion de ses ressources humaines et financières en vue de conduire un projet d'établissement cohérent.

Naturellement, l'échelon régional doit conserver son pouvoir d'expertise et d'évaluation de l'opportunité de la demande. Il doit aussi jouer pleinement son rôle d'arbitrage. Il convient de prendre en compte les besoins définis au niveau des établissements et d'introduire des éléments de souplesse dans la gestion des personnels sans remettre en cause les droits des agents.

## Améliorations / Résultats attendus

- Accorder aux chefs d'établissement la possibilité d'une gestion plus souple de la ressource humaine.
- Conférer à chaque établissement une plus grande réactivité et une plus grande souplesse pour adapter le dispositif de formation à la demande de la société.
- Remettre au cœur du système le projet d'établissement.

## Description / Déclinaison par action

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Généraliser la pratique des « mutations dans l'intérêt du service »</b>	<p>La dispersion géographique des établissements et les difficultés relatives aux problèmes personnels et familiaux ne doivent pas être occultées. Pour autant cette mesure, déjà mise en œuvre, ne doit pas être négligée.</p> <p>Il convient cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'étudier toutes les opportunités d'emploi sur place en fonction des compétences personnelles, des possibilités de stages et de formations,</li> <li>-de proposer des solutions alternatives dans un périmètre restreint,</li> <li>-de préparer la solution avec l'intéressé au cours d'un bilan de compétences et d'entretiens individuels.</li> </ul>	Ensemble du dispositif de formation	Optimisation de la ressource humaine 5% des départs à la retraite d'ici 2010 non remplacés : 45*27 000, soit environ 1,2 millions d'euros	Rentrée scolaire 2006	Secrétariat général, DGER	Nombre de mutations réalisées par rapport au nombre total de transferts

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Poursuivre l'affectation des agents sur l'EPL (et non sur le lycée)</b>	Pour conférer plus de souplesse et d'adaptabilité, l'affectation sur l'EPL peut constituer une véritable opportunité. Cependant cette mesure doit s'accompagner d'une réflexion sur les modalités de gestion, qui devront être précisées sur le plan réglementaire (prise en charge des frais de déplacement,...).	Ensemble du dispositif de formation	-	Rentrée scolaire 2006	Secrétariat général, DGER	-
<b>Recourir à des PLPA (au lieu des CAPESA et CAPETA) chaque fois que c'est possible et justifié</b>	Les PLPA, à la différence des PCEA, n'enseignent pas dans une seule discipline. Le recours privilégié à ces agents dans tous les cas correspondant à la vocation du corps (cycle court et secondaire) facilite l'ajustement entre les moyens humains disponibles et les besoins. Les politiques de recrutement et de formation doivent être adaptées à cette fin.	Ensemble du dispositif de formation	Economies indiciaires : de l'ordre de 50 points*210*53,7, soit 0,5 millions d'euros	Rentrée scolaire 2006	Secrétariat général, DGER	% de PLPA par établissement, région
<b>Scinder la DGH en une part fixe (en fonction des référentiels) et une part variable contractualisée en fonction du projet d'établissement (sur les établissements Temps Plein du public et du privé)</b>	Certains EPLE se sont investis dans la mise en œuvre d'actions relevant, pour certaines, de l'expérimentation pédagogique, pour d'autres, de l'accomplissement des autres missions de l'enseignement agricole. Il convient : -d'assurer à chacun d'eux les moyens de fonctionnement globaux, -de favoriser les initiatives locales pour relancer l'innovation qui constitue l'une des originalités de l'ETAP.	Etablissements et élèves	Optimisation des moyens pédagogiques	Rentrée scolaire 2006	DGER	Nombre de contrats passés entre les DRAF et les établissements sur la DGH

### Principaux bénéficiaires de la proposition

Administration centrale dans la gestion des moyens

### Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination

Secrétariat général, DGER

### Calendrier de mise en œuvre

Phase expérimentale dès la rentrée 2006

**4.2.6 Rationaliser la carte des formations et diplômes professionnels****Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration**

A la quasi-unanimité, les personnalités rencontrées par les auditeurs ont souligné la trop forte spécialisation de certaines formations professionnelles qui nuit à leur lisibilité et à l'employabilité à terme des jeunes diplômés et ce d'autant plus que les parcours professionnels sont de moins en moins linéaires.

L'évolution de ces diplômes se heurte parfois au mauvais fonctionnement des CPC signalé par les partenaires consultés ; leurs critiques portent essentiellement sur trois points :

- les ministères de l'Education Nationale et du Travail, présents à toutes les CPC de l'Enseignement Agricole, ont une possibilité de blocage dans les discussions alors que la réciproque n'est pas vraie, ce qui tend à restreindre le champ d'action de l'Enseignement Agricole aux créneaux non occupés par l'Education Nationale et les AFPA ;
- le travail d'analyse et d'échange sur l'évolution des métiers et l'adaptation des formations, rôle premier des CPC, est souvent dévoyé par le fait qu'il s'agit, pour certains partenaires, d'utiliser la CPC comme tribune pour faire valoir leurs points de vue ;
- par ailleurs, ce travail manque parfois de réactivité ; les réponses, en termes de mise en place de diplômes, arrivent souvent trop tard au vu des besoins immédiats.

**Améliorations / Résultats attendus**

- Diminution de la trop grande spécialisation de certains diplômes professionnels (options trop pointues) en renforçant le socle commun des compétences professionnelles de la filière, c'est à dire l'acquisition des compétences techniques et pratiques, favorables à l'insertion dans le premier emploi et tout en permettant une évolution ultérieure par la formation continue. Il pourrait en résulter une réduction du nombre d'options des différents diplômes, remplacées le cas échéant par des mentions complémentaires.
- Recentrage des cursus et des diplômes professionnels concernés sur des pôles de compétences à acquérir, communs ou transférables à plusieurs métiers, dans la perspective d'une meilleure adaptabilité aux évolutions des métiers.
- Amélioration de l'efficacité en réduisant le nombre de sections à faible effectif (rapport nombre d'élèves/enseignants), en regroupant des sections à contenu proche. Ces regroupements devraient intervenir dans le même établissement ou concerner deux établissements voisins ; ils pourraient concerner des établissements plus éloignés géographiquement pour les formations post-bac.

Description / Déclinaison par action						
Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Achever la suppression des CAPA en un an et des BTA, remplacés par les CAPA en deux ans et les bac-pro.</b>		Les publics en formation	Economies résultant de la suppression d'épreuves spécifiques d'examen : objectif de réduction de 5% des dépenses d'examen (0,15 millions d'euros)	Mise en œuvre en cours	DGER	
<b>Après un inventaire des sections à faible effectif par option trop spécialisée, saisir les CPC concernées pour préparer de nouveaux référentiels.</b>	Maintenir les sections à faible effectif lorsqu'il s'agit de structures de formation associées à un « système productif local » (exemples : tonnellerie à Beaune, activités hippique à Sées, élevage de gibier dans la baie de Somme, osiériculture à Fayl Billot,...)		Amélioration de l'efficience  Economies par : - suppression d'examens spécifiques - regroupement dans une même section d'options voisines	A partir de la rentrée 2008, la procédure devant les CPC étant longue	DGER	Nombre de sections de moins de 10 élèves (par établissement, par région, au niveau national)
<b>Etudier l'impact de ces regroupements sur les besoins en heures d'enseignement</b> et proposer le redéploiement de celles-ci (ouverture de sections nouvelles, offre de formation continue, partage de service avec d'autres établissements....).			Amélioration de l'efficience Meilleure utilisation des matériels pédagogiques (exploitations, salles, manuels,...) : objectif de réduction de 0,15 millions d'euros	A partir de la rentrée 2008, la procédure devant les CPC étant longue	DGER	Nombre de sections de moins de 10 élèves (par établissement, par région, au niveau national)
<b>Renforcer le poids et améliorer le fonctionnement et la composition des CPC :</b>  -respect d'un calendrier « réactif », - meilleure prise en compte des IAA, - ouverture aux représentants du secteur des services à la personne, -renforcement du rôle de la sous-commission des études générales.		Les publics en formation	Amélioration de l'efficience par l'adéquation formation-emploi	Dès la rentrée 2006	Préparation de l'arrêté modifiant l'arrêté du 22 novembre 1990 par la DGER	

**Principaux bénéficiaires de la proposition**

Les publics en formation

**Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination**

DGER

**Calendrier de mise en œuvre**

De la rentrée 2006 jusqu'en 2008

<b>Intitulé de la proposition / recommandations</b>	<b>N°7</b>
---	------------

**4.2.7 Expérimenter les mutualisations possibles dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire »**

**Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration**

Il est dans la logique de la mission interministérielle « enseignement scolaire » d'expérimenter les possibilités de mutualiser une partie des ressources en personnel, afin de rechercher des économies budgétaires (appréciées au niveau de la mission). Ces expérimentations pourraient se justifier dans trois domaines :

- L'organisation des concours de recrutement d'une partie des enseignants,
- Le remplacement des enseignants absents,
- L'accueil en détachement de professeurs d'enseignement général et de professeurs d'éducation physique et sportive.

**Améliorations / Résultats attendus**

Amélioration de l'efficacité de la mission interministérielle : meilleure utilisation des moyens grâce à leur mutualisation :

- réduction du coût de recrutement des enseignants,
- amélioration du taux de remplacement des enseignants absents,
- substitution de personnels accueillis en détachement à des recrutements nouveaux.

**Description / Déclinaison par action**

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Organiser des concours de recrutement avec l'Education nationale comportant des épreuves écrites communes, pour le CAPES et des CAPET d'enseignement général</b>	Maintien d'un choix entre l'Education nationale et l'enseignement agricole avant l'oral afin de pourvoir les postes ouverts dans les deux réseaux. Maintien de l'intégration des enseignants recrutés au sein de « l'IUFM vert ».		Economies budgétaires sur l'organisation des concours (écrits), de l'ordre de 0,1 million d'euros	Dès les prochains recrutements si accord de l'EN et des syndicats.	DGER et EN	Nombre de concours CAPES-CAPET organisés avec des écrits communs et nombre de candidats concernés

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Donner à l'enseignement agricole la possibilité de recourir à des mises à disposition par Education nationale de professeurs remplaçants</b> (rétablissement de crédits par le budget du ministère de l'Agriculture) : constitution d'un volant de mises à disposition		Les publics en formation	Sans incidence budgétaire Amélioration de l'efficacité (augmentation des heures de face à face des professeurs remplaçants)	2007 (dispositions budgétaires et comptables à prévoir)	DGER avec l'EN pour un accord national puis DRAF/Recteurs pour mise en œuvre	Nombre de conventions de mise à disposition
<b>Expérimenter la possibilité d'effectuer des détachements croisés de professeurs entre Education nationale et enseignement agricole</b> : proposer à l'Education nationale d'ouvrir un chantier d'expérimentation	-Pour des raisons de principe, il devrait être prévu une possibilité de détachements croisés entre enseignants de l'Education nationale et enseignants de l'enseignement agricole, même si le potentiel n'est pas du tout comparable, et sachant que les besoins conduiraient, dans la pratique, à effectuer les détachements de l'EN vers l'agriculture et non l'inverse ; -Encadrer les détachements en nombre, pourcentage dans un même site, durée, niveau d'ancienneté, etc. ; -Apporter aux personnels accueillis en détachement une formation aux spécificités de l'enseignement agricole (pluridisciplinarité,...).	-	Economies budgétaires à apprécier au niveau de la mission interministérielle	2007 (négociation à mener avec l'EN et avec les syndicats)	SG et DGER avec l'EN	Nombre de détachements EN vers EA et EA vers EN

### Principaux bénéficiaires de la proposition

Recherche d'une optimisation des moyens au niveau d'une mission interministérielle nouvelle dans la logique de la LOLF

### Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination

SG et DGER pour le ministère de l'Agriculture, à effectuer d'un commun accord avec l'Education nationale

### Calendrier de mise en œuvre

A partir de 2007 pour la phase expérimentale

**Intitulé de la proposition / recommandations****N° 8****4.2.8 Mieux communiquer sur l'enseignement agricole, en vue de l'amélioration de l'orientation des élèves et des choix des enseignants****Constats de dysfonctionnements ou axes d'amélioration**

L'enseignement agricole ne bénéficie pas à l'extérieur de celui-ci d'une bonne image. Une étude récente montre d'ailleurs que :

- les jeunes ont une image assez restrictive des métiers, qu'ils imaginent difficiles, fortement contraints (peu de vacances) et mal rémunérés,
- les familles sont assez hostiles à l'internat (culpabilisation, notion de sanction),
- la filière est considérée comme étant plutôt masculine.

A cette perception s'ajoute le fait que les professionnels de l'orientation scolaire en fin de 3<sup>ème</sup>, qui relèvent principalement de l'Education nationale, ont naturellement tendance à orienter les élèves vers leur réseau, que les élèves souhaitent en général aller dans le même établissement que certains de leurs camarades, et que la localisation des établissements de l'enseignement agricole est perçue en terme d'isolement.

L'enseignement agricole n'a cependant pas de problèmes de recrutement ; ce recrutement résulte de situations diverses :

- accueil d'élèves en difficultés scolaires par l'orientation vers une voie professionnelle courte,
- intérêt pour le « vivant » et l'environnement,
- recherche d'un établissement de proximité dans les zones enclavées,
- recherche d'établissements « différents » et promotion par le « bouche à oreille ».

**Améliorations / Résultats attendus**

- Travail sur la « vraie » image de l'enseignement agricole.
- Communication sur les filières à faibles effectifs, mais bénéficiant de débouchés (IAA par exemple).
- Amélioration, en conséquence, de l'orientation des élèves : accueillir dans l'enseignement agricole davantage d'élèves ayant fait un choix positif, plutôt que par défaut.

**Description / Déclinaison par action**

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<b>Réaliser des actions de communication auprès des élèves</b> - à titre d'exemple, réalisation d'un film d'une demi-heure, distribué dans tous les CDI de l'EN, sur la vie dans un lycée agricole et l'intégration professionnelle d'anciens élèves (témoignages), constitution d'un site internet dédié en direction des élèves	Obtenir une bonne diffusion dans les collèges	Conseillers des CIO Publics en formation	Faible coût	Décembre 2006 pour diffusion en amont des procédures d'orientation	DGER	Constitution du site internet dédié Nombre de visites du site

Description de l'action	Risques éventuels, contraintes, prérequis	Principaux bénéficiaires	Impact financier attendu	Echéancier	Responsable de la mise en œuvre
<b>Réaliser des actions de communication auprès des enseignants de l'Education nationale</b> – par exemple organisation de visites d'établissement et d'échanges de services (cf. supra – proposition 7)		Publics en formation	Négligeable	Dès la rentrée 2006	DGER, DRAF et recteurs

### Principaux bénéficiaires de la proposition

Les publics en formation

### Pilote de mise en œuvre de la proposition / Coordination

DGER

### Calendrier de mise en œuvre

Année scolaire 2006-2007

**OBSERVATIONS DU MINISTERE**



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction  
Générale de l'enseignement  
et de la recherche**

**Le directeur général**

1<sup>er</sup>, avenue de Lowendal  
75700 Paris 07 SP

Mél : [jean-louis.buer@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-louis.buer@agriculture.gouv.fr)

Objet : Audit de modernisation - commentaires

Paris, le 21 juin 2006

Ce travail reprend les problématiques de l'enseignement technique agricole et formule un diagnostic que la DGER partage globalement. Il propose des actions concrètes d'amélioration de la performance. Si le plan d'action semble valide en l'état, il conviendra probablement d'en amender les délais de réalisation, certaines actions pouvant en pratique s'avérer complexes à mettre en œuvre.

Les observations et remarques recueillies dans les différentes sous-directions et missions de la DGER sont présentées dans la suite de ce document. Afin d'en faciliter la lecture, chaque observation (ou commentaire) renvoie à la page correspondante du rapport

### Rôle et positionnement des CREA (page 5)

la DGER souscrit pleinement à l'analyse des auditeurs. La place et le rôle des instances régionales de concertation, bien que prévu dans les textes relatifs à la déconcentration, doit évoluer dans le sens d'une plus grande place dans le processus de décision. C'est particulièrement le cas des Conseils régionaux de l'enseignement agricole (CREA). Une réflexion doit être conduite dans ce sens, qui tirera parti du premier retour d'expérience de la déconcentration (échéance prévue : 2007)

### Remarque sur l'offre pléthorique ou segmentée des formations (page 12)

Plusieurs interlocuteurs ont fait cette remarque aux auditeurs, ce qui appelle le commentaire suivant :

- il est indéniable que certains référentiels méritent d'être revus dans le sens de la simplification. La démarche de réforme du référentiel du bac technologique, qui va être mis en place à la rentrée 2006, va d'ailleurs dans ce sens.
- toutefois, il convient de ne pas simplifier à l'extrême, s'agissant de formations professionnelles. En effet, cette part de spécialisation des contenus pédagogiques fait la spécificité de l'enseignement agricole.

### Tableau « crédits déconcentrés » (page 16)

Les crédits de personnels du programme 143 ne sont pas déconcentrés. En effet, à l'exception de la paye des agents en poste dans les DOM, c'est le secrétariat général du ministère qui assure le traitement de la paie de ces agents. Pour des raisons de cohérence comptable, une « région fictive », appelée « ordonnateur secondaire unique des traitements » a été créée pour recueillir les délégations de crédits.

Cette situation pose la question connexe du rôle respectif du responsable de programme (le DGER) et du secrétaire général du ministère, pour la gestion de cette masse financière, qui constitue le premier poste du programme. Or le plafond d'emploi du programme est intégré, non pas au sein de la mission

« enseignement scolaire » mais au sein du plafond ministériel, aussi la marge d'action du responsable de programme s'exerce dans ce cadre.

#### Notion de sections ou de groupes à effectifs faibles (page 21)

Dans le résumé (paragraphe 2 sur les sections de moins de 10 élèves), il est mentionné que le pourcentage de sections à effectif de moins de 10 élèves est de 18%, ce qui est comparable aux lycées professionnels de l'Education Nationale. Il semble qu'il y ait mélange entre deux critères :

- le pourcentage de sections à effectif de moins de 10 élèves,
- le pourcentage d'heures de cours assurées devant moins de 10 élèves (ces pourcentages sont nécessairement différents car les sections à effectif plus important consomment, en valeur absolue, plus d'heures).

Les chiffres de l'Education Nationale, en possession de la DGER, concernent bien le **pourcentage d'heures de cours** devant des effectifs de **10 élèves et moins** (et non moins de 10 élèves) et non le pourcentage de sections

	Année scolaire 2004-2005
<b>Lycées professionnels de l'E.N.</b>	<b>18,1 %</b>
<b>Section de BTS de l'E.N.</b>	<b>14,0 %</b>
<b>Ensemble de l'Enseignement agricole public</b>	<b>10,8 %</b>

La valeur donnée pour l'enseignement agricole (indicateur LOLF retenu simultanément à l'Education Nationale et pour l'Enseignement agricole public) correspond bien au pourcentage d'heures de cours. S'il est vrai que, pour les lycées généraux et technologiques de l'Education Nationale, ce pourcentage est de l'ordre de 6,1 %, la comparaison avec l'enseignement agricole ne peut se faire qu'au regard des lycées professionnels et aux sections de BTS.

Ainsi, pour l'enseignement agricole public et pour des filières de nature équivalente, le pourcentage d'heures de cours devant des effectifs de 10 élèves est plus faible qu'à l'Education Nationale.

L'approche page 21 (tableau du haut de la page et commentaires) du document identifie bien les 2 critères (sections de moins de 10 élèves et pourcentage d'heures devant des groupes de 10 élèves et moins). En ce qui concerne l'enseignement agricole public, il me semble que l'indicateur disponible est bien équivalent à celui de l'Education Nationale.

#### Essai de comparaison des coûts des élèves du public et de ceux de l'Education Nationale (page 21)

Le programme 141 de l'Education Nationale ne prend pas en compte :

- les personnels de la vie scolaire (CPE et autres),
- les personnels de santé (infirmières).

Ceux ci figurent dans le programme 230 (« Vie de l'élève ») alors que, s'agissant de l'enseignement agricole, ces personnels sont comptabilisés dans l'action n°1 du programme 143.

Le rapport mentionne page 21 les agents non disponibles pour la formation initiale. Or il ne semble pas que ceux-ci soient retirés de la dépense de l'action n°1 du programme 143.

Dans l'approche pour la comptabilité d'analyse des coûts des actions, il est proposé de reporter :

- de l'action n°1 vers l'action n°4 l'équivalent de 700 ETP (Directeurs et formateurs de CFA et CFPPA, Directeurs d'exploitation, Personnels de direction et administratifs (pour une partie de leur temps), personnels enseignants au titre des autres activités de leur fiche de service.
- de l'action n°1 vers l'action n°3 l'équivalent de 50 ETP d'agents administratifs pour le traitement des bourses.
- de l'action n°1 vers les actions n°2 et n°4 les indemnités de jurys d'examen au prorata des effectifs inscrits aux examens.

Pour information et sous réserve de vérifications car les opérations informatiques n'ont été testées pour la 1<sup>ère</sup> fois que le 13 juin 2006, **la dépense moyenne de formation au sens strict par élève et par établissement public** s'établit actuellement ( moyenne sur 28 500 élèves ) à **6 400 €**

Toutefois, cette dépense :

- ne prend pas en compte les personnels TOSS,
- prend en compte avec des pondérations :
  - o le personnel de la vie scolaire (prise en compte de la proportion d'internes, etc.. pour déduction partielle )
  - o le personnel de direction (prise en compte des activités de formation continue, d'apprentissage, d'exploitation agricole ou d'atelier technologique en se basant sur le classement des établissements),
  - o le personnel enseignant pour tenir compte de la part des autres activités.

Enseignants non disponibles (page 21)

Le chiffre avancé de 1 750 ETP, peut paraître a priori élevé. Il doit être étudié dans le cadre d'une approche présentée ci dessous.

Mission	Effectifs (ETP)	Observations
Missions connexes	Environ 500	Comptés dans le programme 143 ; les personnels enseignants sur statut d'emploi de directeur d'EPL sont comptés dans la catégorie « A administratifs » ; les directeurs de CFA, CFPPA et exploitation sont comptés dans la catégorie « enseignants »
<b>Agents en SRFD et en administration centrale</b>	Environ 100	<b>Non comptés dans le programme 143 ; effectifs et coût de ces agents supportés par les programmes 215 et 154 (personnels d'administration centrale du MAP et personnels des DRAF et DDAF)</b>
Décharges syndicales	33	Financés par le programme 143
Etablissements publics nationaux	100	4 EPN : CEP Florac, CEZ Rambouillet, CNPR Marmilhat, CEMPAMA Beg Meil. Le CEP et le CEMPAMA seront intégrés à l'enseignement supérieur en 2007. Ces établissements contribuent à la politique d'appui à l'enseignement agricole (contenus pédagogiques, formes alternatives d'enseignement, autres missions, etc.)
Missions nationales et réseaux	10	Coopération internationale, appui
Redoublants ENFA	4	
Mise à disposition	22	
<b>TOTAL</b>	<b>Environ 769</b>	

Les enseignants non disponibles, au terme de cette approche, représentent **4,8%** de l'effectif.

Les formateurs en CFA et CFPPA, qui représentent environ 1 000 emplois, ne sont pas disponibles pour des actions de formation initiale. Par contre, ils interviennent dans la formation professionnelle continue (en particulier au profit des professionnels agricoles) et dans l'apprentissage (politique publique prioritaire actuellement mais qui a toujours été présente au sein des EPL). En revanche, cette situation pose clairement la question de la flexibilité de l'emploi au sein d'un EPL (un formateur devrait pouvoir indifféremment enseigner dans l'ensemble des centres constitutifs, ce qui est possible en droit mais assez difficile à appliquer dans les faits, les différences de régimes horaires soulevant une série d'oppositions de la part des partenaires sociaux).

Coût des enseignants du privé temps plein (page 22 - note de bas de page) :

Le calcul de la valorisation salariale des enseignants contractuels de droit public employés dans l'enseignement agricole privé temps plein diffère du coût standard retenu pour les besoins des PLF 2006 et 2007 et semble être sous-évalué. En effet, les 648 heures de face à face élève doivent être abondées d'heures de préparation de cours et d'activités indirectes (conseils de classes par exemple). Le coût

standard retenu pour un enseignant contractuel travaillant dans l'enseignement privé « temps plein » s'élève à environ 38.000 euros, soit une activité totale d'environ 950 heures, dont 648 heures de « face à face élève ».

#### Fusion des fonctions GRAF, DRTIC avec les équivalents FORMCO (page 33)

S'agissant des GRAF et des FORMCO, l'ingénierie de la formation, l'organisation de sessions de formation et leur suivi financier sont les compétences principales et communes de ces deux catégories de personnel. Cela justifie la proposition de fusion. Dans les services, la fusion est déjà engagée et sa mise en place progressive permet le maintien des compétences au niveau des services régionaux.

S'agissant des DRTIC et des RSI, pour la partie relative au système d'information du MAP et de l'enseignement agricole, les compétences requises pour ces deux catégories de personnel sont proches. Par contre, le développement de l'usage des NTIC dans l'enseignement nécessite une connaissance approfondie du système éducatif et de ses acteurs et il s'agit là de compétences spécifiques aux DRTIC. Aussi, si les coopérations sont souhaitables, la fusion appauvrirait considérablement l'appui apporté par le service régional aux établissements.

#### Fonctionnement de la CPC<sup>6</sup> (page 41)

Il faut noter que, historiquement, la CPC a souhaité spécialiser finement les formations. C'est donc aujourd'hui un autre positionnement qu'il faut envisager. Par ailleurs, on peut envisager une diminution du nombre d'épreuves terminales spécifiques à l'option ou à la spécialité des diplômes.

#### Suppression des CAPA en un an et des BTA (page 42)

- CAPA : aucune économie attendue car il n'y avait plus de candidats ; le CNEA du 8 juin 2006 a acté leur suppression.

#### La CPC des métiers de l'agriculture, de l'agro-industrie et l'espace rural (page 42)

La CPC Plénière du 30 mai 2006 a validé la mise en place d'un groupe de travail pour engager une réflexion sur une meilleure efficacité de son fonctionnement ainsi que de celui de ses sous commissions. Une première séance de travail, avec des représentants des différents collèges qui siègent à la CPC, aura lieu le 21 septembre 2006.

Les objectifs sont de :

- revoir l'arrêté du 22 novembre 1990 relatif à l'institution et au fonctionnement de la commission professionnelle consultative « Métiers de l'agriculture, de l'agrofourmiture et de l'espace rural »,
- revoir l'arrêté du 17 mai 2004 portant nomination, à la commission consultative des métiers de l'agriculture, de l'agrofourmiture et de l'espace rural,
- toiler le règlement intérieur de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de l'agrofourmiture et de l'espace rural.

La refonte de l'ensemble de ces documents doit conduire à :

- examiner un réajustement des sous commissions en fonction des diplômes du ministère de l'agriculture et la pêche et du cœur de métier qui les caractérise,
- réorganiser et redéfinir le travail des sous commissions,
- renforcer le rôle de la sous commission des études générales,
- favoriser le travail entre la CPC du ministère de l'agriculture et de la pêche et les CPC des autres ministères.

La fin des travaux est prévue en Mai 2007. Les résultats feront l'objet d'une présentation aux différentes instances du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

---

<sup>6</sup> CPC : Commission Professionnelle Consultative

Les collaborations avec l'Education Nationale (page 44)

Même si les moyens de l'Education Nationale, en « **professeurs titulaires remplaçants** », vont probablement faire l'objet d'une réduction sensible dans le PLF 2007, il serait souhaitable de pouvoir s'appuyer sur ce potentiel de professeurs dans le cadre de conventions simples entre les 2 ministères.

*Exemples de situations rencontrées en 2004-2005 dans un EPL :*

- professeur titulaire en allemand dont le service hebdomadaire était de 10 heures, disponible, en accord avec son chef d'établissement, pour assurer des cours d'allemands LV 1 à quelques élèves (langue non assurée pour effectif faible au lycée agricole). Ces élèves ont dû s'inscrire au CNED. Le blocage est venu de l'impossibilité d'obtenir un accord formel du rectorat pour cette intervention qui n'avait aucune conséquence financière pour les 2 établissements.
- intervention d'un professeur agrégé de philosophie, payé à la vacation, alors qu'il n'avait aucun service à assurer dans son établissement, étant en attente d'un remplacement éventuel à faire.

Les **mutations dans l'intérêt du service** seraient grandement facilitées, tout au moins pour les disciplines générales, s'il y avait possibilité de mutation vers les établissements de l'Education Nationale, dont la densité géographique est beaucoup plus forte. Cependant, à ce stade, il est délicat de proposer ce type de solution sans contreparties.

Jean Louis BÜER

## **REPONSE DE LA MISSION**

Suite aux observations formulées par le Ministère de l'Agriculture, la mission souhaite apporter quelques réponses ou complément d'informations favorisant la compréhension du rapport d'audit. Afin d'en faciliter la lecture, nous reprenons les différentes rubriques de chaque observation (ou commentaire).

Rôle et positionnement des CREA (page 5)

Ces éléments n'appellent pas d'observations particulières de la mission.

Remarque sur l'offre pléthorique ou segmentée des formations (page 12)

Ces éléments n'appellent pas d'observations particulières de la mission.

Tableau « crédits déconcentrés » (page 16)

Ces éléments n'appellent pas d'observations particulières de la mission.

Notion de sections ou de groupes à effectifs faibles (page 21)

Effectivement, nous n'avons pas totalement pris en compte dans le résumé la complexité du dispositif ; en effet, nous convenons que la formulation adoptée peut prêter à confusion, même si les développements des pages 19 à 21 précisent l'ensemble de ces points.

Essai de comparaison des coûts des élèves du public et de ceux de l'Education Nationale (page 21)

La remarque concernant la vie scolaire et les personnels de santé est pertinente ; en effet, le programme 143 globalise les dépenses correspondant à l'action Vie de l'école du programme 230 de l'Education nationale. Il aurait fallu, pour affiner l'analyse, mettre en perspective les dépenses du programme 143 avec celles du programme 141 auxquelles il convient d'ajouter une partie des dépenses du 230, que nous n'avons pas pu isoler. Nous nous sommes donc efforcés de donner des ordres de grandeur et convenons qu'il serait utile de poursuivre l'analyse pour être en mesure de comparer « toutes choses égales par ailleurs ».

Enseignants non disponibles (page 21)

Les observations formulées par le ministère ne contredisent pas les propos mais apportent des précisions complémentaires ; la situation est complexe du fait de l'existence de statuts d'emplois et non de statuts de corps (comme c'est le cas notamment à l'Education Nationale pour lequel il existe un statut de corps de directeur).

Coût des enseignants du privé temps plein (page 22 - note de bas de page)

Dans le calcul des simulations économiques des établissements affiliés au CNEAP, la référence du salaire moyen d'un enseignant travaillant dans l'enseignement privé temps plein a effectivement été sous estimée par rapport aux éléments précisés dans le PLF 2006.

En rétablissant la valorisation des enseignants à 38 K€ (salaire moyen d'un enseignant travaillant dans l'enseignement privé temps plein), la participation de l'Etat - Personnels enseignant représente 44% (et non 36%) des principales sources de co-financement des établissements CNEAP de Midi Pyrénées. A contrario, la participation de l'Etat et des collectivités territoriales (hors personnels enseignant) diminue de 34% à 29%, et la participation des familles diminue de 23% à 20%.

La prise en compte de cette modification influe également le tableau récapitulatif des sources de co-financements en fonction de l'affiliation (p.23). Cependant, globalement, l'évolution des équilibres des financements publics/familles entre affiliation reste tout à fait valable, le modèle de financement des établissements du CNEAP présentant un "compromis" entre celui des établissements publics (très faible participation des familles) et celui des établissements affiliés à l'UNMFREO (moindre participation de l'Etat et des collectivités territoriales).

En outre, la réévaluation des salaires du personnel enseignant dans le cadre de l'affiliation CNEAP impacte la présentation de la distorsion de coût rapportée à l'heure « face à face élève » selon l'affiliation (p.24) : les distorsions de coût de l'enseignement agricole rapporté à l'heure de face à face se resserrent et la différence entre les établissements du CNEAP et les établissements publics est inférieure à 10 points (contre près de 20 points avant correction du salaire moyen d'un enseignant travaillant dans l'enseignement privé temps plein).

Fusion des fonctions GRAF, DRTIC avec les équivalents FORMCO (page 33)

Ces éléments n'appellent pas d'observations particulières de la mission.

Fonctionnement de la CPC (page 41)

Ces éléments n'appellent pas d'observations particulières de la mission.

La CPC des métiers de l'agriculture, de l'agro-industrie et l'espace rural (page 42)  
Ces éléments n'appellent pas d'observations particulières de la mission.

Les collaborations avec l'Education Nationale (page 44)  
Ces éléments n'appellent pas d'observations particulières de la mission.

## **ANNEXES**

Annexe 1 – Lettre du 21 mars 2006 du directeur de cabinet du Ministre délégué au budget et à la réforme de l’Etat .....	59
Annexe 1 <sup>bis</sup> – Lettre de cadrage de la mission.....	61
Annexe 2 – Liste des entretiens .....	63
Annexe 3 – Liste des principaux documents recueillis dans le cadre de la mission.....	65
Annexe 4 – Les conseils d’administration des EPLE et des EPLEFPA .....	66
Annexe 5 – Evolution des effectifs depuis 1990.....	68
Annexe 6 – Données sur l’origine socioprofessionnelle des élèves de la formation initiale scolaire	71
Annexe 7 – Présentation de la répartition des élèves en fonction de la voie de formation, du secteur et du niveau de formation (public, privé, puis différentes familles du privé).....	73
Annexe 8 – Liste et classification des diplômes .....	86
Annexe 9 – Liste et localisation des établissements d’enseignement agricole .....	90
Annexe 10 – L’internat .....	99
Annexe 11 – Données sur la réussite aux examens dans l’enseignement agricole.....	100
Annexe 12 – Détail des taux de poursuite d’études et des taux d’insertion par option .....	101
Annexe 13 – Répartition des filières sur le territoire – concentration et dispersion.....	104
Annexe 14 – Recensement des outils statistiques de la DGER .....	111
Annexe 15 – Pyramides des âges des enseignants (titulaires) .....	112
Annexe 16 – Détails des sections production et transformation de moins de 10 élèves.....	114
Annexe 17 – Cartes des établissements de moins de 100 élèves, par affiliation .....	117

Annexe 1 – Lettre du 21 mars 2006 du directeur de cabinet du Ministre délégué

au budget et à la réforme de l'Etat



LE DIRECTEUR DU CABINET  
DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET  
ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le 21 MAR. 2006

Le Directeur du cabinet

à

Monsieur Michel CADOT  
Directeur du Cabinet  
du Ministre de l'Agriculture et de  
la Pêche

**Objet : Audits de modernisation - Lancement de la troisième vague**

En vue du lancement de la troisième vague des audits de modernisation, le Premier ministre a validé une première liste qui, comme pour les deux vagues précédentes, a pu être établie d'un commun accord, à partir de vos propositions.

Pour le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'audit arrêté est le suivant :

- Analyse de l'adéquation formations/enseignants/ élèves dans l'enseignement agricole.

Vous voudrez bien trouver ci-joint la fiche qui rappelle le contexte de l'audit, ses enjeux et ses objectifs et précise la composition des équipes d'audit.

Aussi, pour que cette troisième vague qui devra se dérouler sur deux mois, puisse démarrer dès maintenant, conformément au calendrier prévu, je vous remercie de porter ces instructions à la connaissance des inspections générales et corps de contrôle concernés.



Philippe JOSSE

---

## ANALYSE DE L'ADEQUATION FORMATIONS/ENSEIGNANTS/ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

---

<b>Ministères concernés</b>	Education nationale Agriculture et Pêche
<b>Programme concerné</b>	Enseignement technique agricole
<b>Contexte de l'audit</b>	<p>L'enseignement technique agricole accueille 175500 élèves (dont 38,1% dans les établissements publics d'enseignement) et 29000 apprentis au sein de 848 établissements. Avec un budget global de 1.259 Mds €, l'enseignement technique agricole a non seulement une mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle, mais doit aussi participer à l'animation et au développement des territoires.</p> <p>L'audit cherchera à déterminer si l'organisation actuelle de l'enseignement technique agricole lui permet de répondre de manière efficace aux objectifs qui lui sont assignés.</p>
<b>Objectifs de l'audit</b>	<p>L'audit cherchera à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Analyser si l'offre d'enseignement correspond bien aux besoins des élèves;</li><li>- Analyser la répartition des enseignements, options ou spécialités entre les classes et, dans une même classe (analyse notamment des taux d'heures d'enseignement dispensées devant moins de 10 élèves) ;</li><li>- Déterminer si la répartition des établissements et des structures de formation sur l'ensemble du territoire est optimale, au regard des objectifs de cet enseignement ;</li><li>- Etudier les causes des écarts importants des coûts de formation par élève entre les établissements publics et entre les établissements publics et les établissements privés</li></ul> <p>La mission examinera les moyens de rationaliser le réseau des établissements publics de l'enseignement technique agricole et d'optimiser les moyens financiers, humains et techniques qui y sont consacrés.</p>
<b>Composition de l'équipe d'audit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Inspection générale de l'agriculture</li><li>➤ Inspection de l'enseignement agricole</li><li>➤ Contrôle Général Economique et Financier</li><li>➤ Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche</li></ul>

## Annexe 1<sup>bis</sup> – Lettre de cadrage de la mission

CGEFI, COPERCI, IEA – 10 avril 2006

### Audit de modernisation « Analyse de l'adéquation formations/enseignants/élèves dans l'enseignement agricole » Lettre de cadrage

#### 1) Présentation de l'audit

- adéquation de la formation initiale technique agricole (scolaire et par apprentissage) aux missions (scolaires, sociales, professionnelles, d'aménagement du territoire) qui lui sont assignées ;
- examen des moyens mobilisés, notamment humains, et des modalités de formation des coûts ;

#### 2) Le périmètre de l'audit

- est inclus dans le périmètre l'enseignement général technique et professionnel (hors pêche) :
  - ✓ enseignement scolaire : établissements scolaires publics et établissements privés sous contrat (enseignement à temps plein et enseignement à rythme approprié, soit 174 296 élèves accueillis à la rentrée 2005),
  - ✓ apprentissage agricole : CFA publics et CFA privés (29 506 apprentis accueillis à la rentrée 2004-2005) ;
- sont exclus du périmètre :
  - ✓ la formation professionnelle continue (CFPPA),
  - ✓ l'enseignement supérieur long (diplômes de niveau I et II) ;
- dans ce périmètre, l'audit portera :
  - ✓ sur les missions du dispositif liées à la formation et à l'insertion, à l'exclusion des autres missions,
  - ✓ sur la satisfaction des besoins des branches professionnelles et des territoires en personnel qualifié ;
- l'analyse des contraintes est à prendre en compte pour l'évolution du dispositif ;

#### 3) Les enjeux et les objectifs identifiés

- adéquation de l'offre de formation aux besoins des secteurs professionnels dans lesquels les élèves et les apprentis seront insérés (notamment prise en compte des « nouveaux métiers », et aux besoins des territoires ;
- adéquation de l'offre de formation aux besoins des élèves :
  - ✓ formation (réussite aux examens, modalités d'insertion professionnelle, remédiation d'adolescents en situation d'échec, niveaux de formation et filières offertes),
  - ✓ service rendu aux élèves (possibilités et intérêt de l'accueil en internat, suivi des élèves,...),
  - ✓ satisfaction des besoins en termes éducatifs, culturels, sociaux ;

- adéquation de l'évolution de l'offre de formation et des diplômes ;
- modalités d'enseignement (répartition des élèves par niveau, par filière, par type d'établissement, avec un examen plus particulier des classes et sections à faible effectif) :
  - ✓ organisation des méthodes pédagogiques (pluridisciplinarité, contrôle en cours de formation, relations avec le milieu professionnel, stages, séquences d'observation...),
  - ✓ recherche de pistes d'évolution, optimisation des moyens pédagogiques,...;
- localisation des établissements et répartition des formations par filières et par niveaux : adaptation et cohérence globales ;
- recherche éventuelle des complémentarités et/ou concurrence avec les autres dispositifs de formation initiale ;
- identification et analyse des différentes composantes du coût, en distinguant les coûts de l'enseignement des autres coûts (hébergement, encadrement des élèves et aides sociales notamment), et recensement des modalités de financement (budget de l'Etat, collectivités territoriales, fonds européens, taxe d'apprentissage, recettes propres des établissements, financement par les familles, ....) ;

#### 4) Les modalités d'action envisagées pour la mission d'audit

- exploitation des données statistiques du ministère de l'agriculture : données générales (évolution du secteur agricole), applications de la DGER (GENOME, STRUCTURE, MAYA, SCOLAGRI, SIBL'E), analyses de cohortes et d'insertion ;
- recueil d'informations auprès des organismes fédérant le secteur privé (conseil national de l'enseignement agricole privé, union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, union rurale d'éducation et de promotion) ;
- comparaisons éventuelles avec d'autres dispositifs de formation au niveau national ou européen, consultations éventuelles d'organisations professionnelles des filières concernées (syndicats agricoles, fédérations artisanales, commerce de gros alimentaire et horticole...) ;
- analyse détaillée du dispositif d'enseignement : étude monographique dans la région Midi-Pyrénées.

Y. Cuvier	S. Sayanoff-Lévy	A. Bolio	G. Fernier	E. Marshall
CGEFI	CGEFI	COPERCI	IEA	IEA

## ANNEXE 2 – LISTE DES ENTRETIENS

### **Ministère de l'agriculture de la pêche**

M. Buër, en tant que Conseiller auprès du ministre

#### *Secrétariat Général*

M. Sorain, Secrétaire général

Mme Margot-Rougerie, Chef du service des ressources humaines

M. Auzary, Adjoint du Directeur des affaires financières et de la logistique

M. Bonhoure, Chef du bureau du budget

Mme Dervieux, Chef du bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture

#### *Direction Générale de l'enseignement et de la recherche*

M. Michel, Adjoint du directeur général de l'enseignement et de la recherche

M. Juhel, Mission contrôle de gestion

M. Sopena, Sous-directeur des politiques de formation et d'éducation

Mme Jacquemin, Chef du bureau des formations de l'enseignement supérieur

M. Schenfeigel, Sous-directeur établissements et politique contractuelle

Mme Asdrubal, Chef du Bureau des établissements publics et de l'enseignement technique

M. Pescatori, Sous-directeur de la stratégie en formation, recherche et développement

### **Sénat**

Mme Ferat, Sénatrice, Rapporteur sur le budget de l'enseignement agricole

Mme Geoffroy, Administratrice, Commission des affaires culturelles

### **Fédérations de l'enseignement agricole privé**

UNREP : M. Bizard

CNEAP : M. le Norcy, Secrétaire Général

UNMFREO : M. Daigney, Directeur

### **Professionnels**

Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) : M. Formery, Directeur Général ; M. Gallois, Responsable formation

Fédération Nationale des Artisans Ruraux (FNAR) : M. Grand Clément, Secrétaire Général

Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs, Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (APECITA) : M. Glocker

Agence Nationale des services à la personne : M. Arbouet, Directeur Général

Coopératives de France : M. Hubert ; M. Morin

Fédération des entreprises du commerce et de la distribution : Mme Lagalle-Baranès, Chef de service social adjointe

ANIA : Mme Cristot, rencontrée lors de la réunion de la Commission Sociale

### **Associations de parents d'élèves**

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) : M. Hamana

Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) : Mme Dupont

## **Interlocuteurs rencontrés en région Midi-Pyrénées**

### **DRAF**

M. Pelissié, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt

#### **SRFD (Service Régional Formation et Développement)**

M. Martin, Chef du service régional de la formation et du développement

M. Bonneville, Adjoint du chef du SRFD

Mme Bousquet, Animation et développement des territoires

M. Vieira, Contrôle de légalité et appui juridique aux établissements

M. Gendre, Structures des établissements,

M. Fouchier, Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation, Corroborateur régional emploi

#### **Autres services**

M. Bourguin, Adjoint du chef du service régional de la protection des végétaux

M. Casteras, Chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles

M. Teurlay, Chef du service régional de statistique agricole

### **Conseil régional Midi-Pyrénées**

M. Simon, DG adjoint des services (éducation, formation, culture et sports)

### **Rectorat de l'académie de Toulouse**

M. Merlin, Recteur de l'académie de Toulouse

### **Conseil général du Lot**

M. Bonnefont, Vice-président, délégué à la solidarité départementale

Mme Succarat, Adjointe du directeur de la solidarité départementale, responsable du pôle gérontologie-handicap

### **Maison de l'agriculture du Lot**

M. Gauzin

### **Etablissements visités**

#### **MFR Brens**

M. Cheval, Directeur Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales

M. Ménomet, Directeur CFP

M. Manadé, Directeur Adjoint

M. Michelin, Président CFP

#### **LPA de Cahors (Le Montat)**

M. Lacaze, Proviseur

M. Chastagner, Adjoint administratif

#### **LEGTA Albi (Fonlabour)**

M. Gerwig, Proviseur

M. Miquel, Directeur-adjoint

M. Buffel, Directeur d'exploitation

M. Pierrein, Agent comptable

Mme Guiraud, Gestionnaire

Mme Courtiade, Coordinatrice plate-forme technologique

M. Granier, Directeur CFPPA

M. Capillon, Proviseur-adjoint

#### **LPP Montastruc**

M. Boyer, Délégué régional de l'enseignement agricole privé

M. Des Rochettes, Chef d'établissement LERP L'Oustal

Mme Casale, Présidente de L'Oustal

## ANNEXE 3 – LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DE LA MISSION

### **Cadre institutionnel**

Loi d'orientation agricole (9 juillet 1999)  
Livre VIII du code rural  
Schéma prévisionnel national des formations 2005-2009, DGER  
Projet stratégique de la DGER (2005-2008), DGER  
Rentrée 2004, l'enseignement agricole en mouvement, DGER  
PREA Midi-Pyrénées

### **Eléments budgétaires**

PAP du programme "Enseignement technique agricole" (PLF 2006)  
BOP miroir  
BOP déconcentré  
Protocole de gestion du programme 143 au niveau du BOP déconcentré  
Blanc "Les concours publics à l'agriculture en 2004"  
Etats financiers des établissements visités en Midi-Pyrénées (quelle que soit l'affiliation) et de certains établissements de l'UNMFREO des départements de l'Indre-et-Loire et du Finistère  
Fiches de documentation des indicateurs LOLF, MAP

### **Données statistiques**

Fichiers de données extraits des applications de la DGER (Structures, Scolagri, Géode,...)  
Rapport Bilan 1996-2004 (ONEA)  
L'enseignement agricole à la rentrée 2005, DGER  
Rentrée 2004, l'enseignement agricole en mouvement, DGER  
Bilan de la rentrée 2005, DGER  
Brochures sur le devenir professionnel des diplômés (enquêtes ENESAD)

### **Rapports**

Démographie agricole et emploi, MAP 1996  
La formation agricole, CES 2000  
Enseignement agricole et territoires. Quelles perspectives?, CGREF 2004  
Rapport sur le coût de la fonction pédagogique des exploitations agricoles et ateliers technologiques, DGER/IEA 2005

*De nombreux autres documents nous ont été remis lors des différents entretiens menés auprès des professionnels (non rappelés ici) et lors de notre déplacement en Midi Pyrénées.*

**ANNEXE 4 – LES CONSEILS D’ADMINISTRATION DES EPLE ET DES EPLEFPA**

Collèges	EPLE - lycée	EPLEFPA	commentaires
1 <sup>er</sup> collège les institutionnels	Le chef d’établissement – Président L’adjoint Le gestionnaire Le CPE Le chef des travaux  1 représentant de la collectivité de rattachement 3 représentants de la commune  1 personnalité qualifiée désignée par l’Inspection académique	Le DDAF Le DRTEFP L’Inspecteur d’Académie Le directeur du CIO Le Président de la Chambre d’agriculture  2 conseillers régionaux 1 conseiller général 1 représentant de la commune  1 représentant d’un établissement public compétent	EPLE – les cadres de l’établissement  EPLFPA les autres administrations + Les professionnels  Moins de « politiques » à l’EN
2 <sup>ème</sup> collège les personnels	7 personnels enseignement et éducation 3 personnels ATOSS	6 personnels enseignement et éducation 4 représentants des ATOSS et exploitation	Prise en compte des unités économiques des EPLFPA
3 <sup>ème</sup> collège les usagers	5 parents d’élèves 5 élèves	2 parents 2 élèves 1 ancien élève 5 représentants des organisations professionnelles syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions ....	A l’EN les usagers directs  A l’agriculture, 4/10 aux usagers directs et la moitié des sièges aux professionnels, employeurs et salariés
Consultatifs		Le chef d’établissement L’adjoint Le gestionnaire Les directeurs de centres L’agent comptable	A l’EN ils sont membres de droit  A l’agriculture ils sont consultatifs
Présidence	Le directeur de l’établissement	Une personnalité extérieure et non administratifs (politiques, professionnels, parents, ancien, ...)	Séparation de la décision et de l’exécution à l’agriculture  A l’EN, le directeur et son équipe sont à la fois juges et parties

Remarques générales :

Même si les trois collèges sont respectés leur composition diffère de façon assez conséquente, et modifie totalement les équilibres

A l’EN le CA reste une instance majoritairement « interne » à l’établissement, alors qu’à l’Agriculture, la dominante est externe et beaucoup plus diversifiée.

La présence des politiques et des professionnels dénote à la fois de l’ouverture, et de l’implantation dans le territoire, et de la prise en compte de ses composantes. Elle a l’inconvénient de limiter la représentation des usagers directs. Mais les

champs de compétence du CA peuvent en partie le justifier (finances – exercice de la personnalité civile – grandes orientations y compris celles des unités économiques – etc.)

La question de la présidence du CA est également une particularité très significative, et qui est le fondement d'un équilibre assez riche, entre le décisionnel et l'exécutif.

Il faudrait comparer également les attributions de ces conseils, et mesurer l'importance relative des autres instances consultatives, comme les conseils intérieurs et conseils de centre, eux aussi ouverts aux institutionnels, aux collectivités, et aux professionnels, mais dans lesquels les usagers directs ont une place plus importante. Ces différents conseils interviennent en amont des CA, et en préparent certaines décisions

- Le conseil intérieur dans les centres de formation initiale
- Le conseil de centre dans les CFPPA, présidé par un professionnel
- Le conseil de perfectionnement dans les CFA
- Le conseil d'exploitation et d'atelier à forte dominante professionnelle

D'autres instances fonctionnent, tant dans les EPLE que dans les EPEFPA :

- conseils de classe
- conseils de discipline
- commission hygiène et sécurité
- conseil de délégués des élèves

## ANNEXE 5 – EVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 1990

Les effectifs de l'enseignement agricole ont fortement augmenté depuis 1990 passant de 132 400 à 175 500, soit une augmentation de 32,5%. Cette augmentation a été très forte au cours des dix premières années de la période, l'effectif maximum de 178500 étant atteint en 1999, soit une progression de près de 35% (le même pic étant observé par ailleurs au sein de l'éducation nationale, pour des raisons démographiques).

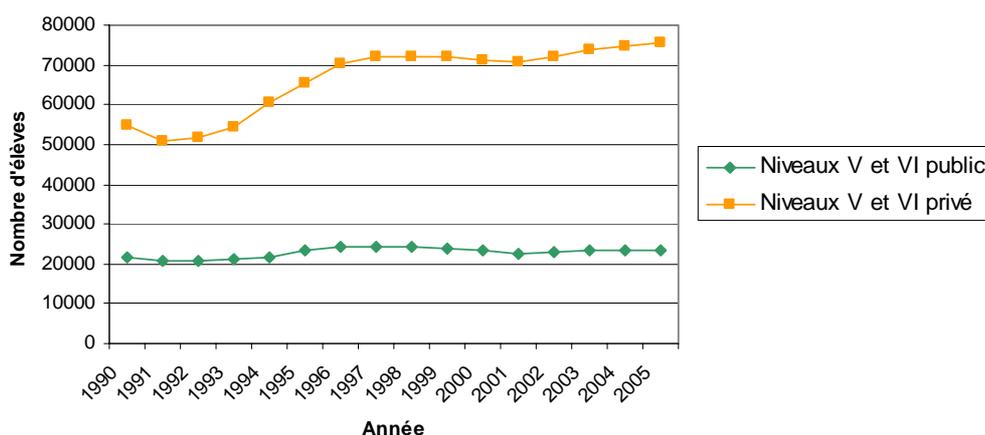
Pendant cette période la répartition des élèves entre les différents niveaux de formation reste assez stable tant dans le public que dans le privé. En revanche la répartition de ces effectifs dans les différents secteurs de formation a fortement évolué entre 1999 et 2002:

- au niveau V, sous statut scolaire, la part du secteur production diminue fortement passant de 60,5% à 52,1% dans le public et de 36,9% à 30,9% dans le privé, les effectifs marquant, une sensible augmentation (mais très inférieure à celle de l'ensemble de la filière) ; la part des effectifs du secteur de la transformation reste stable, autour de 3% dans le public et 1% dans le privé ; celle des services aux entreprises régresse tandis que le secteur « forêt aménagement » augmente fortement passant de 13% à 21,3% dans le public et de 8,1% à 13% dans le privé et que les services aux personnes progressent de 11,4% à 13,4% dans le public et de 40,5% à 45,6% dans le privé ;
- au niveau IV, les effectifs du secteur production restent globalement stables, mais leur part relative diminue fortement passant de 47,6% à 36,5% dans le public et de 46,3% à 32% dans le privé, le secteur de la transformation, globalement le plus faible, enregistre une sensible augmentation, passant de 3 à 5,2% dans le public et de 2,5 à 3% dans le privé, les services aux entreprises sont en régression passant de 6,1 à 4,1% dans le public et de 11,3 à 7,6% dans le privé ainsi que les formations générales (bac S) passant de 36,6 à 28,7% dans le public et de 21,6 à 12,1% dans le privé. En revanche deux secteurs enregistrent une très forte croissance : celui de la forêt et de l'aménagement qui passe de 5 à 20,6% dans le public et de 4,8 à 13,7% dans le privé et les services à la personne qui passent de 1,6 à 4,9% dans le public et de 13,3% à 31,6% dans le privé, égalant les effectifs du secteur production.

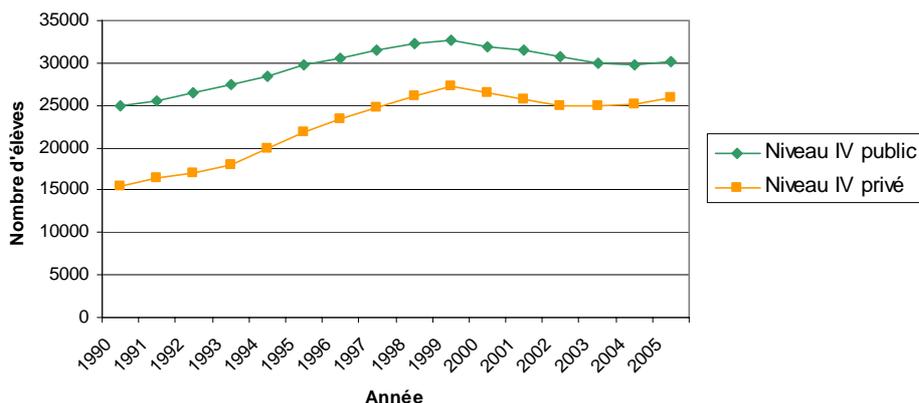
Ainsi l'évolution des effectifs de l'enseignement agricole se caractérise-t-elle par :

- une stagnation du nombre d'élèves dans le secteur de la production, qui correspond à celle du nombre d'actifs dans ce domaine,
- une extrême faiblesse de la transformation correspondant à la mauvaise image des métiers correspondant et à des spécialisations difficiles à acquérir en formation initiale dans des industries qui sont dominées par le process,
- l'émergence des formations « forêt aménagement », correspondant au développement de nouveaux marchés et à l'attrait pour l'environnement,
- le développement et l'élévation du niveau de qualification du secteur des services à la personne.

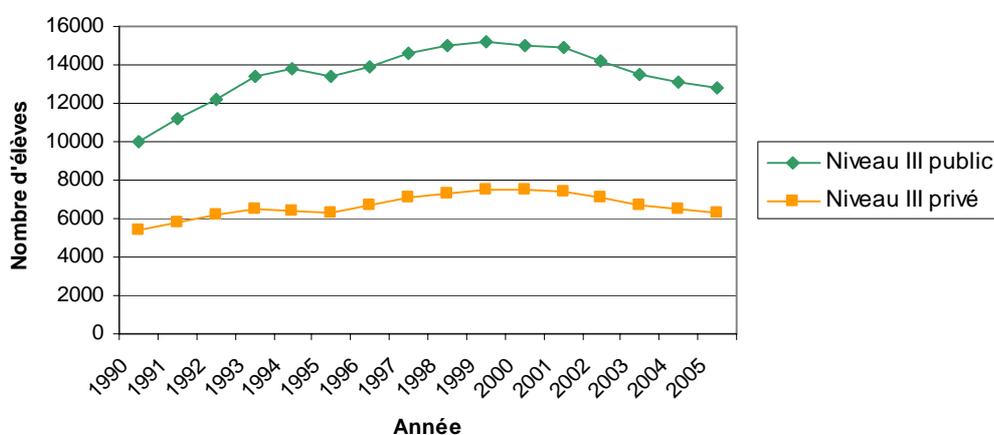
Evolution des effectifs de niveau V et VI (public et privé)



### Evolution des effectifs de niveau IV (public et privé)



### Evolution des effectifs de niveau III (public et privé)



Entre 1990 et 2004, l'évolution des effectifs scolarisés à l'Education nationale<sup>7</sup> fait apparaître une tendance inverse de celle des effectifs de l'enseignement agricole :

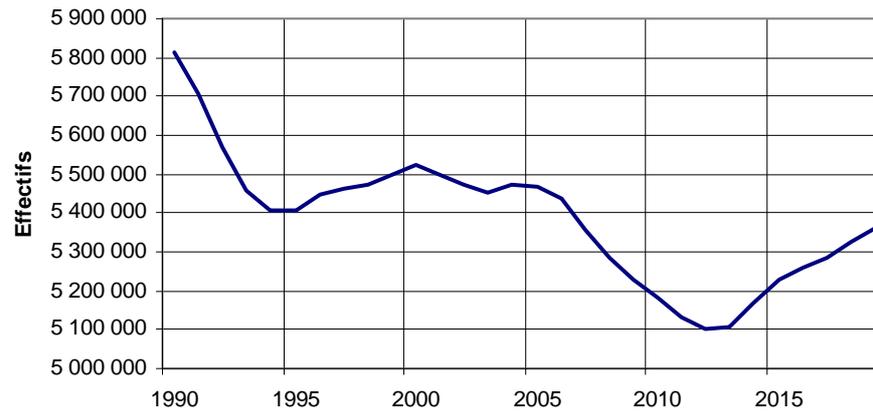
- Les effectifs du **second cycle général et technologique de l'Education nationale** ont diminué entre 1990 et 2000, passant de 1 607 000 élèves à 1 501 000 élèves, puis se sont stabilisés, avec une légère augmentation, entre 2000 et 2004 (1 515 000 élèves en 2004).
- Les effectifs du **second cycle professionnel de l'Education nationale** ont évolué de manière similaire, avec toutefois une diminution moindre sur l'ensemble de la période, les effectifs passant de 726 000 élèves à 713 000 élèves entre 1990 et 2004.

Le tableau ci-après présente l'évolution depuis 1990 de la classe d'âge 14-20 ans (en âge d'être scolarisée dans l'enseignement technique agricole – entre la 4<sup>ème</sup> et le BTS) calculé à partir des statistiques de naissance de l'INSEE<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Sources : Education nationale, *Repères et références statistiques – édition 2005*

<sup>8</sup> Sources : INSEE – Bilan démographique 2005 – Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2006

Evolution de la classe d'âge 14-20 ans depuis 1990



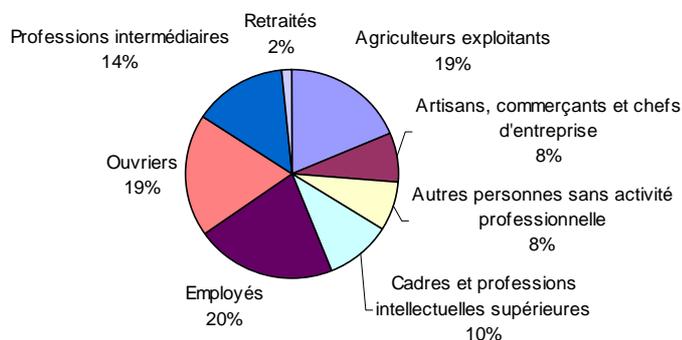
On constate effectivement un creux démographique entre 2005 et 2013, qui sera suivi d'un retour à l'effectif connu durant la période 1995-2005.

**ANNEXE 6 – DONNÉES SUR L'ORIGINE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES DE LA FORMATION INITIALE SCOLAIRE**

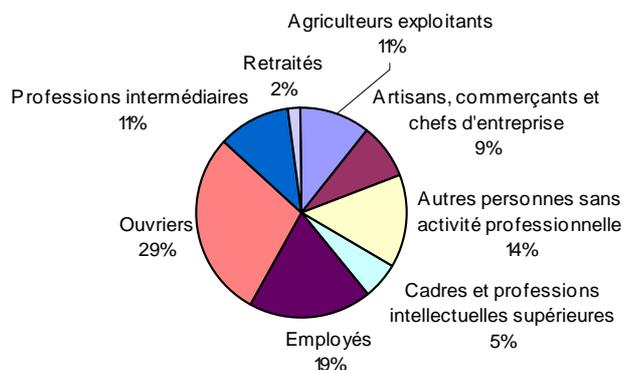
<b>CSP</b>	<b>Total</b>	<b>Public</b>	<b>Privé RA</b>	<b>Privé TP</b>
Agriculteurs sur grande exploitation	954	526	205	223
Agriculteurs sur moyenne exploitation	19454	9740	3603	6111
Agriculteurs sur petite exploitation	5354	2179	1861	1314
<b>Agriculteurs exploitants</b>	<b>25762</b>	<b>12445</b>	<b>5669</b>	<b>7648</b>
Artisans	7991	2728	2590	2673
Chefs d'entreprise de 10 salariés au plus	1685	650	371	664
Commerçants et assimilés	4920	1742	1487	1691
<b>Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</b>	<b>14596</b>	<b>5120</b>	<b>4448</b>	<b>5028</b>
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	628	196	216	216
Elèves, étudiants	1889	658	611	620
Militaires du contingent	64	9	47	8
Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)	442	125	206	111
Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)	14285	4019	6232	4034
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	<b>17308</b>	<b>5007</b>	<b>7312</b>	<b>4989</b>
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	4322	1896	1044	1382
Cadres de la fonction publique	2163	1086	506	571
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	2855	1554	473	828
Professeurs, professions scientifiques	1757	1040	246	471
Professions de l'information, des arts et des spectacles	394	165	125	104
Professions libérales	1776	846	379	551
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>13267</b>	<b>6587</b>	<b>2773</b>	<b>3907</b>
Employés administratifs d'entreprise	7454	2930	1872	2652
Employés civils et agents de service de la fonction publique	12691	5726	3103	3862
Employés de commerce	7210	2572	2122	2516
Personnels des services directs aux particuliers	7096	2329	2186	2581
Policiers et militaires	1507	648	377	482
<b>Employés</b>	<b>35958</b>	<b>14205</b>	<b>9660</b>	<b>12093</b>
Chauffeurs	6224	1840	2322	2062
Ouvriers agricoles	2398	787	1035	576
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	1419	352	557	510
Ouvriers non qualifiés de type industriel	4566	1084	1902	1580
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	3860	1178	1291	1391
Ouvriers qualifiés de type artisanal	8713	2561	2916	3236
Ouvriers qualifiés de type industriel	15856	4811	5151	5894
<b>Ouvriers</b>	<b>43036</b>	<b>12613</b>	<b>15174</b>	<b>15249</b>
Clergé, religieux	32	18	8	6
Contremaîtres, agents de maîtrise	2439	1029	738	672
Instituteurs et assimilés	1580	888	259	433
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	2556	1220	655	681
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	2548	1036	569	943
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	6217	2353	2107	1757
Techniciens	5795	2745	1342	1708
<b>Profession intermédiaires</b>	<b>21167</b>	<b>9289</b>	<b>5678</b>	<b>6200</b>
Anciennes professions intermédiaires	388	181	64	143
Anciens agriculteurs exploitants	218	101	64	53
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	115	49	33	33
Anciens cadres	234	124	49	61
Anciens employés	1415	491	521	403
Anciens ouvriers	832	234	346	252
<b>Retraités</b>	<b>3202</b>	<b>1180</b>	<b>1077</b>	<b>945</b>
<b>Total</b>	<b>174296</b>	<b>66446</b>	<b>51791</b>	<b>56059</b>

(rentrée 2005, sources : DGER - Scolagri)

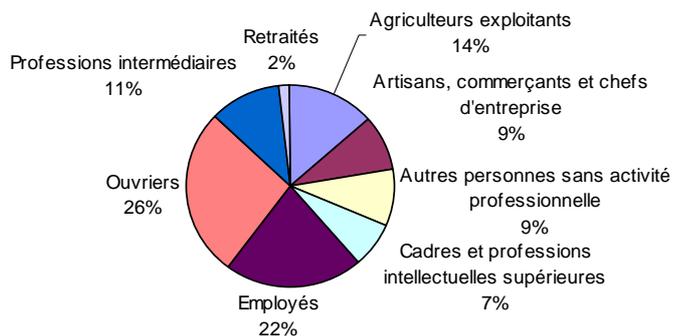
### Origine des formés du public par CSP



### Origine des formés du privé RA par CSP



### Origine des formés du privé temps plein par CSP



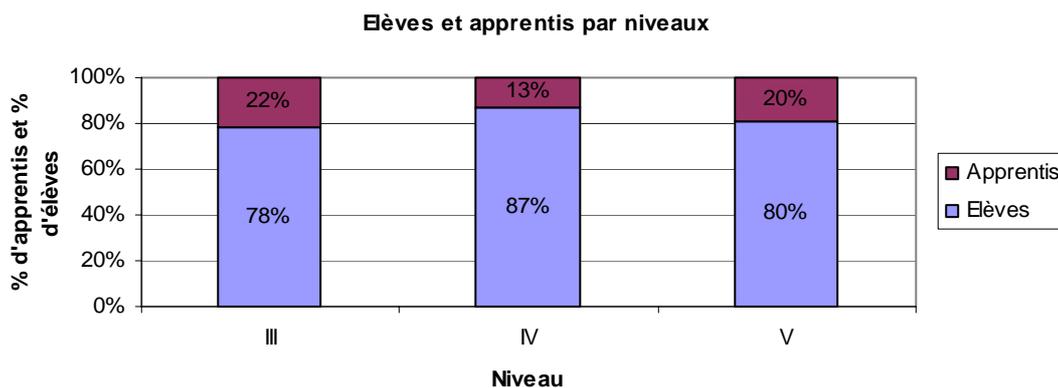
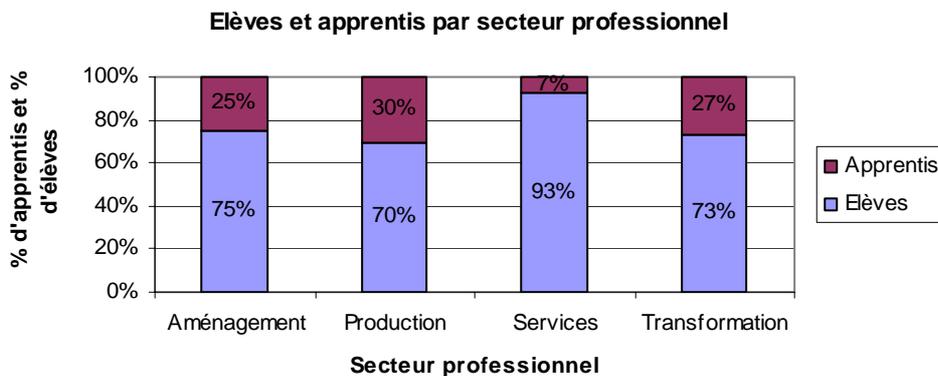
## Annexe 7 – Présentation de la répartition des élèves en fonction de la voie de formation, du secteur et du niveau de formation (public, privé, puis différentes familles du privé)

### Comparaison apprentissage/voie scolaire

#### Sources :

-pour les élèves : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005),

-pour les apprentis : Education nationale, Enquête 51 (chiffres rentrée 2004).



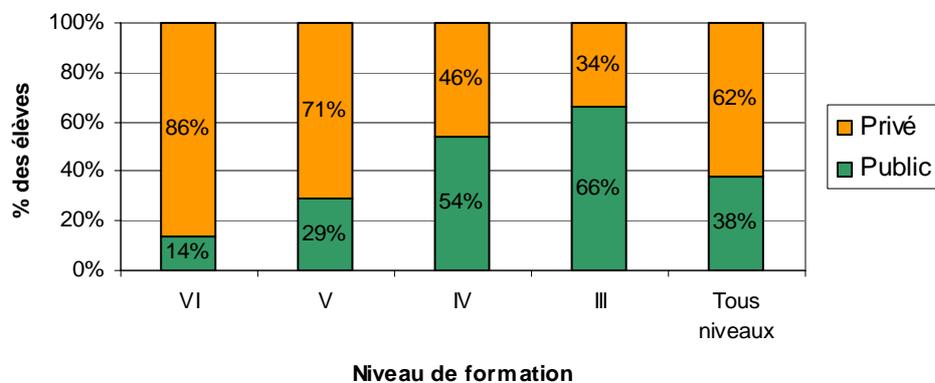
## Comparaison public/privé

### Sources :

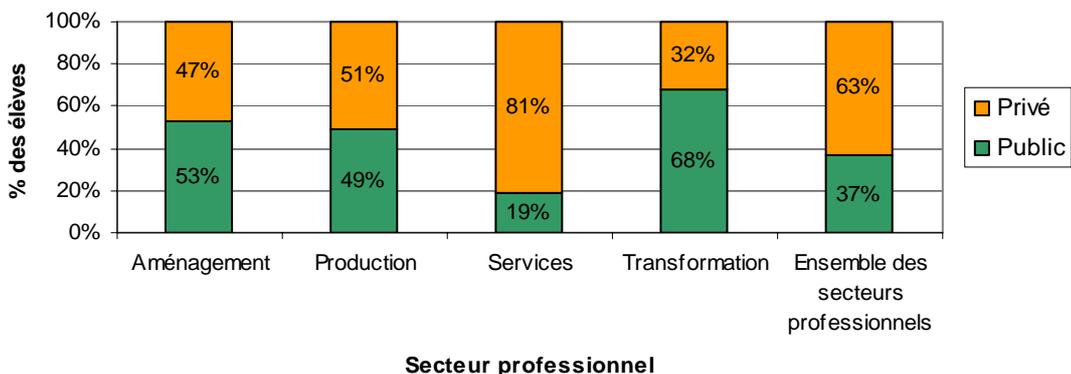
-pour les élèves : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005),

-pour les apprentis : Education nationale, Enquête 51 (chiffres rentrée 2004).

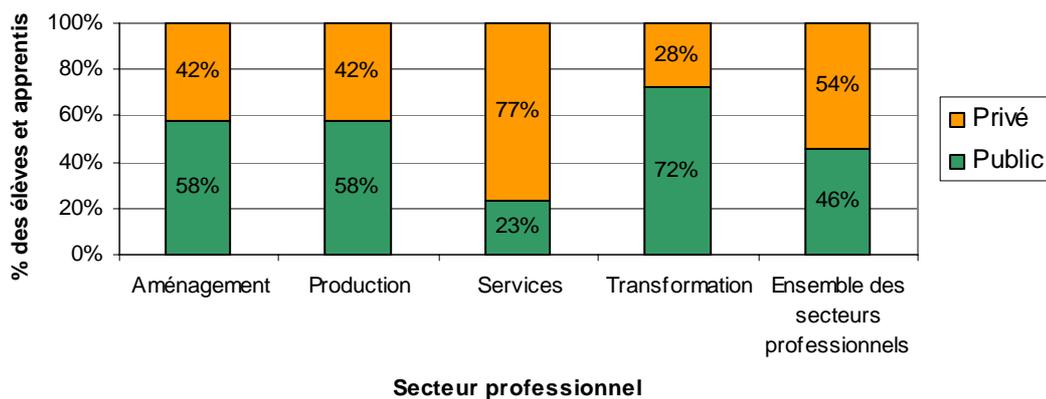
### Répartition public-privé par niveau



### Répartition public-privé (élèves) par secteur professionnel



### Répartition public-privé (élèves et apprentis) par secteur professionnel



## Elèves et apprentis du public

Niveau de formation  Voie de formation		Formation initiale scolaire						Formation initiale par apprentissage							
		Niveau VI	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau sup	Total tous niveaux	Répartition par voie de formation	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total tous niveaux	Répartition par voie de formation
Générale	4° et 3°	4 713					4 713	7%							
	Seconde			6 348			6 348	10%							
	1°S et TS			2 869			2 869	4%							
	Sup					540	540	1%							
	<b>Total</b>	<b>4 713</b>		<b>9 217</b>		<b>540</b>	<b>14 470</b>	<b>22%</b>							
Technologique	Bac STAE			8 698			8 698	13%							
	Bac STPA			629			629	1%							
	Bac STL			185			185	0%							
	<b>Total</b>			<b>9 512</b>			<b>9 512</b>	<b>14%</b>							
Professionnelle	Aménagement		4 169	2 506	3 519		10 194	15%	2 548	1 332	849		30	4 759	21%
	Production		8 796	5 156	5 379		19 331	29%	7 861	3 524	2 224	22	51	13 682	60%
	Services		5 034	3 050	1 562		9 646	15%	1 693	956	384	12		3 045	13%
	Transformation		793	699	1 751		3 243	5%	898	501	67			1 466	6%
	<b>Total</b>		<b>18 792</b>	<b>11 411</b>	<b>12 211</b>		<b>42 414</b>	<b>64%</b>	<b>13 000</b>	<b>6 313</b>	<b>3 524</b>	<b>34</b>	<b>81</b>	<b>22 952</b>	<b>100%</b>
<b>Total toutes voies</b>		<b>4 713</b>	<b>18 792</b>	<b>30 140</b>	<b>12 211</b>	<b>540</b>	<b>66 396</b>	<b>100%</b>	<b>13 000</b>	<b>6 313</b>	<b>3 524</b>	<b>34</b>	<b>81</b>	<b>22 952</b>	<b>100%</b>
Répartition par niveau		7%	28%	45%	18%	1%	100%		57%	28%	15%	0%	0%	100%	

### Sources :

-pour les élèves : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005),

-pour les apprentis : Education nationale, Enquête 51 (chiffres rentrée 2004).

**Élèves et apprentis du privé (toutes affiliations confondues)**

Niveau de formation		Formation initiale scolaire							Formation initiale par apprentissage						
		Niveau VI	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau sup	Total tous niveaux	Répartition par voie de formation	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total tous niveaux	Répartition par voie de formation
Voie de formation															
		Générale	4° et 3°	29 481					29 481	27%					
Seconde				2 302			2 302	2%							
1°S et TS				910			910	1%							
Sup															
<b>Total</b>	<b>29 481</b>			<b>3 212</b>			<b>32 693</b>	<b>30%</b>							
Technologique	Bac STAE			3 326			3 326	3%							
	Bac STPA			373			373	0%							
	Bac STL														
	<b>Total</b>			<b>3 699</b>			<b>3 699</b>	<b>3%</b>							
Professionnelle	Aménagement		5 591	1 929	1 646		9 166	8%	709	364	305	17	260	1 655	25%
	Production		12 089	5 394	2 820		20 303	19%	1 489	1 247	851	56		3 643	56%
	Services		27 922	11 266	1 251		40 439	37%	457	103	390	39		989	15%
	Transformation		555	382	613		1 550	1%	91	107	36	33		267	4%
	<b>Total</b>		<b>46 157</b>	<b>18 971</b>	<b>6 330</b>		<b>71 458</b>	<b>66%</b>	<b>2 746</b>	<b>1 821</b>	<b>1 582</b>	<b>145</b>	<b>260</b>	<b>6 554</b>	<b>100%</b>
<b>Total toutes voies</b>		<b>29 481</b>	<b>46 157</b>	<b>25 882</b>	<b>6 330</b>		<b>107 850</b>	<b>100%</b>	<b>2 746</b>	<b>1 821</b>	<b>1 582</b>	<b>145</b>	<b>260</b>	<b>6 554</b>	<b>100%</b>
Répartition par niveau		27%	43%	24%	6%		100%		42%	28%	24%	2%	4%	100%	

Sources :

-pour les élèves : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005),

-pour les apprentis : Education nationale, Enquête 51 (chiffres rentrée 2004).

**Elèves du privé scolarisés dans des établissements affiliés au CNEAP (temps plein)**

Niveau de formation  Voie de formation		Formation initiale scolaire						Répartition par voie de formation
		Niveau VI	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau sup	Total tous niveaux	
Générale	4° et 3°	10 273					10 273	20%
	Seconde			2 090			2 090	4%
	1°S et TS			910			910	2%
	Sup							
	<b>Total voie générale</b>	<b>10 273</b>		<b>3 000</b>			<b>13 273</b>	<b>26%</b>
Technologique	Bac STAE			2 965			2 965	6%
	Bac STPA			373			373	1%
	Bac STL							
	<b>Total voie technologique</b>			<b>3 338</b>			<b>3 338</b>	<b>7%</b>
Professionnelle	Aménagement		1 900	729	1 073		3 702	7%
	Production		4 077	2 203	2 099		8 379	16%
	Services		14 161	6 140	887		21 188	41%
	Transformation		425	306	538		1 269	2%
	<b>Total voie professionnelle</b>		<b>20 563</b>	<b>9 378</b>	<b>4 597</b>		<b>34 538</b>	<b>68%</b>
<b>Total toutes voies de formation</b>		<b>10 273</b>	<b>20 563</b>	<b>15 716</b>	<b>4 597</b>		<b>51 149</b>	<b>100%</b>
<i>Répartition par niveau</i>		<i>20%</i>	<i>40%</i>	<i>31%</i>	<i>9%</i>		<i>100%</i>	

Sources : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005)

**Elèves du privé scolarisés dans des établissements affiliés à l'UNMFREO (rythme approprié)**

Niveau de formation  Voie de formation		Formation initiale scolaire						Total tous niveaux	Répartition par voie de formation
		Niveau VI	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau sup			
<b>Générale</b>	4° et 3°	17 235					17 235	35%	
	Seconde			162			162	0%	
	1°S et TS								
	Sup								
	<b>Total voie générale</b>	<b>17 235</b>		<b>162</b>			<b>17 397</b>	<b>35%</b>	
<b>Technologique</b>	Bac STAE			288			288	1%	
	Bac STPA							0%	
	Bac STL							0%	
	<b>Total voie technologique</b>			<b>288</b>			<b>288</b>	<b>1%</b>	
<b>Professionnelle</b>	Aménagement		2 597	864	250		3 711	7%	
	Production		7 046	3 010	635		10 691	21%	
	Services		12 521	4 781	291		17 593	35%	
	Transformation		93	27	75		195	0%	
	<b>Total voie professionnelle</b>		<b>22 257</b>	<b>8 682</b>	<b>1 251</b>		<b>32 190</b>	<b>65%</b>	
<b>Total toutes voies de formation</b>		<b>17 235</b>	<b>22 257</b>	<b>9 132</b>	<b>1 251</b>		<b>49 875</b>	<b>100%</b>	
<i>Répartition par niveau</i>		35%	45%	18%	3%		100%		

*Sources : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005)*

**Elèves du privé scolarisés dans des établissements affiliés à l'UNREP (temps plein ou rythme approprié)**

Niveau de formation  Voie de formation		Formation initiale scolaire						Répartition par voie de formation
		Niveau VI	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau sup	Total tous niveaux	
Générale	4° et 3°	1 973					1 973	29%
	Seconde			50			50	1%
	1°S et TS							
	Sup							
	<b>Total voie générale</b>	<b>1 973</b>		<b>50</b>			<b>2 023</b>	<b>30%</b>
Technologique	Bac STAE			73			73	1%
	Bac STPA						0	0%
	Bac STL						0	0%
	<b>Total voie technologique</b>			<b>73</b>			<b>73</b>	<b>1%</b>
Professionnelle	Aménagement		1 094	336	323		1 753	26%
	Production		966	181	86		1 233	18%
	Services		1 240	345	73		1 658	24%
	Transformation		37	49			86	1%
	<b>Total voie professionnelle</b>		<b>3 337</b>	<b>911</b>	<b>482</b>		<b>4 730</b>	<b>69%</b>
<b>Total toutes voies de formation</b>		<b>1 973</b>	<b>3 337</b>	<b>1 034</b>	<b>482</b>		<b>6 826</b>	<b>100%</b>
<i>Répartition par niveau</i>		29%	49%	15%	7%		100%	

*Sources : DGER, application Structures (chiffres rentrée 2005)*

Tableaux par région

Les tableaux ci-après présentent l'enseignement agricole par niveaux de formation (VI, V, IV, III) et secteur professionnel (aménagement, production, services, transformation) dans les régions, pour :

- la formation initiale (public et privé par affiliation),
- l'apprentissage (public et privé).

Formation initiale scolaire (Public)

Par régions, niveaux de formation et secteurs professionnels

Région	Public																				Total public	Total EA région	Part du public dans la région			
	Niveau III					Niveau IV					Niveau V					Niveau VI		Sup								
	aménagement	production	service	transformation	Total niveau III	% niveau III dans le public de la région	aménagement	production	service	transformation	voie technologique	voie générale (2nde, 1°S, T°S)	Total niveau IV	% niveau IV dans le public de la région	aménagement	production	service	transformation	Total niveau V	% niveau V dans le public de la région				Total niveau VI	% niveau VI dans le public de la région	Total sup
Alsace	56	128	80		264	18%	39	108	60	43	286	278	814	55%	87	186	67	31	371	25%	40	3%		1489	1669	89%
Aquitaine	252	373	99	117	841	20%	79	370	171	101	707	597	2025	47%	230	476	136	116	958	22%	455	11%	26	4305	11102	39%
Auvergne	54	208	93	71	426	13%	160	305	151	19	386	439	1460	45%	259	477	186	32	954	30%	291	9%	81	3212	5274	61%
Basse Normandie	140	276	41	64	521	24%	46	249	45		339	265	944	44%	93	357	97	11	558	26%	137	6%		2160	7390	29%
Bourgogne	103	421	71	106	701	19%	71	302	154		535	493	1555	42%	119	555	363		1037	28%	367	10%	23	3683	7017	52%
Bretagne	252	322	78	77	729	21%	173	211	214	52	386	544	1580	46%	173	265	405	31	874	25%	262	8%	25	3470	18112	19%
Centre	198	385	44	46	673	18%	81	318	189	25	540	689	1842	48%	106	536	210	26	878	23%	345	9%	70	3808	8605	44%
Champagne Ardenne	122	203	72	28	425	17%	138	264	86		308	290	1086	43%	141	397	180	21	739	29%	276	11%		2526	4782	53%
Corse	30	0			30	17%	23	13			9		45	25%	53	35	16		104	58%		0%		179	179	100%
Franche Comté	230	200	43	234	707	31%	54	132	59	20	339	300	904	40%	183	174	126	32	515	23%	117	5%	13	2256	5591	40%
Guadeloupe		51			51	13%	36	35			65	76	212	52%		142			142	35%		0%		405	1022	40%
Guyane						0%		53					53	33%	53	56			109	67%		0%		162	241	67%
Haute Normandie	84	75		40	199	14%	41	116	45	26	245	291	764	52%	73	176	87	23	359	24%	147	10%		1469	3284	45%
Ile de France	107	72	36		215	16%	63	62	79		255	230	689	53%	103	186	82		371	28%	31	2%		1306	3559	37%
Languedoc Roussillon	249	267	122	22	660	21%	186	181	134	44	445	497	1487	47%	199	324	268	44	835	27%	137	4%	24	3143	8098	39%
Limousin	335	233	173	21	762	25%	185	184	249	34	328	209	1189	39%	198	293	337	32	860	29%	200	7%		3011	3477	87%
Lorraine	108	220		72	400	20%	86	186		35	373	300	980	49%	151	270		33	454	23%	174	9%		2008	4099	49%
Martinique		46			46	8%	18	47	59		36	77	237	39%	44	91	127	58	320	53%		0%		603	708	85%
Midi Pyrénées	155	497	125	233	1010	17%	171	485	208	66	825	759	2514	43%	298	812	324	88	1522	26%	659	11%	141	5846	10457	56%
Nord Pas de Calais	160	105		107	372	20%	113	80	60	48	264	253	818	43%	298	265	96	32	691	36%	18	1%		1899	8315	23%
Pays de Loire	252	298	216	85	851	24%	84	304	137	18	462	527	1532	43%	240	433	290		963	27%	141	4%	60	3547	18468	19%
Picardie	45	137	26	57	265	13%	81	160	230		257	237	965	47%	66	206	420		692	34%	86	4%	25	2033	5581	36%
Poitou Charentes	185	265	69	124	643	18%	180	360	126	74	380	320	1440	41%	289	544	274	78	1185	34%	225	6%	15	3508	8208	43%
Provence Alpes Côte d'Azur	121	217	77	43	458	12%	147	181	253	36	508	609	1734	47%	341	395	454	45	1235	34%	240	7%	16	3683	6971	53%
Réunion	46	48			94	20%		77			78	92	247	53%		127			127	27%		0%		468	1436	33%
Rhône Alpes	235	332	97	204	868	14%	251	373	341	58	1156	845	3024	49%	372	1018	489	60	1939	31%	365	6%	21	6217	20601	30%
<b>France entière</b>	<b>3519</b>	<b>5379</b>	<b>1562</b>	<b>1751</b>	<b>12211</b>	<b>18%</b>	<b>2506</b>	<b>5156</b>	<b>3050</b>	<b>699</b>	<b>9512</b>	<b>9217</b>	<b>30140</b>	<b>45%</b>	<b>4169</b>	<b>8796</b>	<b>5034</b>	<b>793</b>	<b>18792</b>	<b>28%</b>	<b>4713</b>	<b>7%</b>	<b>540</b>	<b>66396</b>	<b>174246</b>	<b>38%</b>

Formation initiale scolaire (Privé UNMFREO)

Par régions, niveaux de formation et secteurs professionnels

Région	Privé UNMFREO																			Total privé UNMFREO dans la région	Total EA région	Part du privé UNMFREO dans la région			
	Niveau III					Niveau IV					Niveau V					Niveau VI									
	aménagement	production	service	transformation	Total niveau III	% niveau III dans le privé UNMFREO de la région	aménagement	production	service	transformation	voie technologique	voie générale (2nde, 1°S, T°S)	Total niveau IV	% niveau IV dans le privé UNMFREO de la région	aménagement	production	service	transformation	Total niveau V				% niveau V dans le privé UNMFREO de la région	Total niveau VI	% niveau VI dans le privé UNMFREO de la région
Alsace					0							0							0		0		0	1669	0%
Aquitaine		37	52		89	3%	18	92	440	7	27	8	592	18%	61	272	1014	28	1375	41%	1287	38%	3343	11102	30%
Auvergne			12		12	1%	6	84	72				162	18%	16	175	191		382	42%	364	40%	920	5274	17%
Basse Normandie		82	65		147	4%	61	226	346				633	16%	246	613	985		1844	47%	1266	33%	3890	7390	53%
Bourgogne	15				15	1%	27	122	225			17	391	22%	79	307	342		728	41%	659	37%	1793	7017	26%
Bretagne		173	49		222	5%	114	480	332	8	27	9	970	22%	204	792	820	19	1835	42%	1303	30%	4330	18112	24%
Centre			21	15	36	2%	50	89	251	12		13	415	19%	124	237	651		1012	46%	743	34%	2206	8605	26%
Champagne Ardenne					0	0%	20	66	75				161	18%	28	147	241		416	48%	295	34%	872	4782	18%
Corse					0								0						0		0		0	179	0%
Franche Comté			20		20	1%	45	142	222				409	20%	145	233	596		974	47%	650	32%	2053	5591	37%
Guadeloupe					0	0%			94				94	15%	27	96	155		278	45%	245	40%	617	1022	60%
Guyane					0	0%							0	0%		49			49	62%	30	38%	79	241	33%
Haute Normandie					0	0%		34	141				175	15%		102	493		595	51%	396	34%	1166	3284	36%
Ile de France					0	0%							0	0%	32	24	12		68	35%	127	65%	195	3559	5%
Languedoc Roussillon	36	9			45	4%	23	59	131			19	232	21%	163	85	317		565	51%	262	24%	1104	8098	14%
Limousin					0	0%			82				82	18%		28	161		189	41%	195	42%	466	3477	13%
Lorraine		39			39	3%		101	116				217	15%	35	173	391		599	43%	546	39%	1401	4099	34%
Martinique					0	0%							0	0%			49		49	47%	56	53%	105	708	15%
Midi Pyrénées	64	14	17		95	5%	87	128	110				325	19%	45	234	501	5	785	45%	535	31%	1740	10457	17%
Nord Pas de Calais		37			37	3%		157	10		56	14	237	17%	85	411	195		691	50%	428	31%	1393	8315	17%
Pays de Loire		122			122	2%	111	387	779		24	8	1309	19%	381	1022	1620		3023	43%	2498	36%	6952	18468	38%
Picardie		19			19	1%	28	103	130				261	14%	68	444	365		877	48%	682	37%	1839	5581	33%
Poitou Charentes		44	55		99	3%	62	209	407		38	24	740	20%	181	442	1135		1758	47%	1113	30%	3710	8208	45%
Provence Alpes Côte d'Azur		12			12	1%		118	141		35	10	304	18%	30	281	431	25	767	46%	599	36%	1682	6971	24%
Réunion					0	0%		21	30	57			108	15%	94	160	131		385	55%	204	29%	697	1436	49%
Rhône Alpes	135	47		60	242	3%	191	383	620		81	40	1315	18%	553	719	1725	16	3013	41%	2752	38%	7322	20601	36%
<b>France entière</b>	<b>250</b>	<b>635</b>	<b>291</b>	<b>75</b>	<b>1251</b>	<b>3%</b>	<b>864</b>	<b>3010</b>	<b>4781</b>	<b>27</b>	<b>288</b>	<b>162</b>	<b>9132</b>	<b>18%</b>	<b>2597</b>	<b>7046</b>	<b>12521</b>	<b>93</b>	<b>22257</b>	<b>45%</b>	<b>17235</b>	<b>35%</b>	<b>49875</b>	<b>174246</b>	<b>29%</b>

Formation initiale scolaire (Privé CNEAP)

Par régions, niveaux de formation et secteurs professionnels

Région	Privé CNEAP																				Total privé CNEAP	Total EA région	Part du privé CNEAP dans la région			
	Niveau III					Niveau IV					Niveau V					Niveau VI										
	aménagement	production	service	transformation	Total niveau III	% niveau III dans le privé CNEAP de la région	aménagement	production	service	transformation	voie technologique	voie générale (2nde, 1 <sup>er</sup> S, T <sup>er</sup> S)	Total niveau IV	% niveau IV dans le privé CNEAP de la région	aménagement	production	service	transformation	Total niveau V	% niveau V dans le privé RA de la région				Total niveau VI	% niveau VI dans le privé RA de la région	
Alsace					0							0							0			0		0	1669	0%
Aquitaine	108	130	94	51	383	13%	100	147	630	43	73	83	1076	35%	81	184	795	29	1089	36%	512	17%	3060	11102	28%	
Auvergne	27	42	18	47	134	12%	22	61	110		63	30	286	25%	26	94	385		505	44%	217	19%	1142	5274	22%	
Basse Normandie			32		32	3%	53	102	106	19	20	7	307	28%	123	182	184	25	514	47%	230	21%	1083	7390	15%	
Bourgogne					0	0%	24		168		19		211	17%	33	34	529		596	47%	459	36%	1266	7017	18%	
Bretagne	192	385	199	133	909	9%	83	366	1415	47	631	492	3034	30%	439	741	3167	21	4368	43%	1819	18%	10130	18112	56%	
Centre	61	60			121	5%	33	94	255	19	144	46	591	25%	52	164	866	19	1101	47%	540	23%	2353	8605	27%	
Champagne Ardenne	54	89		39	182	16%		65	93		148	83	389	35%	77	86	166		329	29%	216	19%	1116	4782	23%	
Corse					0								0						0		0		0	179	0%	
Franche Comté		31	30		61	5%		77	231		28	22	358	28%	24	108	509		641	50%	222	17%	1282	5591	23%	
Guadeloupe					0								0						0		0		0	1022	0%	
Guyane					0								0						0		0		0	241	0%	
Haute Normandie	55		20		75	12%	31	47	24		88	40	230	35%	66	67	88		221	34%	123	19%	649	3284	20%	
Ile de France	38	19			57	6%	35	29	55		187	141	447	44%	103	95	117		315	31%	197	19%	1016	3559	29%	
Languedoc Roussillon	48	84	34	71	237	9%	18	50	332		116	123	639	24%	55	112	856	28	1051	39%	753	28%	2680	8098	33%	
Limousin					0								0						0		0		0	3477	0%	
Lorraine					0	0%			79				79	37%			82		82	38%	53	25%	214	4099	5%	
Martinique					0								0						0		0		0	708	0%	
Midi Pyrénées	106	100	19		225	8%	60	183	312		142	162	859	30%	133	255	768		1156	41%	595	21%	2835	10457	27%	
Nord Pas de Calais	78	462	128		668	13%	115	305	215	96	610	700	2041	41%	197	571	582	118	1468	30%	780	16%	4957	8315	60%	
Pays de Loire	156	454	117	78	805	11%	106	344	1070		505	413	2438	33%	204	555	2054	75	2888	39%	1242	17%	7373	18468	40%	
Picardie		45	20	77	142	13%		45	53	36	102	113	349	32%	35	102	185	46	368	34%	224	21%	1083	5581	19%	
Poitou Charentes			35		35	4%		21	163		25	85	294	30%		36	439		475	48%	186	19%	990	8208	12%	
Provence Alpes Côte d'Azur	32	26			58	4%	33	30	185		69	77	394	30%	35	103	446		584	44%	281	21%	1317	6971	19%	
Réunion					0	0%			59				59	22%		19	142		161	59%	51	19%	271	1436	19%	
Rhône Alpes	118	172	141	42	473	7%	16	237	585	46	368	383	1635	26%	217	569	1801	64	2651	42%	1573	25%	6332	20601	31%	
<b>France entière</b>	<b>1073</b>	<b>2099</b>	<b>887</b>	<b>538</b>	<b>4597</b>	<b>9%</b>	<b>729</b>	<b>2203</b>	<b>6140</b>	<b>306</b>	<b>3338</b>	<b>3000</b>	<b>15716</b>	<b>31%</b>	<b>1900</b>	<b>4077</b>	<b>14161</b>	<b>425</b>	<b>20563</b>	<b>40%</b>	<b>10273</b>	<b>20%</b>	<b>51149</b>	<b>174246</b>	<b>29%</b>	

Formation initiale scolaire (Privé UNREP)

Par régions, niveaux de formation et secteurs professionnels

Région	Privé UNREP																	Total privé UNREP dans la région	Total EA région	Part du privé UNREP dans la région							
	Niveau III					Niveau IV					Niveau V					Niveau VI											
	aménagement	production	service	transformation	Total niveau III	aménagement	production	service	transformation	vote technologique	vote générale (2nde, 1 <sup>er</sup> S, T <sup>er</sup> S)	Total niveau IV	aménagement	production	service	transformation	Total niveau V				aménagement	production	service	transformation	Total niveau VI	% niveau III dans le privé UNREP de la région	% niveau IV dans le privé UNREP de la région
Alsace					0	0%					28	28	16%				110	110	61%				42	23%	180	1669	11%
Aquitaine					0	0%	35					0	0%	76	95	56		227	63%				132	37%	359	11102	3%
Auvergne					0							0						0					0		0	5274	0%
Basse Normandie					0	0%	15	8				0	0%	63	91			154	66%				80	34%	234	7390	3%
Bourgogne					0	0%					57	57	21%			176		176	64%				42	15%	275	7017	4%
Bretagne	15				15	10%	25	6				0	0%	50	26			76	50%				60	40%	151	18112	1%
Centre					0	0%	15					0	0%	85	49	24		158	71%				65	29%	223	8605	3%
Champagne Ardenne	30				30	13%				19	11	30	13%			111		111	49%				56	25%	227	4782	5%
Corse					0							0						0					0		0	179	0%
Franche Comté					0							0						0					0		0	5591	0%
Guadeloupe					0							0						0					0		0	1022	0%
Guyane					0							0						0					0		0	241	0%
Haute Normandie					0							0						0					0		0	3284	0%
Ile de France	129		26		155	17%	100	27				0	0%	365	90	12		467	51%				293	32%	915	3559	26%
Languedoc Roussillon	12	17			29	3%	28	36	95			95	9%	104	141	292		537	49%				446	40%	1107	8098	14%
Limousin					0							0						0					0		0	3477	0%
Lorraine	53		21		74	17%	40	6	23	21	11	55	13%	110	83	52		245	57%				56	13%	430	4099	10%
Martinique					0							0						0					0		0	708	0%
Midi Pyrénées					0	0%						0	0%			13		13	36%				23	64%	36	10457	0%
Nord Pas de Calais					0	0%						0	0%	16	8			24	36%				42	64%	66	8315	1%
Pays de Loire		24			24	4%	20	26	61		11	72	13%	52	89	148		289	53%				165	30%	550	18468	3%
Picardie					0	0%		31	37			37	6%	15	158	198		371	62%				187	31%	595	5581	11%
Poitou Charentes					0							0						0					0		0	8208	0%
Provence Alpes Côte d'Azur					0	0%	27					0	0%	81	12	48		141	54%				121	46%	262	6971	4%
Réunion					0							0						0					0		0	1436	0%
Rhône Alpes	129		26		155	22%	31		44	49	33	17	20%	77		124	37	238	34%				163	23%	699	20601	3%
<b>France entière</b>	<b>323</b>	<b>86</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>482</b>	<b>8%</b>	<b>336</b>	<b>181</b>	<b>345</b>	<b>49</b>	<b>73</b>	<b>50</b>	<b>8%</b>	<b>1094</b>	<b>966</b>	<b>1240</b>	<b>37</b>	<b>3337</b>	<b>53%</b>			<b>1973</b>	<b>31%</b>	<b>6309</b>	<b>174246</b>	<b>4%</b>	

Apprentissage public

Par régions, niveaux de formation et secteurs professionnels

Niveau de formation, secteur professionnel	Apprentissage public																			Total apprentissage public	Total apprentissage	Part de l'apprentissage public			
	Niveau I		Niveau II		Niveau III				Niveau IV				Niveau V												
	Total niveau I	% niveau I dans l'apprentissage privé	Total niveau II	% niveau II dans l'apprentissage public	aménagement	production	services	transformation	Total niveau III	% niveau III dans l'apprentissage public	aménagement	production	services	transformation	Total niveau IV	% niveau IV dans l'apprentissage public	aménagement	production	services				transformation	Total niveau V	% niveau V dans l'apprentissage public
Alsace						38	2		40	5%	41	9	91		141	19%	88	262	6	209	565	NA	746	746	100%
Aquitaine					47	115	121		283	16%	147	299			446	25%	311	591	97	46	1045	59%	1774	1830	97%
Auvergne					54	16			70	8%	68	168			236	28%	65	253	210	21	549	64%	855	928	92%
Basse Normandie			17	2%	11	186	12		209	22%	25	142	72		239	25%	24	279	203		506	52%	971	1206	81%
Bourgogne					86	64	60		210	15%	76	263	123		462	34%	165	441	84		690	51%	1362	1457	93%
Bretagne					4	93			97	19%	12	95		49	156	30%	93	161	14		268	51%	521	1306	40%
Centre					50	84			134	9%	87	185	68	12	352	24%	276	546	123	30	975	67%	1461	1757	83%
Champagne Ardenne							12		12	2%	106	8		12	126	19%	8	341	120	46	515	79%	653	653	100%
Corse									0	0%				11	11	20%	13	30	1		44	80%	55	55	100%
Franche Comté					88	264	19		371	31%	10	297	68	113	488	41%	87	167	22	52	328	28%	1187	1241	96%
Guadeloupe									0	0%				18	18	33%	2	34			36	67%	54	54	100%
Haute Normandie			17	2%	20	162	33		215	19%	87	43	73	59	262	23%	307	293	38		638	56%	1132	1277	89%
Ile de France	44	0%				97			97	10%	39	137	17	13	206	21%	176	422		38	636	65%	983	1541	64%
Languedoc Roussillon					35	57			92	12%	101	26	128		255	32%	113	183	147		443	56%	790	906	87%
Limousin						23			23	5%	6	101	60	10	177	39%	35	200	24		259	56%	459	459	100%
Lorraine						81	25	1	107	15%	23	210			233	32%	8	352	24		384	53%	724	1172	62%
Martinique									0	0%	18				18	19%	8	68			76	81%	94	94	100%
Midi Pyrénées					93	171	9	31	304	28%	120	243	23	12	398	36%	111	216	37	34	398	36%	1100	1306	84%
Nord Pas de Calais					63	24			87	11%	56	62	22	29	169	22%	65	306	48	83	502	66%	758	1792	42%
Pays de Loire					12	77		11	100	8%	2	216	53	130	401	30%	285	503	41		829	62%	1330	2219	60%
Picardie					41	104			145	18%	57	5		30	92	11%	86	307	52	140	585	71%	822	1246	66%
Poitou Charentes					127	23			150	14%	118	166	20	3	307	29%		552	0	54	606	57%	1063	1128	94%
Provence Alpes Côte d'Azur	37	0%				133	22		155	7%		550	40		590	28%	163	843	290		1296	62%	2078	2526	82%
Réunion									0	0%			57		57	17%	0	212		62	274	83%	331	331	100%
Rhône Alpes					118	400	81	24	623	38%	133	299	41		473	29%	59	299	112	83	553	34%	1649	2276	72%
<b>France entière</b>	<b>81</b>	<b>0%</b>	<b>34</b>	<b>0%</b>	<b>849</b>	<b>2224</b>	<b>384</b>	<b>67</b>	<b>3524</b>	<b>15%</b>	<b>1332</b>	<b>3524</b>	<b>956</b>	<b>501</b>	<b>6313</b>	<b>28%</b>	<b>2548</b>	<b>7861</b>	<b>1693</b>	<b>898</b>	<b>13000</b>	<b>57%</b>	<b>22952</b>	<b>29506</b>	<b>78%</b>

Apprentissage privé

Par régions, niveaux de formation et secteurs professionnels

Niveau de formation, secteur professionnel	Apprentissage privé																				Total apprentissage privé	Total apprentissage	Part de l'apprentissage privé		
	Niveau I		Niveau II		Niveau III				Niveau IV				Niveau V												
	Total niveau I	% niveau I dans l'apprentissage privé	Total niveau II	% niveau II dans l'apprentissage privé	aménagement	production	services	transformation	Total niveau III	% niveau III dans l'apprentissage privé	aménagement	production	services	transformation	Total niveau IV	% niveau IV dans l'apprentissage privé	aménagement	production	services	transformation				Total niveau V	% niveau V dans l'apprentissage privé
Alsace			18	32%					0	0%				0	68%					0	0%	0	746	0%	
Aquitaine									0	0%				38	40%					0	0%	56	1830	3%	
Auvergne						11	14		25	34%			1	29	40%		1	18		19	26%	73	928	8%	
Basse Normandie					9				9	4%	51	17		68	29%		64	74	20	158	67%	235	1206	19%	
Bourgogne						49			49	52%			1	27	28%		19			19	20%	95	1457	7%	
Bretagne	77	0%	44	6%	93	20	18		131	17%	41	65	37	30	173	22%	23	319	18	360	46%	785	1306	60%	
Centre					18	28			46	16%				0	0%	150	54	38	8	250	84%	296	1757	17%	
Champagne Ardenne									0					0						0		0	653	0%	
Corse									0					0						0		0	55	0%	
Franche Comté						7			7	13%	17			17	31%		25		5	30	56%	54	1241	4%	
Guadeloupe									0					0						0		0	54	0%	
Haute Normandie					8	84			92	63%			11	11	8%	30		12		42	29%	145	1277	11%	
Ile de France			42	8%		19			19	3%		201	16	217	39%	102	178			280	50%	558	1541	36%	
Languedoc Roussillon						16			16	14%	27	14	3	44	38%	24	32			56	48%	116	906	13%	
Limousin									0					0						0		0	459	0%	
Lorraine			3	1%	15	5	25		45	10%	2	177		179	40%	3	116	102		221	49%	448	1172	38%	
Martinique									0					0						0		0	94	0%	
Midi Pyrénées			32	16%	28	2			30	15%	48	6		54	26%		90			90	44%	206	1306	16%	
Nord Pas de Calais	122	0%			76	32	60		168	16%	63	280		343	33%	106	274		21	401	39%	1034	1792	58%	
Pays de Loire	61	14%				367	222		589	66%	22	88	10	49	169	19%	22	28		20	70	889	2219	40%	
Picardie						21			21	5%	25	79		104	25%	141	142	16		299	71%	424	1246	34%	
Poitou Charentes						9	21		30	46%	35			35	54%					0	0%	65	1128	6%	
Provence Alpes Côte d'Azur							33		33	7%		59		59	13%	57	103	179	17	356	79%	448	2526	18%	
Réunion									0					0						0		0	331	0%	
Rhône Alpes			6	1%	58	181	22	11	272	43%	33	169	52	254	41%	51	44			95	15%	627	2276	28%	
<b>France entière</b>	<b>260</b>	<b>4%</b>	<b>145</b>	<b>2%</b>	<b>305</b>	<b>851</b>	<b>390</b>	<b>36</b>	<b>1582</b>	<b>24%</b>	<b>364</b>	<b>1247</b>	<b>103</b>	<b>107</b>	<b>1821</b>	<b>28%</b>	<b>709</b>	<b>1489</b>	<b>457</b>	<b>91</b>	<b>2746</b>	<b>42%</b>	<b>6554</b>	<b>29506</b>	<b>22%</b>

**ANNEXE 8 – LISTE ET CLASSIFICATION DES DIPLÔMES**

**Classification des diplômes technologiques et professionnels par secteur**

En gras, les nouveaux diplômes.

En italique, les diplômes en voie de disparition.

Secteurs professionnels :

A : Aménagement

P : Production

S : Services (Se = Services aux entreprises - Sp = Services aux personnes - Sc = Services "commercialisation")

T : Transformation

<b>NIVEAU V</b>					
<b>Code NSF</b>				<b>BPA</b>	<b>Secteur</b>
503	213	01	S	CHEF D'ENTREPRISE OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN TRAVAUX FORESTIERS ABATTAGE FACONNAGE	A
503	213	02	S	CHEF D'ENTREPRISE OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN TRAVAUX FORESTIERS SYLVICULTURE	A
503	213	03	S	CHEF D'ENTREPRISE OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN TRAVAUX FORESTIERS DEBARDAGE	A
503	213	04	S	PRODUCTIONS FORESTIERES EXPLOITATION FORESTIERE ABATTAGE FACONNAGE	A
503	213	05	S	PRODUCTIONS FORESTIERES SYLVICULTURE PEPINIERE	A
503	213	06	M	MACHINISME CONDUITE ET ENTRETIEN DES ENGINS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE	A
503	214	01	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN JARDINS ET ESPACES VERTS	A
503	214	02	S	HORTICULTURE JARDINS ESPACES VERTS	A
503	210	01	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN POLYCULTURE ELEVAGE	P
503	210	02	S	AGRICULTURE ELEVAGE	P
503	210	03	P	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	P
503	210	04	M	MACHINISME CONDUITE ET ENTRETIEN DES MACHINES AGRICOLES	P
503	211	01	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN GRANDES CULTURES	P
503	211	02	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN VITICULTURE	P
503	211	03	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN HORTICULTURE	P
503	211	04	S	GRANDES CULTURES	P
503	211	05	S	VIGNE ET VIN - VIGNERON	P
503	211	06	S	PRODUCTION DE CHAMPIGNONS	P
503	211	07	S	HORTICULTURE PRODUCTIONS FRUITIERES	P
503	211	08	S	HORTICULTURE PRODUCTIONS FLORALES	P
503	211	09	S	HORTICULTURE PRODUCTIONS LEGUMIERES	P
503	211	10	S	HORTICULTURE PEPINIERS D'ORNEMENT ET FRUITIERES	P
503	211	11	S	HORTICULTURE PLANTES AROMATIQUES MEDICINALES ET A PARFUMS	P
503	212	01	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN ELEVAGE CUNICOLE	P
503	212	02	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN ELEVAGE AVICOLE	P
503	212	33	S	CHEF D'EXPLOITATION OU OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE EN ELEVAGE PORCIN	P
503	212	04	S	ELEVAGE - ESPECE PORCINE	P
503	212	05	S	ELEVAGE - ESPECES BOVINE ET PORCINE	P
503	212	06	S	ELEVAGE - ESPECE OVINE	P
503	212	07	S	ELEVAGE - PETITS GIBIERS	P
503	212	08	S	ELEVAGE - APICULTURE	P
503	212	09	S	ELEVAGE - AVICULTURE	P
503	212	10	S	ELEVAGE - CUNICULTURE	P
503	212	11	S	HIPPIQUE PALEFRENIER QUALIFIE	P
503	212	12	S	HIPPIQUE COURSES DE CHEVAUX	P
503	234	01	S	OSIERICULTURE VANNERIE*	P
503	212	13	S	PRODUCTIONS AQUACOLES (BPAM)	P
503	221	01	S	INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LAITERIE	T
503	221	02	S	INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES TRANSFORMATION DES VIANDES CHARCUTERIE SALAIISON	T

\* Changement de secteur : P au lieu de T.

Code NSF	CAPA		Secteur
503 213 12	S	TRAVAUX FORESTIERS SPE BUCHERONNAGE	A
503 213 13	S	TRAVAUX FORESTIERS SPE SYLVICULTURE	A
503 213 10	R	ENTRETIEN ESPACE RURAL	A
503 213 11	U	CONDUCTEUR DES MACHINES EXPLOITATION FORESTIERE	A
503 214 03	S	TRAVAUX PAYSAGERS	A
503 211 15	S	VIGNE ET VIN	P
503 211 17	S	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PRODUCTIONS FLORALES ET LEGUMIERES	P
503 211 20	S	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PEPINIERE	P
503 211 22	S	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PRODUCTIONS FRUITIERES	P
503 211 28	S	OUVRIER CHAMPIGNONNISTE	P
503 211 29	S	PRODUCTION AGRICOLE, UTILISATION DES MATERIELS SPE PRODUCTIONS VEGETALES	P
503 212 30	S	PRODUCTION AGRICOLE, UTILISATION DES MATERIELS SPE PRODUCTIONS ANIMALES	P
503 212 31	T	SOIGNEUR D'EQUIDES	P
503 212 18	T	LAD-JOCKEY LAD-DRIVER	P
503 212 19	T	MARECHALERIE	P
503 212 21	T	ENTRAINEMENT DU CHEVAL DE COMPETITION	P
503 234 02	S	EMPLOYE DE VANNERIE SPE AMEUBLEMENT ROTIN	P
503 234 03	S	EMPLOYE DE VANNERIE SPE VANNERIE OSIER	P
503 334 02	T	SERVICES EN MILIEU RURAL	Sp
503 221 03	S	OUVRIER INDUSTRIE LAITIERE	T
503 221 04	S	INDUSTRIES AGRO ALIMENTAIRES SPE OUVRIER POLYVALENT DU TRAVAIL INDUSTRIEL DES VIANDES	T
503 221 05	S	INDUSTRIES AGRO ALIMENTAIRES SPE OUVRIER POLYVALENT DE FABRICATION DE PRODUITS ALIM	T
503 221 06	U	INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES OUVRIER DE CONDUITE DE MACHINES AUTOMATISEES DE FABRICATION OU DE CONDITIONNEMENT EN AGRO-ALIMENTAIRE	T

Code NSF	CAP EN		Secteur
500 234 35	S	TONNELIER	P
500 312 04	S	FLEURISTE	Sc

Code NSF	BEP EN		Secteur
510 212 04	T	MARINE DE CONCHYLICULTURE	P
510 222 03	U	TRAITEMENT DES EAUX	T
510 311 04	W	LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	SC

Code NSF	BEP A		Secteur
513 213 03	S	TRAVAUX FORESTIERS	A
513 214 01	S	AMENAGEMENT DE L'ESPACE SPE TRAVAUX PAYSAGERS	A
513 213 04	R	ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET RURAUX	A
513 210 04	S	AGRICULTURE DES REGIONS CHAUDES	P
513 210 02	M	AGROEQUIPEMENTS	P
513 211 04	S	CONDUITE DE PRODUCTIONS AGRICOLES SPE PRODUCTIONS VEGETALES	P
513 211 05	S	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PRODUCTIONS FRUITIERES	P
513 211 06	S	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PEPINIERES	P
513 211 07	S	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PRODUCTIONS FLORALES ET LEGUMIERES	P
513 211 08	S	CONDUITE DE PRODUCTIONS AGRICOLES SPE VIGNE ET VIN	P
513 212 11	S	ELEVAGE CANIN ET FELIN	P
513 212 05	T	ACTIVITES HIPPIQUES SPE ENTRAINEMENT DU CHEVAL DE COMPETITION	P
513 212 06	T	ACTIVITES HIPPIQUES SPE MARECHALERIE	P
<b>513 212 12</b>	<b>T</b>	<b>ACTIVITES HIPPIQUES SPE CAVALIER D'ENTRAINEMENT LAD JOCKEY LAD DRIVER</b>	<b>P</b>
<b>513 212 13</b>	<b>T</b>	<b>ACTIVITES HIPPIQUES SPE MARECHAL FERRANT</b>	<b>P</b>
513 212 08	T	ANIMALERIES SPE LABORATOIRE	P
513 212 09	S	CONDUITE DE PRODUCTIONS AGRICOLES SPE PRODUCTIONS ANIMALES	P
513 212 10	S	PRODUCTIONS AQUACOLES	P
513 210 03	W	SERVICES SPE VENTE DE PRODUITS FRAIS	Sc
513 212 07	W	SERVICES SPE VENTE ANIMAUX DE COMPAGNIE	Sc
513 214 02	W	SERVICES SPE VENTE DE PRODUITS HORTICOLES ET JARDINERIE	Sc
513 324 01	T	SERVICES SPE SECRETARIAT ACCUEIL	Se
513 330 01	T	SERVICES SPE SERVICES AUX PERSONNES	Sp
513 335 01	T	ACTIVITES HIPPIQUES SPE ACCOMPAGNEMENT DE RANDONNEES EQUESTRES	Sp
<b>513 335 02</b>	<b>T</b>	<b>ACTIVITES HIPPIQUES SPE SOIGNEUR AIDE ANIMATEUR</b>	<b>Sp</b>
513 221 01	S	TRANSFORMATION SPE INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	T
513 221 02	R	TRANSFORMATION SPE LABORATOIRE ET CONTROLE QUALITE	T

## NIVEAU IV

Code NSF				BP "Agricole"	Secteur
453	213	01	P	TRAVAUX FORESTIERS	A
453	214	01	P	TRAVAUX PAYSAGERS	A
453	210	01	P	RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE	P
453	210	02	M	AGRO-EQUIPEMENTS	P
453	210	03	T	TECHNICIEN DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT	P
453	211	01	S	PRODUCTIONS HORTICOLES	P
453	212	01	P	RESPONSABLE D'EXPLOITATION AQUACOLE MARITIME CONTINENTALE	P
453	221	01	S	INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	T
<b>453</b>				<b>EDUCATEUR CANIN (en attente de codification)</b>	

Code NSF				Bac pro EN	Secteur
400	212	01	S	CULTURES MARINES	P
400	252	11	R	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A AGRICOLES	P
400	252	12	R	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	P
400	252	13	R	MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C PARCS ET JARDIN	P
400	312	02	T	COMMERCE	Sc
400	312	06	T	VENTE	Sc
400	314	02	T	COMPTABILITE	Se
400	324	02	T	SECRETARIAT	Se
400	221	03	U	BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION*	T

\* Codéveloppé par le ministère chargé de l'agriculture.

Code NSF				Bac pro "agricole"	Secteur
403	213	01	P	GESTION ET CONDUITE DE CHANTIERS FORESTIERS	A
403	214	01	P	TRAVAUX PAYSAGERS	A
403	210	01	P	AGROEQUIPEMENT	P
403	212	05	P	CONDUITE ET GESTION D'UN ELEVAGE CANIN ET FELIN	P
403	212	02	P	CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE SPE PRODUCTION DU CHEVAL	P
403	212	01	P	CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE SPE PRODUCTIONS ANIMALES	P
403	211	01	P	CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE SPE PRODUCTIONS VEGETALES	P
403	211	02	P	CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE SPE VIGNE ET VIN	P
403	212	04	S	PRODUCTIONS AQUACOLES	P
403	211	05	P	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PEPINIERES	P
403	211	04	P	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PRODUCTIONS FLORALES ET LEGUMIERES	P
403	211	03	P	PRODUCTIONS HORTICOLES SPE PRODUCTIONS FRUITIERES	P
403	214	03	W	TECHNICIEN CONSEIL -VENTE EN PRODUITS HORTICOLES ET DE JARDINAGE	Sc
403	221	02	W	TECHNICIEN VENTE ET CONSEIL-QUALITE EN PRODUITS ALIMENTAIRES	Sc
403	221	01	W	TECHNICIEN VENTE ET CONSEIL-QUALITE EN VINS ET SPIRITUEUX	Sc
403	212	03	W	TECHNICIEN, CONSEIL DE VENTE EN ANIMALERIE	Sc
<b>403</b>	<b>334</b>	<b>01</b>	<b>P</b>	<b>SERVICES EN MILIEU RURAL</b>	<b>Sp</b>

Code NSF				BTA	Secteur
423	213	01	R	AMENAGEMENT DE L'ESPACE SPE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE	A
423	210	02	M	PRODUCTION SPE POLYCULTURE ELEVAGE EN REGION CHAUDE	P
423	211	07	R	PRODUCTION SPE PROTECTION DES CULTURES	P
423	212	03	T	PRODUCTION SPE TECHNICIEN ANIMALIER DE LABORATOIRE	P
423	324	01	M	COMMERCIALISATION ET SERVICES SPE SERVICES ADMINISTRATIFS	Se
423	334	01	P	COMMERCIALISATION ET SERVICES SPE SERVICES EN MILIEU RURAL	Sp
423	221	01	R	TRANSFORMATION SPE LABORATOIRE D'ANALYSE	T

Code NSF				Bac techno "agricole"	Secteur
433	210	02	P	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (STAE) SPE TECHNOLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	P
433	210	03	P	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (STAE) SPE TECHNOLOGIE DES AMENAGEMENTS	A
433	221	03	P	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (STPA)	T

Code NSF				Bac techno EN	Secteur
430	201	01	S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL) SPE PHYSIQUE contrôle et régulation	T
430	220	04	S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL) SPE PHYSIQUE optique et physico-chimie	T
430	222	06	S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL) SPE CHIMIE DE LABORATOIRE ET DE PROCÉDES INDUSTRIELS	T
430	222	07	S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL) SPE BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE	T

### NIVEAU III

Code NSF				BTSA	Secteur
323	214	01	M	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	A
323	210	05	N	GESTION ET MAITRISE DE L'EAU SPE ETUDES ET PROJETS D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES URBAINS ET AGRICOLES	A
323	343	01	M	GESTION ET MAITRISE DE L'EAU SPE GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A
323	210	10	P	GESTION ET MAITRISE DE L'EAU SPE MAITRISE DE L'EAU EN AGRICULTURE ET EN AMENAGEMENT	A
323	213	02	P	GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE SPE ANIMATION NATURE	A
323	213	03	P	GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE SPE GESTION DES ESPACES NATURELS	A
323	213	04	P	GESTION FORESTIERE	A
323	210	01	M	AGENT DE DEVELOPPEMENT REGIONS CHAUDES	P
323	210	04	M	ANALYSE ET CONDUITE DES SYSTEMES D'EXPLOITATION (ACSE)	P
323	210	11	M	DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DES REGIONS CHAUDES	P
323	210	07	M	GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES	P
323	211	11	M	PRODUCTION HORTICOLE	P
323	212	05	M	PRODUCTIONS ANIMALES	P
323	212	04	M	PRODUCTIONS AQUACOLES	P
323	211	05	P	TECHNOLOGIES VEGETALES SPE AGRONOMIE ET SYSTEMES DE CULTURE	P
323	211	07	M	TECHNOLOGIES VEGETALES SPE AMELIORATION DES PLANTES ET TECH. DES SEMENCES	P
323	211	06	R	TECHNOLOGIES VEGETALES SPE PROTECTION DES CULTURES	P
323	211	09	M	VITICULTURE OENOLOGIE	P
323	211	10	W	TECHNICO-COMMERCIAL SPE VEGETAUX D'ORNEMENT	Sc
323	210	08	W	TECHNICO-COMMERCIAL SPE AGROFOURNITURES	Sc
323	221	09	W	TECHNICO-COMMERCIAL SPE BOISSONS VINS ET SPIRITUEUX	Sc
323	210	09	W	TECHNICO-COMMERCIAL SPE PRODUITS ALIMENTAIRES	Sc
323	213	07	W	TECHNICO-COMMERCIAL SPE PRODUITS D'ORIGINE FORESTIERE	Sc
323	330	01	M	SERVICES EN ESPACE RURAL	Sp
323	221	10	R	ANALYSES AGRICOLES BIOLOGIQUES BIOTECHNOLOGIQUES	T
323	221	06	M	INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES SPE INDUSTRIES ALIMENTAIRES	T
323	221	07	M	INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES SPE INDUSTRIES DES VIANDES	T
323	221	08	M	INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES SPE INDUSTRIES LAITIERES	T

Code NSF				BTS EN	Secteur
320	221	03	R	QUALITE DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LES BIO INDUSTRIES	T

## **ANNEXE 9 – LISTE ET LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Principaux sigles/acronymes utilisés :

- LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole)
- LEPAP (Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole Privé)
- LPA (Lycée Professionnel Agricole)
- IREO (Institut Rural d'Education et d'Orientation)
- MFREO (Maison Familiale Rurale d'Orientation et d'Education)
- MFR (Maison Familiale Rurale)

Région	Département	UAI
Alsace	Bas-Rhin	LEGTA Obernai LEPAP "Schattenmann" à Bouxwiller LPA Erstein
	Haut-Rhin	LEGTA Colmar Wintzenheim LEGTA Rouffach
Aquitaine	Dordogne	IREO du Périgord de Périgueux LAP Le Cluzeau de Sigoules LEGTA Bergerac LEGTA Périgueux MFREO du Bergeracois de La Force MFREO du Périgord Noir de Salignac MFREO du Périgord Vert de Thiviers MFREO du Ribéracois de Vanxains
	Gironde	CEAP du Médoc à Pauillac IREO de Vayres ISNAB de Villenave d'Ornon LAP Saint Clément de Cudos LEGTA Bazas LEGTA Bordeaux Blanquefort LEGTA Libourne LPA La Tour Blanche LPPH de la Ville de Bordeaux MFREO de Frédrignac de St Martin à Blaye MFREO de la Sauve Majeure MFREO de Saint Trélody de Lesparre MFREO de Saint Yzans de Médoc MFREO du Libournais à Les Eglisottes
	Landes	CFPLJD de Mont de Marsan IREO de Castelnaud de Chalosse LEGTA Dax LPA Mugron LPA Sabres LPRP de Saubrigues LPRP Sainte Elisabeth de Saint Pandelon MFREO d'Aire sur l'Adour MFREO de Pontonx sur Adour MFREO d'Oeyreluy Dax
	Lot-et-Garonne	LAP Ste Geneviève d'Astaffort LEGTA Nérac LEGTA Sainte Livrade sur Lot LPA Tonneins LPMVR l'Oustal de Villeneuve/Lot LPPA l'Ermitage d'Agen MF du Néracais à Barbaste MFR de Miramont de Guyenne MFREO de Bias MFREO de Bourgougnague MFREO du Marmandois a Sainte Bazeille MFREO du Villeneuvois de Pujols
	Pyrénées-Atlantiques	Institut Jean Errecart de Saint Palais IR-MF de Mont à Orthez LAP Frantses Enia de Saint Jean Pied de Port LAP Saint Christophe de Saint Pee s/ Nivelle LARP de Soule à Mauléon LEAP Armand David de Hasparren LEGTA Pau Montardon LPA Oloron Sainte Marie LPA Orthez LPR Notre Dame de Sauveterre du Béarn LTP de Nay-Baudreix

Région	Département	UAI
Auvergne	Allier	IREO d'Escurolles LEGTA Moulins Neuville LERP Le Mayet de Montagne LPA Durdat Larequille LPA Lapalisse MFR de Limoise MFREO de Saligny sur Roudon MFREO de St Léopardin d'Augy
	Cantal	LEAP Saint Joseph de Maurs LEGTA Aurillac LEPRP Saint Vincent de Saint Flour LPA Saint Flour MFR Crouzit Haut de Mauriac MFR de Saint Flour MFREO de Marcoles à St Mamet La Savetat
	Haute-Loire	F.S. de l'ISVT du Puy en Velay FS : CPEA d'Yssingaux LEGTA Brioude Bonnefont LEGTA Yssingaux Le Puy MFREO de Sainte Florine
	Puy-de-Dôme	LAEP Saint Joseph du Breuil sur Couze LEAP d' Ennezat LEGTA Clermont Ferrand Marmilhat LPA des Combrailles LPA Rochefort Montagne LPFER de Vernet la Varenne MFREO de Gelles MFREO de Thuret MFREO de Vernines
Basse Normandie	Calvados	CEFPHP Saint Gabriel Brecy Institut Lemonnier de Caen IREO "La France" de Maltot LEGTA "le Robillard" LPA de Vire MFREO de Balleroy MFREO de Blangy le Château MFREO de Saint Désir de Lisieux MFREO de Vire Montchamp MFREO Les Moutiers en Cinglais
	Manche	Centre AFASEC lads-jockeys de Graignes Institut agricole Abbaye de Montebourg IREO de Condé sur Vire LEGTA Coutances LEGTA Saint Lô Thère LPA Saint Hilaire du Harcouët LTPP Emile Bizet de Barenton MFREO de Coutances MFREO de Granville MFREO de La Haye du Puits MFREO de Mortain MFREO de Percy MFREO de Saint Sauveur Lendelin MFREO de Saint Senier sous Avranches MFREO de Vains MFREO de Valognes MFREO d'Urville Nacqueville

Région	Département	UAI			
Basse Normandie	Orne	CFTAP de La Ferté Macé IREO de l'Orne à Argentan IRP Champtierry de St Maurice Les Charencey LAP ESAT de Giel Courteilles LEGTA Sées LEPRP de Briouze LEPRP de Nonant le Pin LPA Alençon MFREO d'Alençon MFREO de Cerisy Belle Etoile MFREO de Haleine MFREO de Mortagne au Perche JG MFREO de Pointel MFREO de Trun MFREO de Vimoutiers MFREO Mortagne au Perche JF			
		Côte-d'Or	LEGTA Beaune LEGTA Dijon Quétigny LEGTA Plombières les Dijon LEGTA Semur Châtillon LPRP de Saulieu LRP Anne Marie Javouhey de Chamblanc MFREO d'Agencourt MFREO de Liernais MFREO de Baigneux-les-Juifs MFREO de Granchamp à Ruffey les Beaune MFREO de Quétigny MFREO de Sémur en Auxois		
			Nièvre	IPERMA de Saint-Saulge (FS) LEGTA du Morvan LEGTA Nevers Cosne à Challuy LHRP du Haut Nivernais de Varzy LPA Plagny Sermoise	
				Saône-et-Loire	LEAP de la Bresse à Louhans LEGTA Fontaines LEGTA Mâcon Davayé LPA de Velet LPA du Charolais LPA Tournus LPP de Verosvres LPP Reine Antier de St Martin en Bresse MFREO "La Retraite" de La Clayette MFREO de Mazille MFREO d'Etang sur Arroux MFREO du Charolais-Brionnais d'Anzy le Duc
					Yonne

Région	Département	UAI		
Bretagne	Côtes d'Armor	Centre de Formation d'Armor de Pommerit Jaudy (FS) ESPA "La Ville Davy" de Quessoy IREO de Plérin LEGHTP St Ilan de Langueux LEGTA Caulnes LEGTA Guingamp Kernilien LEGTA Merdrignac LEPA "Notre Dame" de Lanvollon LEPPA Xavier Grall de Loudéac LEPPR de La Guerche à Saint Helen LHP de Lanrodec LP Saint Brieuc LREPP "Le Restmeur" de Pabu MFREO de Loudéac		
		Finistère	Agrotech Formations de Lesneven (FS) IREO de Lesneven IREO de Rumengol au Faou IREO du sud Finistère d'Elliant LAP Le Nivot de Loperec LEGTA Châteaulin LEGTA Morlaix LEGTA Quimper Bréhoulou LEPA Sainte Marie de Plouigneau LPEGT Saint Joseph Kerustum LPRP Pierre Trémintin de Plouescat LTPAH Kerbernez à Plomelin MFREO "Le Mengleuz" de Saint Renan MFREO de Landivisiau MFREO de Plabennec MFREO de Pleyben MFREO de Plouvenez-Lochrist MFREO de Poullan sur Mer MFREO Kérozar à Morlaix	
			Ille-et-Vilaine	CFTAP de Montfort sur Meu IPSSA de Vitré (FS) IREO "La Jaroussaye" de Janze IREO de Breteil LAHP La Lande du Breil de Rennes LEGTA Rennes Le Rheu LEGTP des Pays de Vilaine LPA Saint Aubin du Cormier LPEGTA "Les vergers" de Dol de Bretagne LPP Beau Lieu de Saint Aubin du Cormier LPRP de Tinténiac LTP "Edmond Michelet" de Fougères LTP Saint Nicolas la Providence de Montauban LTRP La Noë St Yves de Bain de Bretagne MFREO de Baulon MFREO de Boevres à Messac MFREO de Chanteloup MFREO de Fougères MFREO de Goven MFREO de Montauban de Bretagne MFREO de Saint Aubin d'Aubigné MFREO de Saint Grégoire MFREO de Saint Méen Le Grand MFREO La Chatière de Saint Symphorien à Hédé

Région	Département	UAI	
Bretagne	Morbihan	LAHP Kerplouz de Auray LEAP La Touche de Ploermel LEGTA Pontivy LEGTP Anne de Bretagne de Locmine LEGTP des Pays de Vilaine LPA Saint Jean Brévelay Hennebont LPPR Ker Anna de Kervignac LTAP St Yves de Gourin LTPP Jean Queindec de Malestroit Lycée Saints Anges Kerlebost de Pontivy Maison familiale forêt et environnement d'Arradon MFREO de Guilliers MFREO de Questembert MFREO La Charmille de Ruffiac	
		Cher	LEGTA Bourges Vailly sur Sauldre LEPPA de Bengy-Lignières MFREO d'Aubigny sur Neré
		Eure-et-Loir	LAP "Notre Dame" à La Loupe LEAP de Nermont à Chateaudun LEAP EFAGRIR de Mignières LEGTA Chartres LPAP Gabriel Bridet de Anet MFREO de Beaumont Les Autels
		Indre	LAP de Saint Cyran du Jambot LEGTA Châteauroux La Châtre LEPRP de Lignac
Centre	Indre-et-Loire	IREO du Val de Loire-Rougemont de Tours LEGTA Tours Fondettes LPA Amboise LPA Chambray Les Tours LPAP Sainte Jeanne d'Arc à Verneuil sur Indre MFR du Lochois à Loches MFR du Val de l'Indre à Sorigny MFREO d'Azay Le Rideau MFREO de La Croix en Touraine MFREO de Neuvy-Le-Roi MFREO de Sepmes MFREO du Grand Gibet à Bourgueil MFREO Rougemont de Tours	
		Loiret	IREO du Loiret à Chaingy LEGTA Le Chesnoy Les Barres LPA Beaune Bellegarde LPHP d'Orléans MFREO de Chaingy MFREO de Férolles MFREO de Gien MFREO de Sainte Geneviève des Bois
		Loir-et-Cher	EP des Frileuses à Chaumont sur Loire LEAP Sainte Cécile de Montoire LEGTA Vendôme Blois Montoire LEPRP de Boissay MFREO de Saint Firmin des Prés

Région	Département	UAI
Champagne Ardennes	Ardennes	LEGTA Charleville Mézières LEGTA Rethel LETPAP de Maubert Fontaine MFREO de Lucquy
	Aube	LAP de Sainte Maure LEGTA Crogny LEGTA Troyes Saint Pouange LP des Cordeliers Arcis/Aube MFREO du Barrois aux Riceys
	Haute-Marne	IREO de Buxières les Villiers LAP de Droyes LEGTA Chaumont LPA Fayl Billot MFREO "de Montrol" de Doulaincourt MFREO Centre Forestier "Les Recollets" de Langres MFREO de Saint Broingt le Bois
	Marne	CHP de Chalons en Champagne LEAP de Thillois LEGTA Avize LEGTA Châlons en Champagne LPT de Somme-Suippes MFREO d'Auve à Sainte Menehould MFREO de Gionges MFREO de Vertus
	Corse	Corse du Sud LEGTA Sartène
		Haute-Corse LPA Borgo
Franche Comté	Doubs	EA St Joseph de Levier IREO de Morre LAP François-Xavier de Besançon LEAP St Joseph des fontenelles LEGTA Besançon LEGTA Mamirolle LTP Jeanne d'Arc de Pontarlier Mais. Fam. - Inst. Rural de Vercel MFREO "Les Deux Vals" à Les Fins MFREO de Mandeure MFREO de Pontarlier
		Haute-Saône
	Jura	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot LEGTA Mancy Lons le Saunier LEGTA Poligny LTRP "La Savine" de Morbier MFREO du Jura à Dôle
	Territoire de Belfort	LEGTA Valdoie
Guadeloupe	Guadeloupe	IREO de la Guadeloupe à Vieux Habitants LEGTA Guadeloupe MFREO à Le Moule MFREO de Brefort au Lamentin MFREO de Cadet à Sainte Rose MFREO de Vieux Habitants

Région	Département	UAI
	Guyane	LPA de Macouria MFR du Littoral Ouest
Haute Normandie	Eure	LAP Tourville de Pont-Audemer LEGTA "E. de Chambray" LEGTA Evreux LPA Le Neubourg MFREO du Haut Bouffey à Bernay MFREO du Roumois à Routot
	Seine-Maritime	CEAP Saint Joseph de Mesnières en Bray (FS) IR de Haute-Normandie à Totes LEGTA Yvetot LPA du Pays de Bray LPA Envermeu LPAP Daniel Brottier de Smermesnil MFREO d'Anneville sur Scie MFREO de Buchy MFREO de Criquetot-l'Esneval MFREO de Forges les Eaux MFREO de Saint Valéry en Caux MFREO du Havre rural à La Cerlangue
Ile de France	Essonne	LEGHTP Saint Nicolas d'Igny LPHP "Saint Antoine" à Marcoussis MF Horticole "l'Essonne verte" d'Etampes
	Hauts-de-Seine	LEPP Saint Philippe à Meudon (s.horti)
	Paris	Ecole du Breuil à Paris
	Seine-et-Marne	CFPP de Morfonde à Villeparisis IME "La Sapinière" à Moret sur Loing LEGTA Brie Comte Robert LEPHP Assomption de Forges LPA La Bretonnière MFREO de Souppes sur Loing
	Seine-St-Denis	LHP Fénelon de Vaujours
	Val-d'Oise	IMEPEH d'Arnouville les Gonesses LEPP "Saint Jean" à Sannois
	Yvelines	CEFP Notre Dame de la Roche à Levis Saint Nom Centre Privé TECOMAH à Jouy en Josas CFPHP "Le Nôtre" à Sonchamp CHEPP du Tremblay sur Mauldre LAP Sully de Magnanville LEGTA Saint Germain en Laye LEPAP Le Buat de Maule
Languedoc Roussillon	Aude	CPFP la Rouatière de Souilhanel (FS) Institut Saint Joseph de Limoux LEAP de Lezignan LEGTA Carcassonne  LEGTA Castelnaudary LEPAPP Pezens LPA des Corbières et du Narbonnais
	Gard	LEGTA Nîmes LEPAPM de Meynes MFR de Marguerittes MFR du Pont du Gard à Castillon du Gard MFR Horticole "Le Grand Mas" à Uzès MFREO du Pont de Lunel à Gallargues MFREO La Gardonnenque de Vézénobres

Région	Département	UAI
Languedoc Roussillon	Hérault	IMP "Saint Hilaire" à Florensac LEAP "Le Cep d'Or" de Clermont l'Hérault LEAP "Maurice Clavel" à Frontignan LEAP de Capestang LEAP de Pézénas LEGTA de l'Hérault LEPAP "Le Roc Blanc" de Ganges LEPAP la Gardiole de Gigean LPA Castelnaud Le Lez LPA de Pézenas LPTAH de Gignac
	Lozère	LAP Bouloire de Marvejols LEGTA de la Lozère LPR Sainte Marie de Saint Chély d'Apcher MFREO de Javols
	Pyrénées Orientales	LEAP "Le Mas Blanc" de Bourg-Madame LEGTA Perpignan Roussillon LEPAP Beausoleil de Ceret LPA Rivesaltes
Limousin	Corrèze	LEGTA Brive Objat LEGTA Meymac LEGTA Neuvic LEGTA Tulle Naves
	Creuse	LEGTA Ahun
	Haute-Vienne	LEGTA Limoges Les Vaseix LPA Magnac Laval LPA Saint Yrieix La Perche MFREO du Haut Limousin à Beynac
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	LEGTA de Meurthe et Moselle
	Meuse	IREO de Bras sur Meuse LEGTA de la Meuse MFREO "Château des 4 vents" de Vigneulles MFREO de Commercy MFREO de Damvillers MFREO de Stenay
	Moselle	LEGTA Château Salins LEGTA Metz Courcelles Chaussy
	Vosges	CFRP de Gugneucourt LEGTA des Vosges LPRP "La Providence" de Harol MFREO de Bulgneville MFREO de Hadol MFREO de Saulxures sur Moselotte MFREO La Bolle de Saint Die MFREO Les quatre vents de Ramonchamp
	Vosges/Meurthe et Moselle	EHPP Roville aux Chênes
	Martinique	LEGTA Croix Rivail LPA Le Robert MFREO de Morne Rouge
Midi Pyrénées	Ariège	LEGTA Pamiers
	Aveyron	IMEP de Grèzes à Sévérac l'Eglise LAHP de Rignac LEGTA Rodez La Roque LEGTA Villefranche de Rouergue LEPAP " Vaxergues - Charles Paliès " St Affrique LPA Saint Affrique Lycée Privé Francois Marty de Monteils MFREO de Naucelle MFREO de Saint Sermin sur Rance
	Gers	IAP Saint Christophe de Masseube LEGTA Auch Beaulieu Lavacant LPA Mirande LPA Riscle MFREO de Cologne

Région	Département	UAI
Midi Pyrénées	Haute-Garonne	LEGTA Ondes LEGTA Toulouse LEPRP "Le Savès" de Rieumes LEPRP l'Oustal de Montastruc LPA Saint Gaudens LPEGTH "La Cadène" de Labège MFREO de Donneville MFREO de Mane
	Hautes-Pyrénées	LEGTA Vic en Bigorre LPA Tarbes
	Lot	LEGTA de Figeac LPA Cahors LPP Clair Foyer de Caussade MFREO de Terrou
	Tarn	CFP Midi Pyrénées de Brens LAP de Touscayrats à Verdalle LEGTA Albi LFP du Haut-Languedoc de Saint Amans Sout LPA Lavaur MFREO mixte Bel Aspect à Gaillac MFR-IR-CFA de Peyregoux
	Tarn-et-Garonne	Institut Lestonnac de Beaumont de Lomagne LEGTA Montauban LPA Moissac LPP Clair Foyer de Caussade MFREO de Moissac MFREO Val de Garonne à Escatalens
Nord Pas de Calais	Nord	Communauté "Albert Chatelet" à Mérignies CREP d'Estaires IAHP de Genech IAP de Hazebrouck IETP de Hoymille Institut d'Anchin de Pecquencourt IREO du Cateau LEAP Sainte Croix de Cambrai LEGTA du Nord LEGTA Lomme LPA Valenciennes Raismes LPA Charles Brasseur de Bourbourg LPA de Dunkerque Rosendaël LPER de Bavay MFR d'Avesnes sur Helpe MFREO de Haussy
	Pas-de-Calais	IAP Saint Eloi de Bapaume IEMP de Rang du Fliers IREO du Pas de Calais à Rollancourt LAP de Coulogne LEAP "Le Druet" de Bucquoy LEAP de Savy-Berlette LEGTA du Pas de Calais LPEGTA Sainte Marie de Aire sur la Lys MFREO de Campagne Les Boulonnais MFREO de Hucqueliers MFREO de Valfosse à Marconne MFREO du Boulonnais à Samer MFREO du Ternois à Berlencourt

Région	Département	UAI
Pays de Loire	Loire Atlantique	CPFPH "Le Grand Blottereau" à Nantes ENITIA Nantes ESA de Derval IEMP "La Grillonnais" à Basse Goulaine IREO de Carquefou IREO de Saint Philbert de Grand Lieu LAP "Gabriel Deshayes" de Saint Gildas des Bois LEGTA Saint Herblain LEGTAP Briacé du Landreau LEPRP "la Motte" de Saint Père en Retz LEPRP "Les Prâteaux" de Blain LEPRP "Saint Joseph" de Châteaubriant LEPRP de l'Erdre à Nort sur Erdre LEPRP Saint Martin de Machecoul LP "Daniel Brottier" à Bouguenais LP Guérande LPP "Le Bois Tillac" à Le Pellerin LPP Jean Baptiste Eriau d'Ancenis LPP Kerguézec de Saint Molf LPP Saint Exupéry de Leroux Bottereau LPRP Charles Peguy de Gorges MF d'Entre Loire et Vilaine à Plessé MF Horticole de Machecoul MFREO d'Aigrefeuille sur Maine MFREO de Châteaubriant MFREO de Lege MFREO de Riaillé MFREO de Saint Père en Retz
	Maine-et-Loire	Agritech Angers (esfap) IREO "Le Brionneau" à la Meignanne IREO "Le Cèdre" de Saint Barthélémy d'Anjou IREO des Mauges à Beaupréau IRF "Les coteaux de Loire" à La Pommeraye LEAP La Verzée de Combrée LEGTA Angers Le Fresne LEPPR Les trois provinces de Cholet LPA Montreuil Bellay LPRP Robert d'Arbrissel de Chemillé LTP "Edmond michelet" d'Etriche LTPP Les Buissonnets d'Angers Lycée Pouillé des Ponts de Ce MFR La Saillerie à Saint Barthélémy d'Anjou MFREO "Le Vallon" de la Romagne MFREO "Les Sources" du Lion d'Angers MFREO "Les trois rivières" de Champigne MFREO de Beaupréau MFREO de Brissac - Quincé MFREO de Chalennes MFREO de Doué la Fontaine MFREO de Montreuil - Bellay MFREO de Noyant MFREO de Pouancé MFREO de Segré MFREO du Val d'Anjou à La Pommeraye MFREO du Val d'Authion à Gée MFREO La Bonnauderie de Cholet MFREO La Charmille à Jallais MFREO Les Verveines à Chemillé MFREO Montilliers à Vihiers

Région	Département	UAI		
Pays de Loire	Mayenne	IREO "La Pignerie" de Laval LEGTA Laval LEGTAP Rochefeuille de Mayenne LEPRP Robert Schuman de Chateau Gontier LPA Château Gontier LPETA d'Orion à Evron MFREO "L'Hippodrome" de Craon (garçons) MFREO de l'Oudon à Craon (filles) MFREO de Pré en Pail MFREO de Saint Berthevin		
		Sarthe	IREO de Bernay en Champagne LEAP Val de Sarthe de Sablé sur Sarthe LEGTA Le Mans LEPP Nazareth de Ruille sur Loir LPA Brette les Pins LPP "Les Horizons" à Saint Saturnin LPP Notre dame de La Ferté Bernard MFREO "les Forges" de La Ferté Bernard MFREO de Bernay en Champagne MFREO de Coulans sur Gée MFREO de Fye MFREO de Marigne Laille MFREO de Nogent le Bernard MFREO de Verneil le Chétif	
			Vendée	Ecole des Etablières de La Roche Sur Yon IREO de La Mothe Achard IREO de Saint Florent des Bois IREO de Saint Fulgent IREO des Herbiers LEGTA Fontenay Le Comte LEGTA La Roche sur Yon LEGTA Luçon Pétré MFREO de Bournezeau MFREO de Challans MFREO de Chantonay MFREO de Château d'Olonne MFREO de la Mothe-Achard MFREO de l'Hérbergement MFREO de Mareuil sur Lay MFREO de Mouilleron en Pareds MFREO de Pouzauges MFREO de Saint Fulgent MFREO de Saint Gilles Croix de Vie MFREO de Saint Jean de Monts MFREO de Saint Martin de Fraigneau MFREO de Saint Michel en l'Herm MFREO de Venansault MFREO de Vouvant MFREO du Poiré sur Vie

Région	Département	UAI		
Picardie	Aisne	LEAP Robert Schuman de Chauny LEGTA Crézancy LEGTA de la Thiérache LPA Aumont MF- IREO de la Capelle MFREO d'Ambleny MFREO de Beaugard-Clairfontaine		
		Oise	Centre AFASEC de Gouvieux CFPAP à Rouvroy les Merles CFPRP de Vaumoise CTR Notre dame d'Orvillers Sorel Institut privé Ch. Quentin de Pierrefonds LEGTA de l'Oise LPA Ribécourt LPEPA Saint Joseph de Cluny à Estrées St Denis LPP du Valois à Nanteuil le Haudouin M.E.C.S. au Mesnil-Theribus MFREO de Saint Sulpice MFREO de Songeons MFREO du Noyonnais à Beaulieu les Fontaines	
			Somme	LEAP Sainte Colette de Corbie LEGTA Amiens le Paraquet LPA de la baie de Somme LPA de la Haute Somme MFREO de Beauquesne MFREO de Conty MFREO de Flixecourt MFREO de Villers Bocage MFREO des Etangs de Haute Somme à Eclusiers-Vaux MFREO d'Oisemont MFREO d'Yzengremer
	Charente			IREO des Charentes à Richemont LEAP "Roc-fleuri" de Ruffec LEGTA Angoulême LPA Barbezieux LTPR "Claire Champagne" de Segonzac MFREO de Blanzac MFREO de Haute Charente à La Péruse MFREO de Jarnac MFREO de Saint Projet - Saint Constant MFREO de Triac Lautrait
				Charente-Maritime

Région	Département	UAI
Poitou Charentes	Deux-Sèvres	IREO de Bressuire IREO de Brioux LEGTA Bressuire LEGTA Melle LPA Niort LPP "Le Val de l'Ouin" de Mauléon MFREO de Boesse MFREO de Bouillé Saint Paul MFREO de Bressuire MFREO de Coulon MFREO de Frecul à Secondigny MFREO de Mauléon MFREO de Moncoutant MFREO de Saint Loup Lamairé MFREO de Vitré
	Vienne	IREO de la Vienne à Chauvigny LEGTA Poitiers Venours LPA Chasseneuil du Poitou LPA Montmorillon LPA Thuré LTP Odile Pasquier de Couhé LTPR "La Perrière" de La Roche Rigault MFREO de Benassay MFREO de Jardres MFREO d'Ingrandes MFREO Fonteveille de Chatellerault MFREO JF de Gencay
Provence Alpes Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	LEGTA Digne Carmejane
	Alpes-Maritimes	LEGTA Antibes
	Bouches-du-Rhône	Centre Form Prof Lads-Jockeys AFASEC de Cabries LEAP Fontlongue de Miramas LEGTA Aix Valabre LPA Marseille LPA Saint Rémy de Provence MFREO de Beauchamp à Eyragues MFREO de Lambesc MFREO de Puylobier MFREO La Montagnette à Barbantane
	Hautes Alpes	LEGTA Gap MFREO "Montagne 05" de Ventavon
	Var	LEAP de Saint Maximin LEGTA Hyères LPA Les Arcs sur Argens
	Vaucluse	CAP de Vaison la Romaine CFP de La Bastide des Jourdans LAP "Saint Dominique" de Valréas LEGTA Avignon LEGTA Carpentras LEPAP Les Chênes de Carpentras LPA Isle sur Sorgue LPA Orange MFREO "La Denoves" à Monteux MFREO de La Tour d'Aigues MFREO de Richerenches
Réunion	Réunion	FAP La Plaine des Cafres IREO de la Plaine des Palmistes LAP de Saint Suzanne LEGTA Saint Paul LPA Saint Joseph MF de l'Est à Saint André MF de l'Ouest à La Saline MFREO de Saint Pierre à Ravine des Cabris MFREO du Tampon

Région	Département	UAI
Rhône Alpes	Ain	IREO "La Sausaie" à Montluel LEGTA Bourg en Bresse LEGTA Cibeins LPPR "Le Molard" de Saint Sorlin en Bugey LPPR de l'Ain à Villars les Dombes MFREO "La Vernée " à Peronnas MFREO de Bage Le Chatel MFREO de La Dombes à Montluel MFREO de Pont de Veyle
	Ardèche	LAP d'Annonay LEGTA Aubenas LEPAP de Lamastre LRP La Péliissière de Tournon sur Rhône MFREO de Villeneuve de Berg
	Drôme	CEFA de Montélimar LAP "Tricastin-Baronnies" à St Paul Trois Châteaux LAP Val de Drôme de Montéléger LEGTA Bourg les Valence LEGTA Romans LTP Les Mandailles de Chateauneuf de Galaure MFREO "La Chauméane" à Divajeu MFREO d'Anneyron MFREO de Bourg de Péage MFREO de Châteauneuf sur Isère
	Haute-Savoie	CFMMP de Tronchine à Thones IREO d'Annecy le Vieux LAP de Poisy LEGTA La Roche sur Foron LEPRP Jeanne Antide de Reigner LPA Contamine sur Arve LPEGT H.B. de Saussure de Combloux LPP "Les Trois Vallées" à Thonon les Bains LPRP "les Roselières" de Sévrier MFR de Seyssel MFR des Alluaz à Bonne sur Menoge MFREO "Le Belvédère" à Sallanches MFREO de La Balme de Sillingy MFREO de l'Arclosan à Serraval MFREO Le Villaret à Thones MFREO Les Dronières à Cruseilles

Région	Département	UAI
Rhône Alpes	Isère	CFP des MFR de Moirans LEAP le Vallon à Chabons LEAP Paul Claudel de Crémieu LEGTA Grenoble Saint Ismier LEGTA La Côte Saint André LEGTA Vienne Seyssuel LEPA du Guiers-Val d'Ainan à Pt de Beauvoisin LEPP Saint Exupéry de Saint Siméon de Bressieux LEPPAR "Bellevue" de Saint Marcellin LEPPAR de Saint Jean de Bournay LPA La Tour du Pin LPA Voiron LPPRA de La Mure MFR de Saint Barthélémy de Beaurepaire MFREO "La Dalmassière" à Coublevie MFREO "La Grive" à Bourgoin Jallieu MFREO Chaumont à Eyzin-Pinet MFREO de Chatte - Saint Marcellin MFREO de Saint André le Gaz MFREO de Vif MFREO de Vignieu MFREO Mozas à Bourgoin Jallieu
	Loire	IREO de la Loire à Saint Etienne LAP E. Gautier-Ressins de Nandax LAP de Sury le Comtal LEGTA Montbrison Précieux LEGTA Roanne Chervé LPA Montravel LTP le Puits de l'Aune de Feurs MFR de Saint Germain Lespinasse MFREO de Marlhes MFREO de Montbrison MFREO de Mornand en Forez MFREO de Saint Chamond MFREO Le Roseil à Vougy MFREO Murigneux à Tartaras
	Rhône	Institut de l'environnement et des technologies Institut SANDAR LP de Limonest LEGTA Lyon Dardilly LEGTA Saint Genis Laval LHP Lyon Pressin de St Genis Laval LPA Belleville LRP Jean Monnet de St Symphorien sur Coise MFR de Chessy les Mines MFREO " La Biratte" à Villie Morgon MFREO Château de Sermezy à Charentay MFREO d'Anse MFREO de Saint Romain de Popey MFREO de Sainte Consorce MFREO des 4 vallées à Lamure sur Azergues MFREO La Palma à l'Arbresle MFREO Saint Laurent de Chamousset
	Savoie	LEGTA Chambéry La Motte Servolex LEPAP "Les Charmilles" de La Ravoire LHP Fondation du Bocage de Chambéry LPA Cognin

## ANNEXE 10 – L’INTERNAT

L'internat constitue l'une des spécificités de l'enseignement agricole en raison de son rôle éducatif et de l'importance des effectifs qu'il concerne, alors que l'internat public a fortement régressé au cours des quarante dernières années (il concernait 10% des élèves en 1970) en raison de l'urbanisation, de l'ouverture de collèges de proximité et du développement des transports et d'une image culpabilisante pour les familles.

La Défenseure des enfants faisait cependant de la relance des internats scolaires l'une des priorités de son rapport pour 2003, dans la mesure où ceux-ci peuvent répondre à des besoins sociaux nouveaux concernant :

- les élèves décrocheurs et en rupture scolaire,
- ceux qui sont privés de bonnes conditions d'études en raison de difficultés socio-économiques, de problèmes familiaux
- ou même de « collégiens studieux que leurs condisciples dévalorisant les études empêchent violemment de travailler » (rapport 2003).

La Défenseure des enfants estimant que l'internat « joue un rôle fondamental dans l'apprentissage de la vie en collectivité », souhaitait l'élaboration d'un plan de relance des internats. Cette recommandation de la Défenseurs des enfants était concomitante d'une évolution du ministère de l'Education nationale sur ce point, une circulaire de 2002 soulignant que « l'internat scolaire public favorise l'accès de tous les élèves au droit à l'éducation et à leur apprentissage de la citoyenneté ». Elle a trouvé un écho dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Cependant ces projets ne sont pas concrétisés de façon significative et l'enseignement agricole demeure le principal réseau d'établissements, publics ou sous contrat, proposant une véritable offre dans ce domaine.

Cet aspect est important et plusieurs interlocuteurs de la mission ont souligné « le rôle éducatif des animateurs en dehors du temps scolaire » et l'importance de l'internat pour :

- « l'apprentissage à vivre ensemble et à s'organiser collectivement » ;
- « développer la culture du projet dans un établissement ».

## Annexe 11 – Données sur la réussite aux examens dans l'enseignement agricole

Le seul indicateur de taux de réussite ne prend pas en compte les élèves qui ont abandonné en cours de route la formation ou ne se sont pas présentés aux examens. Deux indicateurs peuvent donc le compléter :

- ✓ le ratio admis/inscrits, qui mesure le taux de diplômés parmi les élèves inscrits dans une formation en début d'année,
- ✓ le taux de déperdition, qui mesure le taux d'élèves non présents aux examens par rapport aux inscrits en début d'année.

		SESSION 1992	SESSION 2000	SESSION 2005
<b>C A P A</b> (Niveau V)	INSCRITS	14 229	7 730	6539
	PRESENTS	12 453	6 849	5918
	ADMIS	9 655	5 618	4985
	% de réussite	78%	82%	84%
	% admis/inscrits	68%	73%	76%
	% de déperdition	12%	11%	9%
<b>B E P A</b> (Niveau V)	INSCRITS	22 016	31 226	29659
	PRESENTS	21 245	29 797	28245
	ADMIS	15 725	24 320	23564
	% de réussite	74%	82%	83%
	% admis/inscrits	71%	78%	79%
	% de déperdition	4%	5%	5%
<b>B T A</b> (Niveau IV)	INSCRITS	16 372	8 604	5840
	PRESENTS	16 020	8 129	5547
	ADMIS	10 918	5 918	4478
	% de réussite	68%	73%	81%
	% admis/inscrits	67%	69%	77%
	% de déperdition	2%	6%	5%
<b>B A C P R O</b> <b>A G R I</b> et <b>E.N.A.T.</b> (Niveau IV)	INSCRITS	164	9 783	11514
	PRESENTS	158	9 335	10919
	ADMIS	123	7 679	8711
	% de réussite	78%	82%	80%
	% admis/inscrits	75%	78%	76%
	% de déperdition	4%	5%	5%
<b>B A C S</b> (Niveau IV)	INSCRITS	2 025	1 799	1 612
	PRESENTS	2 015	1 799	1 603
	ADMIS	1 378	1 406	1 279
	% de réussite	68%	78%	80%
	% admis/inscrits	68%	78%	79%
	% de déperdition	0%	0%	1%
<b>B A C</b> <b>T E C H N O</b> (Niveau IV)	INSCRITS	–	7 962	7 070
	PRESENTS	–	7 672	6 870
	ADMIS	–	5 847	5 352
	% de réussite	–	76%	78%
	% admis/inscrits	–	73%	76%
	% de déperdition	–	4%	3%
<b>B T S A</b> (Niveau III)	INSCRITS	9 920	15 942	14 537
	PRESENTS	9 479	14 708	13 559
	ADMIS	7 055	11 294	9 630
	% de réussite	74%	77%	71%
	% admis/inscrits	71%	71%	66%
	% de déperdition	4%	8%	7%
<b>T O T A L</b>	INSCRITS	64 726	83 046	76 771
	PRESENTS	61 370	78 289	72 661
	ADMIS	44 854	62 082	57 999
	% de réussite	73%	79%	80%
	% admis/inscrits	69%	75%	76%
	% de déperdition	5%	6%	5%

Sources: logiciel de gestion des examens "INDEXA" auprès des CIRSEs et des Services Examens des SRFD.

## ANNEXE 12 – DÉTAIL DES TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES ET DES TAUX D'INSERTION PAR OPTION

### Limites identifiées

Les années indiquées correspondent aux années de l'enquête ENESAD – l'enquête traite donc des cohortes diplômées 4 ans auparavant.

Le taux de réponse aux enquêtes est de l'ordre de 50%.

Ce taux est probablement variable selon les options, ce qui doit conduire à interpréter les résultats détaillés par options avec prudence. Certaines statistiques ne sont pas présentées dès lors que l'échantillon n'est pas représentatif.

	1994		2000		2004	
	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle
<b>BTSA (Niveau III)</b>	<b>45</b>	<b>93</b>	<b>36</b>	<b>93</b>	<b>43</b>	<b>92</b>
Services en espace rural					39	NS
Agroéquipement	25	96	12	98	33	96
Viticulture œnologie	53	96	46	92	53	96
ACSE	40	94	24	97	32	96
Gemeau	62	NS	37	92	44	94
Technologies végétales	40	90	48	92	52	93
Productions animales	37	94	33	94	37	92
Productions horticoles	46	92	33	94	42	91
Technico-commercial	44	95	30	94	32	91
Aménagements paysagers	53	98	41	89	49	91
IAA	53	93	41	89	51	89
Anabiotec	63	85	43	90	50	88
Gestion forestière	41	92	38	94	58	88
GPN			45	93	46	87
Productions aquacoles	31	NS	55	87	53	85

	1995		2001		2005	
	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle
<b>BTA (Niveau IV)</b>	<b>76</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>88</b>	<b>68</b>	<b>83</b>
Gestion de la faune sauvage			63	81	81	NS
Gest. et cond. chantiers forestiers	74	70	71	80	68	85
Aquaculture	71	NS	64	80	59	83
Services en milieu rural	68	71	62	82	70	83
Commercialisation	70	80	57	87	57	83
Services administratifs	64	74	63	77	71	79
Laboratoire d'analyses	80	NS	77	78	86	79
Technicien généraliste	90	72				
CEPE (Conduite d'une Exploitation en Polyculture Elevage)	70	85	53	93		
Animalier de laboratoire	11	NS	25	NS		
Elevage canin			36	NS		
Agriculture régions chaudes			67	NS		
Elevage	56	89				
Machinisme	71	NS	44	96		
Conduite d'exploitation en culture de plein champ			62	93		
Grandes cultures	69	NS				
Production semences	60	NS				
Protection des cultures	74	NS	73	NS		
Cultures pérennes			50	NS		
Viticulture œnologie	71	91	58	96		
Horticulture	75	83	64	89		
Pépinières	69	NS	44	NS		
IAA	80	NS				
Gest. et cond. chantiers paysagers	71	81	49	90		

	2001		2005	
	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle
<b>Bac Professionnel (Niveau IV)</b>			<b>48</b>	<b>92</b>
Vigne et vin			44	96
Productions végétales			49	95
Productions animales			45	94
Techn. Conseil vente animalerie			52	94
Agroéquipement			47	94
Travaux paysagers			48	94
Productions horticoles			50	86
Bio-industrie de transformation			47	85
Productions du cheval			66	84
Maintenance et expl. mat. ag.				
<b>Bac Technologique (Niveau IV)</b>	<b>94</b>	<b>72</b>	<b>95</b>	<b>74</b>
STAE technologie animale	92	80	93	87
STAE technologie végétale	96	68	95	74
STAE technologie aménagements	96	68	97	68
STAE technologie équipements				
STPA	93	69	95	

	1994		2000		2004	
	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle
<b>BEPA (Niveau V)</b>	<b>69</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>75</b>	<b>83</b>	<b>78</b>
Productions aquacoles			90	NS	88	94
Productions fruitières					80	90
Pépinières					90	87
Travaux forestiers	76	NS	84	81	85	87
Vigne et vin	68	86	87	76	90	86
Activités hippiques			73	76	73	86
Travaux paysagers	71	81	87	78	87	85
Agroéquipement	63	81	80	80	82	84
Productions animales et végétales	80	73	90	75	91	81
Services aux personnes	65	78	77	75	75	78
Elevage canin			77	NS	72	77
Entretien espaces			79	79	81	75
Laboratoire contrôle qualité	93	69	97	NS	94	74
Vente	70	78	75	76	77	72
IAA			90	NS	90	68
Productions florales et légumières	74	74	82	75	86	68
Animalier laboratoire			56	NS	55	67
Secrétariat accueil	67	72	82	68	84	66
Agric. Régions chaudes			67	NS	86	42
Cynégétique						

		1995		2001		2005	
		% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle
<b>CAPA scolaire (Niveau V)</b>		<b>62</b>	<b>68</b>	<b>69</b>	<b>73</b>	<b>72</b>	<b>66</b>
<i>renové</i>	PAUM productions animales					65	NS
<i>renové</i>	PAUM productions végétales					58	NS
<i>trad</i>	Palefrenier soigneur	46	71	80	NS	88	NS
<i>renové</i>	Travaux paysagers	56	70	60	90	59	79
<i>renové</i>	Productions horticoles	56	71	47	77	64	68
<i>trad</i>	EEAPA	65	64	76	62	81	52
<i>renové</i>	Vigne et vin						
<i>renové</i>	Maréchalerie						
	EEAPE	}	68	68			
	Conduite d'engin		59	79			
<i>trad</i>	Lad jockey						
<i>trad</i>	Ouvrier forestier, sylviculture						

		1995		2001		2005	
		% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle	% poursuite études	% insertion professionnelle
<b>CAPA apprentis (Niveau V)</b>		<b>47</b>	<b>73</b>	<b>54</b>	<b>86</b>	<b>54</b>	<b>83</b>
	<i>PAUM productions animales</i>					70	91
	<i>Vigne et vin</i>	37	74	NS	97	54	89
	<i>Travaux paysagers</i>			51	95	51	84
	<i>PAUM productions végétales</i>					47	84
	<i>Productions horticoles</i>	45	66	55	78	57	80
	<i>Palefrenier soigneur</i>	63	72	46	64	46	67
	<i>Maréchalerie</i>						
	EEAPE	60	73	70	82		
	Employé d'élevage						
	Elevage et cultures fourragères			78	84		
	Conduite d'engin	}	84	36	91		
	Lad jockey		25	90			
	EEAPA						
	Ouvrier forestier, sylviculture	43	86	NS	96		
	Entretien espace rural						

### ANNEXE 13 – RÉPARTITION DES FILIÈRES SUR LE TERRITOIRE – CONCENTRATION ET DISPERSION

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre total de sections dans chaque région,
- la présence de la région dans la filière (en nombre de sections différentes),
- le taux de couverture, dans la région, de la filière, soit le ratio nombre de sections différentes dans la région sur le nombre total de sections différentes dans la filière au niveau national.

Présentation de la répartition de l'offre pour 4 filières (formation initiale scolaire)

	Filière cheval			Filière IAA			Filière forêt			Filière SMR		
	Nombre total de sections dans la région	Présence de la région dans la filière (de 0 à 18 sections couvertes)	% de la filière couvert dans la région	Nombre de sections IAA dans la région	Présence de la région dans la filière (de 0 à 10 sections couvertes)	% de la filière couvert dans la région	Nombre de sections forêt dans la région	Présence de la région dans la filière (de 0 à 10 sections couvertes)	% de la filière couvert dans la région	Nombre total de sections dans la région	Présence de la région dans la filière (de 0 à 11 sections couvertes)	% de la filière couvert dans la région
Alsace	0	0	0%	2	2	20%	0	0	0%	8	7	64%
Aquitaine	9	9	50%	18	8	80%	8	6	55%	36	9	82%
Auvergne	12	8	44%	10	10	100%	8	4	36%	20	7	64%
Basse Normandie	16	13	72%	4	4	40%	10	6	55%	25	9	82%
Bourgogne	3	3	17%	2	2	20%	4	4	36%	31	6	55%
Bretagne	9	6	33%	16	8	80%	5	4	36%	86	7	64%
Centre	8	6	33%	10	6	60%	12	6	55%	36	8	73%
Champagne Ardenne	2	2	11%	4	4	40%	12	8	73%	15	7	64%
Corse	2	2	11%	0	0	0%	4	4	36%	0	0	0%
Franche Comté	10	8	44%	8	6	60%	5	2	18%	28	9	82%
Guadeloupe	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	3	3	27%
Haute Normandie	0	0	0%	6	6	60%	12	10	91%	14	5	45%
Ile de France	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	5	5	45%
Languedoc Roussillon	6	5	28%	6	4	40%	14	8	73%	34	6	55%
Limousin	3	3	17%	2	2	20%	8	7	64%	10	5	45%
Lorraine	8	4	22%	6	6	60%	8	6	55%	8	5	45%
Martinique	0	0	0%	2	2	20%	0	0	0%	1	1	9%
Midi Pyrénées	16	9	50%	9	8	80%	9	5	45%	27	9	82%
Nord Pas de Calais	2	2	11%	8	6	60%	4	4	36%	16	6	55%
Pays de Loire	20	9	50%	8	4	40%	6	5	45%	72	9	82%
Picardie	11	9	50%	4	4	40%	0	0	0%	20	5	45%
Poitou Charentes	10	7	39%	10	8	80%	5	5	45%	41	8	73%
Provence Alpes Côte d'Azur	2	2	11%	4	4	40%	6	6	55%	28	8	73%
Réunion	0	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	8	5	45%
Rhône Alpes	25	10	56%	18	10	100%	24	8	73%	72	10	91%
France entière	174	18	100%	157	10	100%	164	11	100%	644	11	100%

Limites identifiées :

Il ne s'agit ici que de formation initiale scolaire.

Les chiffres qui concernent les régions présentant de faibles effectifs d'élèves ne sont pas forcément significatifs : la région comportant peu d'établissements, elle ne peut être présente sur l'ensemble de la filière.

Détails, par filière, du tableau précédent :

**Filière cheval**

Région	Section																												
	BEPA 2/2/Activités hippiques/Entraînement cheval compé/Course de galop					BEPA 2/2/Activités hippiques/Entraînement cheval compé/Course de trot					BEPA 2/2/Activités hippiques/Entraînement cheval compé/Sports équestres																		
Aquitaine						1					1					1					1					9	9		
Auvergne																										2	2	12	8
Basse Normandie	1	1	1			1	1	1			1	2		1		1	1				2	2				16	13		
Bourgogne																										3	3		
Bretagne				1							1	2		1							2	2				9	6		
Centre	2	2																			1	1				8	6		
Champagne Ardenne																										2	2		
Corse																										2	2		
Franche Comté	1	1							1		1	1		1							2	2				10	8		
Languedoc Roussillon																										6	5		
Limousin																										3	3		
Lorraine																										8	4		
Midi Pyrénées									1		3	1	2	1	1	1						3	3				16	9	
Nord Pas de Calais																					1	1				2	2		
Pays de Loire	3	2	1			1		2			4			1							3	3				20	9		
Picardie	1	1	1			1			1					1							2	2				11	9		
Poitou Charentes	1	1									2	1	1								2	2				10	7		
Provence Alpes Côte d'Azur				1																1						2	2		
Rhône Alpes	3	3		1	1	1		3			4			1							4	4				25	10		
<b>France entière</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>174</b>	<b>18</b>									

## Filière IAA

Région	Section										Nombre de sections IAA dans la région	Présence de la région dans la filière
	BEPA 1/2/Transformation/IAA	BEPA 2/2/Transformation/IAA	Bac Pro 1/2/Bio-industries de transf.	Bac Pro 2/2/Bio-industries de transf.	BTSA 1/2/IAA/Industrie alimentaire	BTSA 2/2/IAA/Industrie alimentaire	BTSA 1/2/IAA/Industrie des viandes	BTSA 2/2/IAA/Industrie des viandes	BTSA 1/2/IAA/Industrie laitière	BTSA 2/2/IAA/Industrie laitière		
Alsace			1	1							2	2
Aquitaine	2	2	3	3	3	3	1	1			18	8
Auvergne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10
Basse Normandie	1				1	1				1	4	4
Bourgogne					1	1					2	2
Bretagne	1	1	2	2	4	4			1	1	16	8
Centre	1	1	2	2	2	2					10	6
Champagne Ardenne	1	1			1	1					4	4
Franche Comté	1	1			1	1			2	2	8	6
Haute Normandie	1	1	1	1	1	1					6	6
Languedoc Roussillon			1	1	2	2					6	4
Limousin					1	1					2	2
Lorraine			1	1	1	1	1	1			6	6
Martinique	1	1									2	2
Midi Pyrénées	1	2	1	1	1	1	1	1			9	8
Nord Pas de Calais	1	1	2	2	1	1					8	6
Pays de Loire	2	2			2	2					8	4
Picardie	1	1			1	1					4	4
Poitou Charentes	1	1	1	1	2	2			1	1	10	8
Provence Alpes Côte d'Azur	1	1			1	1					4	4
Rhône Alpes	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	18	10
France entière	20	20	18	18	29	29	5	5	6	7	157	10

## Filière forêt

Région \ Section	CAPA 1/2/Travaux forestiers(2001)/Bûcheronnage		CAPA 2/2/Travaux forestiers(2001)/Bûcheronnage		CAPA 1/2/Travaux forestiers(2001)/Sylviculture		CAPA 2/2/Travaux forestiers(2001)/Sylviculture		BEPA 1/2/Travaux forestiers		BEPA 2/2/Travaux forestiers		Bac Pro 1/2/G.C. chantiers forestiers		Bac Pro 2/2/G.C. chantiers forestiers		BTSA 1/1/Gestion forestière		BTSA 1/2/Gestion forestière		BTSA 2/2/Gestion forestière		Nombre total de sections forêt	Présence de la région dans la filière
Aquitaine					2	2	1	1										1	1				8	6
Auvergne					2	2	2	2															8	4
Basse Normandie			1	1	2	2	2	2															10	6
Bourgogne					1	1	1	1															4	4
Bretagne					2	1	1	1															5	4
Centre					3	3	2	2										1	1				12	6
Champagne Ardenne			1	1	2	2	2	2										1	1				12	8
Corse					1	1	1	1															4	4
Franche Comté					2	3																	5	2
Haute Normandie	1	1	1	1	2	2	1	1										1	1				12	10
Languedoc Roussillon	2	2			2	2	2	2										1	1				14	8
Limousin					1	2	1	1										1	1	1			8	7
Lorraine					2	2	1	1											1	1			8	6
Midi Pyrénées					2	2	2	2										1					9	5
Nord Pas de Calais					1	1	1	1															4	4
Pays de Loire					2	1	1												1	1			6	5
Poitou Charentes	1				1	1	1	1															5	5
Provence Alpes Côte d'Azur			1	1	1	1	1	1															6	6
Rhône Alpes			1	1	6	6	3	3											2	2			24	8
<b>France entière</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>26</b>	<b>25</b>										<b>2</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			<b>164</b>	<b>11</b>

## Filière services en milieu rural

Région	Section										Nombre de sections SMR dans la région	Présence de la région dans la filière	
	CAPA 1/2/Services en milieu rural	CAPA 2/2/Services en milieu rural	Bac Pro 1/2/Services en milieu rural	BTA 1/2/Commercialisation service/Services en milieu rural	BTA 2/2/Commercialisation service/Services en milieu rural	BTA 1/2/Commercialisation service/Services en milieu rural/Gestion services coll	BTA 2/2/Commercialisation service/Services en milieu rural/Gestion services coll	BTA 1/2/Commercialisation service/Services en milieu rural/Hébergement restauration	BTA 2/2/Commercialisation service/Services en milieu rural/Hébergement restauration	BTSA 1/2/Services en espace rural			BTSA 2/2/Services en espace rural
Alsace	1	1	2	1	1	1				1	1	8	7
Aquitaine	2	2	13	1	11	2	3			1	1	36	9
Auvergne	2	2	7		6		1			1	1	20	7
Basse Normandie	5	4	6		5		1	1	1	1	1	25	9
Bourgogne	4	4	11		7	1	4					31	6
Bretagne	18	18	24		20		4			1	1	86	7
Centre	8	8	10	1	6		1			1	1	36	8
Champagne Ardenne	2	2	6		3		2			0	0	15	7
Franche Comté	5	5	6	1	6	1	2			1	1	28	9
Guadeloupe	1		1				1					3	3
Haute Normandie	4	4	3		1		2					14	5
Ile de France	1		1		1					1	1	5	5
Languedoc Roussillon	4	4	13		10	1	2					34	6
Limousin			4		3		1			1	1	10	5
Lorraine	1	1	3		1		2					8	5
Martinique			1									1	1
Midi Pyrénées	4	3	6	2	8	1	1			1	1	27	9
Nord Pas de Calais	4	4	3		3					1	1	16	6
Pays de Loire	9	9	25	1	16	2	8			1	1	72	9
Picardie	3	3	7		4		3					20	5
Poitou Charentes	8	7	10		9	1	2			2	2	41	8
Provence Alpes Côte d'Azur	3	3	8	2	9		1			1	1	28	8
Réunion	2	2	2		1		1					8	5
Rhône Alpes	12	12	21	1	15	2	5			2	2	72	10
<b>France entière</b>	<b>103</b>	<b>98</b>	<b>193</b>	<b>9</b>	<b>146</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>644</b>	<b>11</b>

## Filières cheval et IAA

Filière cheval			
Région	Effectifs totaux	Effectifs filière cheval	Part de la filière cheval dans l'offre de formation
Corse	179	16	8,9%
Picardie	5581	231	4,1%
Basse Normandie	7390	273	3,7%
Franche Comté	5591	201	3,6%
Poitou Charentes	8208	278	3,4%
Auvergne	5274	172	3,3%
Lorraine	4099	125	3,0%
Midi Pyrénées	10457	273	2,6%
Rhône Alpes	20627	494	2,4%
Centre	8605	164	1,9%
<b>France entière</b>	<b>174246</b>	<b>3123</b>	<b>1,8%</b>
Pays de Loire	18509	320	1,7%
Aquitaine	11102	186	1,7%
Limousin	3477	50	1,4%
Languedoc Roussillon	8098	83	1,0%
Bretagne	18112	128	0,7%
Bourgogne	7016	49	0,7%
Nord Pas de Calais	8315	39	0,5%
Champagne Ardenne	4782	17	0,4%
Provence Alpes Côte d'Azur	6971	24	0,3%
Alsace	1669	0	0,0%
Guadeloupe	1006	0	0,0%
Guyane	241	0	0,0%
Haute Normandie	3284	0	0,0%
Ile de France	3559	0	0,0%
Martinique	708	0	0,0%
Réunion	1436	0	0,0%

Filière IAA			
Région	Effectifs totaux	Effectifs filière IAA	Part de la filière IAA dans l'offre de formation
Martinique	708	58	8,2%
Franche Comté	5591	203	3,6%
Haute Normandie	3284	89	2,7%
Lorraine	4099	107	2,6%
Alsace	1669	43	2,6%
Aquitaine	11102	237	2,1%
Auvergne	5274	102	1,9%
Nord Pas de Calais	8315	142	1,7%
Poitou Charentes	8208	137	1,7%
<b>France entière</b>	<b>174246</b>	<b>2193</b>	<b>1,3%</b>
Centre	8605	104	1,2%
Midi Pyrénées	10457	125	1,2%
Rhône Alpes	20627	234	1,1%
Languedoc Roussillon	8098	88	1,1%
Champagne Ardenne	4782	49	1,0%
Basse Normandie	7390	75	1,0%
Bourgogne	7016	60	0,9%
Provence Alpes Côte d'Azur	6971	54	0,8%
Bretagne	18112	132	0,7%
Picardie	5581	38	0,7%
Limousin	3477	21	0,6%
Pays de Loire	18509	95	0,5%
Corse	179	0	0,0%
Guadeloupe	1006	0	0,0%
Guyane	241	0	0,0%
Ile de France	3559	0	0,0%
Réunion	1436	0	0,0%

## Filières forêt et SMR

Filière forêt			
Région	Effectifs totaux	Effectifs filière forêt	Part de la filière forêt dans l'offre de formation
Corse	179	29	16,2%
Haute Normandie	3284	192	5,8%
Limousin	3477	183	5,3%
Champagne Ardenne	4782	189	4,0%
Lorraine	4099	144	3,5%
Centre	8605	230	2,7%
Languedoc Roussillon	8098	180	2,2%
Auvergne	5274	115	2,2%
Rhône Alpes	20627	424	2,1%
Provence Alpes Côte d'Azur	6971	133	1,9%
Basse Normandie	7390	119	1,6%
Aquitaine	11102	172	1,5%
<b>France entière</b>	<b>174246</b>	<b>2660</b>	<b>1,5%</b>
Midi Pyrénées	10457	154	1,5%
Franche Comté	5591	59	1,1%
Bourgogne	7016	55	0,8%
Nord Pas de Calais	8315	63	0,8%
Poitou Charentes	8208	51	0,6%
Pays de Loire	18509	91	0,5%
Bretagne	18112	77	0,4%
Alsace	1669	0	0,0%
Guadeloupe	1006	0	0,0%
Guyane	241	0	0,0%
Ile de France	3559	0	0,0%
Martinique	708	0	0,0%
Picardie	5581	0	0,0%
Réunion	1436	0	0,0%

Filière SMR			
Région	Effectifs totaux	Effectifs SMR	Part de la filière SMR dans l'offre de formation
Franche Comté	5591	715	12,8%
Bretagne	18112	2199	12,1%
Réunion	1436	166	11,6%
Pays de Loire	18509	2107	11,4%
Poitou Charentes	8208	905	11,0%
Alsace	1669	173	10,4%
Centre	8605	889	10,3%
Haute Normandie	3284	332	10,1%
Bourgogne	7016	681	9,7%
Aquitaine	11102	1077	9,7%
Languedoc Roussillon	8098	781	9,6%
<b>France entière</b>	<b>174246</b>	<b>15949</b>	<b>9,2%</b>
Provence Alpes Côte d'Azur	6971	625	9,0%
Rhône Alpes	20627	1796	8,7%
Picardie	5581	477	8,5%
Basse Normandie	7390	611	8,3%
Guadeloupe	1006	82	8,2%
Limousin	3477	267	7,7%
Auvergne	5274	368	7,0%
Midi Pyrénées	10457	718	6,9%
Champagne Ardenne	4782	281	5,9%
Lorraine	4099	233	5,7%
Nord Pas de Calais	8315	348	4,2%
Martinique	708	22	3,1%
Ile de France	3559	96	2,7%
Corse	179	0	0,0%
Guyane	241	0	0,0%

## ANNEXE 14 – RECENSEMENT DES OUTILS STATISTIQUES DE LA DGER

Depuis 1999, les systèmes d'information de la DGER ont été rénovés.

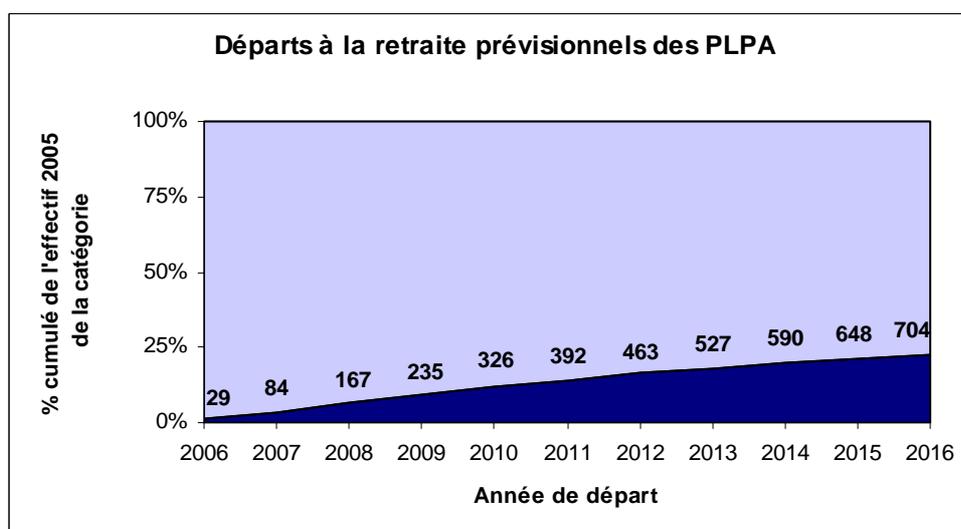
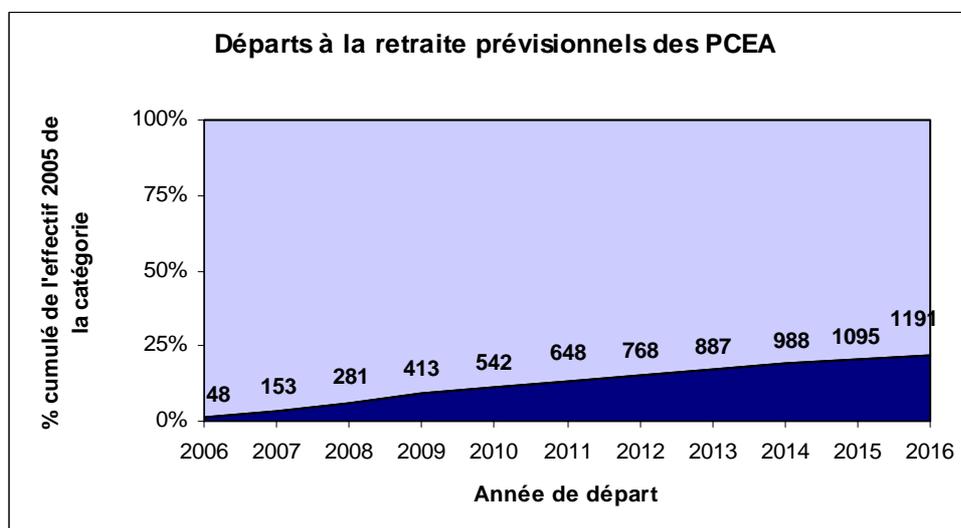
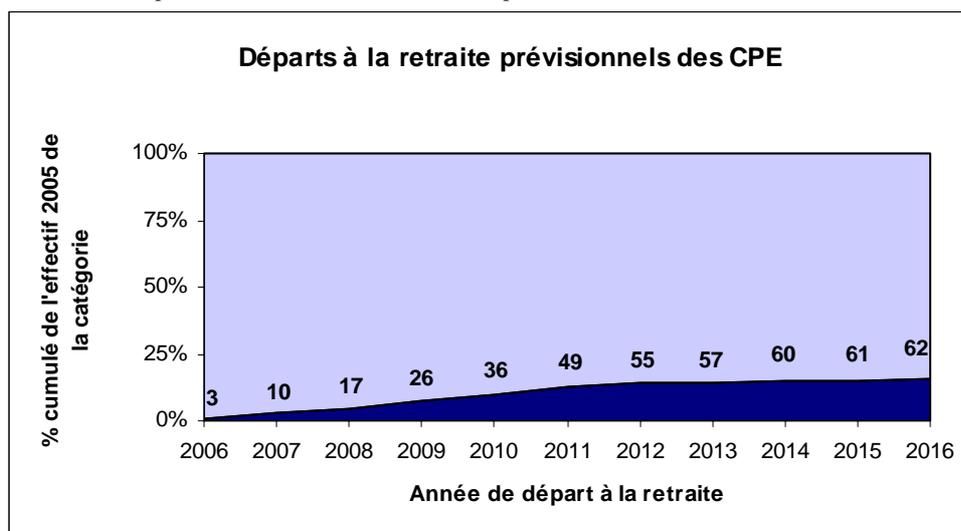
**GENOME** constitue le référentiel de base, avec les grilles horaires par diplôme, option et spécialité. Il constitue un outil de dotation des heures de tronc commun, d'option, de spécialité.

On trouve également différentes applications :

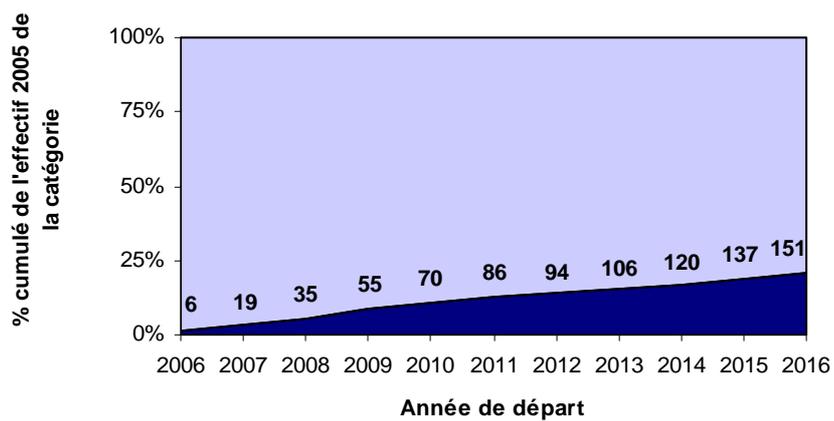
- ✓ **STRUCTURES** : cette application, mise en place en 2003, permet de suivre et de gérer les structures pédagogiques des établissements. Elle suit l'historique des structures pédagogiques (ouvertures/fermetures de classes) depuis 2001.
- ✓ **MAYA** : cette application, mise en place en 2002, permet de suivre le service des enseignants du public. La saisie des données a lieu au niveau local.
- ✓ **SCOLAGRI** : cette application, mise en place en 2004, permet de constituer une base de données sur les élèves de l'enseignement agricole (sexe, origine géographique, mode d'hébergement, CSP notamment).
- ✓ **SIBL'E** : cette application, mise en place en 2005, permet d'harmoniser les grilles horaires et d'effectuer une simulation des besoins pédagogiques (liés aux référentiels heures/élève et heures/enseignant par an). Ceci permet le calcul des dotations globales horaires.

## ANNEXE 15 – PYRAMIDES DES ÂGES DES ENSEIGNANTS (TITULAIRES)

Sources : calculs réalisés à partir de données GEODE de septembre 2005



### Départs à la retraite prévisionnels des IGREF et ITA



## ANNEXE 16 – DÉTAILS DES SECTIONS PRODUCTION ET TRANSFORMATION DE MOINS DE 10 ÉLÈVES

### Détails du secteur production

Nombre de sections concernées, nombre total de sections dans la formation, % des sections comportant moins de 10 élèves

Libellé Section	Nb de sections concernées	Nb total de sections	%
CAP 2/2/Maritime et conchylicole	1	1	100%
CAP 2/2/Tonnellerie	1	1	100%
CAPA 1/1/Lad jockey Lad driver	2	5	40%
CAPA 1/2/Maréchalerie	2	2	100%
CAPA 2/2/Maréchalerie	1	1	100%
CAPA 1/2/Prod agricole, matériels/Productions animales	10	15	67%
CAPA 2/2/Prod agricole, matériels/Productions animales	11	15	73%
CAPA 1/2/Prod agricole, matériels/Productions végétales	4	14	29%
CAPA 2/2/Prod agricole, matériels/Productions végétales	8	12	67%
CAPA 1/2/Productions horticoles/Pépinières	6	7	86%
CAPA 2/2/Productions horticoles/Pépinières	7	8	88%
CAPA 1/2/Productions horticoles/Produc. florales légum.	24	47	51%
CAPA 2/2/Productions horticoles/Produc. florales légum.	29	45	64%
CAPA 1/2/Soigneur d'équidés	1	12	8%
CAPA 2/2/Soigneur d'équidés	1	11	9%
CAPA 1/2/Vigne et vin	1	3	33%
CAPA 2/2/Vigne et vin	3	4	75%
BEP 2/2/Maritime de cult marines	1	1	100%
BEPA 1/2/Act hippiques/Cavalier d'entr. LD LJ/Galop	2	5	40%
BEPA 2/2/Activités hippiques/Entrainement cheval compé/Sports équestres	1	9	11%
BEPA 1/2/Act hippiques/Maréch. ferrant	3	6	50%
BEPA 2/2/Activités hippiques/Maréchalerie	3	4	75%
BEPA 1/2/Agric. régions chaudes	1	5	20%
BEPA 2/2/Agric. régions chaudes/Elevage d'un herbivore	1	3	33%
BEPA 2/2/Agric. régions chaudes/Prod. florales légumières	1	2	50%
BEPA 1/2/Agro-équipements	12	62	19%
BEPA 2/2/Agro-équipements	16	63	25%
BEPA 1/2/CPA/Productions animales	10	42	24%
BEPA 2/2/CPA/Productions animales	13	42	31%
BEPA 1/2/CPA/Productions animales/Elevage avicole	2	2	100%
BEPA 2/2/CPA/Productions animales/Elevage avicole	1	1	100%
BEPA 1/2/CPA/Productions animales/Elevage de gibier	1	6	17%
BEPA 2/2/CPA/Productions animales/Elevage de gibier	1	6	17%
BEPA 1/2/CPA/Productions animales/Elevage d'un herbivore	29	178	16%
BEPA 2/2/CPA/Productions animales/Elevage d'un herbivore	40	179	22%
BEPA 1/2/CPA/Productions animales/Elevage porcin	1	2	50%
BEPA 2/2/CPA/Productions animales/Elevage porcin	2	3	67%
BEPA 1/2/CPA/Productions végétales	18	52	35%
BEPA 2/2/CPA/Productions végétales	27	55	49%
BEPA 1/2/CPA/Vigne et vin	19	42	45%
BEPA 2/2/CPA/Vigne et vin	20	42	48%
BEPA 1/2/Productions aquacoles	4	13	31%
BEPA 2/2/Productions aquacoles	2	13	15%
BEPA 1/2/Productions horticoles/Pépinières	14	32	44%
BEPA 2/2/Productions horticoles/Pépinières	18	32	56%
BEPA 1/2/Productions horticoles/Produc. florales légum.	22	88	25%
BEPA 2/2/Productions horticoles/Produc. florales légum.	32	90	36%
BEPA 1/2/Productions horticoles/Productions fruitières	4	6	67%
BEPA 2/2/Productions horticoles/Productions fruitières	5	6	83%

Libellé Section	Nb de sections concernées	Nb total de sections	%
Bac Pro 1/2/Agroéquipement	10	31	32%
Bac Pro 2/2/Agroéquipement	16	31	52%
Bac Pro 2/2/C. G. élevage canin félin	1	7	14%
Bac Pro 1/2/CGEA/Production du cheval	4	30	13%
Bac Pro 2/2/CGEA/Production du cheval	5	28	18%
Bac Pro 1/2/CGEA/Productions animales	41	167	25%
Bac Pro 2/2/CGEA/Productions animales	46	168	27%
Bac Pro 1/2/CGEA/Productions végétales	22	44	50%
Bac Pro 2/2/CGEA/Productions végétales	21	47	45%
Bac Pro 1/2/CGEA/Vigne et vin	10	28	36%
Bac Pro 2/2/CGEA/Vigne et vin	14	29	48%
Bac Pro 1/2/Maintenance des matériels/Option A : Agricoles	1	4	25%
Bac Pro 2/2/Maintenance des matériels/Option A : Agricoles	3	4	75%
Bac Pro 1/2/Maintenance des matériels/Option B : Trav pub manut	1	1	100%
Bac Pro 2/2/Maintenance des matériels/Option B : Trav pub manut	1	1	100%
Bac Pro 1/2/Productions horticoles/Pépinières	16	19	84%
Bac Pro 2/2/Productions horticoles/Pépinières	15	21	71%
Bac Pro 1/2/Productions horticoles/Produc. florales légum.	25	55	45%
Bac Pro 2/2/Productions horticoles/Produc. florales légum.	30	55	55%
Bac Pro 1/2/Productions horticoles/Productions fruitières	3	4	75%
Bac Pro 2/2/Productions horticoles/Productions fruitières	4	4	100%
Bac Techno 1/2/STAE(2002)/Techno. systèmes de prod.	21	167	13%
Bac Techno 2/2/STAE(2002)/Techno. systèmes de prod.	17	165	10%
BTSA 1/1/Génie équipements agri.	1	1	100%
BTSA 1/2/ACSE	7	85	8%
BTSA 2/2/ACSE	15	86	17%
BTSA 1/2/Génie équipements agri.	2	10	20%
BTSA 2/2/Génie équipements agri.	1	9	11%
BTSA 1/2/Production horticole	4	25	16%
BTSA 2/2/Production horticole	10	25	40%
BTSA 1/2/Productions animales	1	30	3%
BTSA 2/2/Productions animales	1	30	3%
BTSA 1/2/Technologies végétales/Agronomie syst.culture	5	23	22%
BTSA 2/2/Technologies végétales/Agronomie syst.culture	6	23	26%
BTSA 1/2/Technologies végétales/Amélioration des plantes	1	8	13%
BTSA 2/2/Technologies végétales/Amélioration des plantes	4	8	50%
BTSA 1/2/Technologies végétales/Protection des cultures	4	7	57%
BTSA 2/2/Technologies végétales/Protection des cultures	1	7	14%
BTSA 1/2/Viticulture oenologie	1	16	6%
BTSA 2/2/Viticulture oenologie	1	15	7%
Total	830		

## Détails du secteur transformation

Nombre de sections concernées, nombre total de sections dans la formation, % des sections comportant moins de 10 élèves

Libellé Section	Nb de sections concernées	Nb total de sections	%
BEPA 1/2/Transformation/IAA	6	20	30%
BEPA 2/2/Transformation/IAA	15	20	75%
BEPA 1/2/Transformation/Labo, contrôle qualité	6	29	21%
BEPA 2/2/Transformation/Labo, contrôle qualité	7	28	25%
Bac Pro 1/2/Bio-industries de transf.	3	18	17%
Bac Pro 2/2/Bio-industries de transf.	8	18	44%
Bac Techno 2/2/STL/Biochimie et génie bio.	1	4	25%
Bac Techno 1/2/STPA(2002)	9	34	26%
Bac Techno 2/2/STPA(2002)	9	33	27%
BTA 1/2/Transformation/Laboratoire d'analyses	4	17	24%
BTA 2/2/Transformation/Laboratoire d'analyses	4	16	25%
BTSA 1/2/IAA/Industrie alimentaire	6	31	19%
BTSA 2/2/IAA/Industrie alimentaire	9	31	29%
BTSA 2/2/IAA/Industrie des viandes	3	5	60%
BTSA 1/2/IAA/Industrie laitière	3	6	50%
BTSA 2/2/IAA/Industrie laitière	2	7	29%
	95		

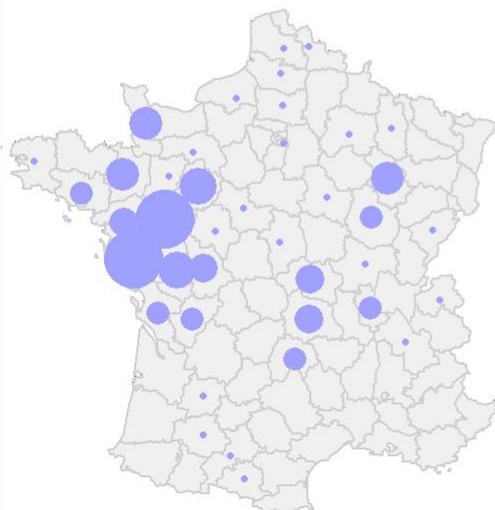
## Nombre d'établissements agricoles de moins de 100 élèves

par affiliation et par département

octobre 2005

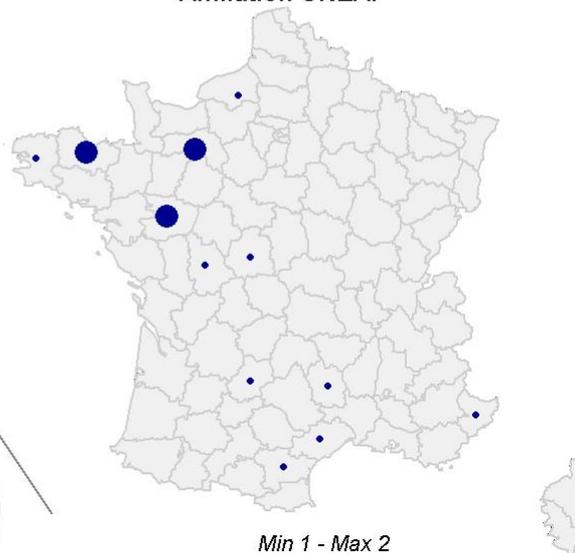


Affiliation UNMFREO



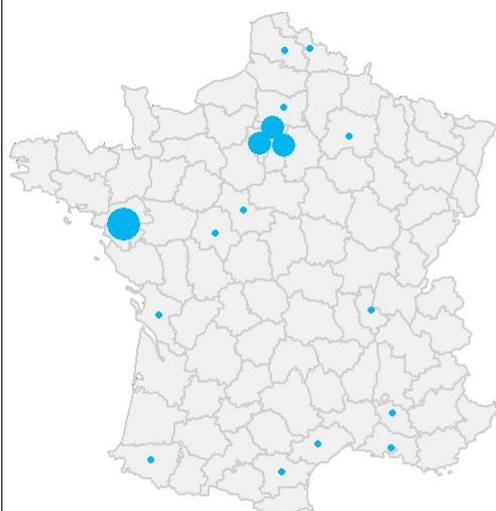
Min 1 - Max 11

Affiliation CNEAP



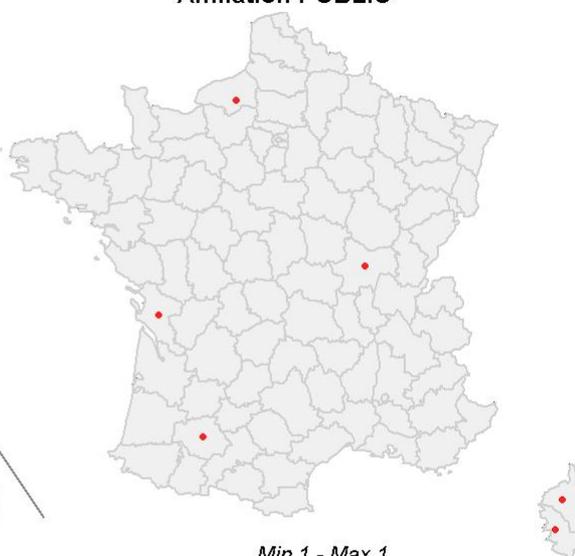
Min 1 - Max 2

Affiliation UNREP



Min 1 - Max 3

Affiliation PUBLIC



Min 1 - Max 1

0 150 300 km

(c) Deloitte ERS 2006